



BIO
BOURGOGNE -
FRANCHE-COMTÉ



OBSERVATOIRE RÉGIONAL **DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE** **EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**



Édition 2025 |
Données 2024

Une publication
BIO Bourgogne-Franche-Comté

Sommaire

■ ÉDITO	3
■ PAYSAGE ET ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE BIO EN RÉGION	4
■ LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES	
Grandes cultures	10
FOCUS - Augmenter la demande en pain bio et démultiplier les surfaces	14
Viticulture	16
Légumes	21
Fruits (arboriculture et petits fruits)	24
Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales	27
■ LES PRODUCTIONS ANIMALES	
RUMINANTS	
Contexte des ruminants	30
Vaches laitières	31
Chèvres et brebis laitières	35
Vaches allaitantes	37
Brebis allaitantes	41
MONOGASTRIQUES	
Poules pondeuses et volailles de chair	43
Production porcine	47
APICULTURE	49
■ FOCUS INSTALLATION	51
■ TRANSFORMATION ET DISTRIBUTION	54
■ MARCHÉ ET CONSOMMATION BIO	56
■ QUELQUES ORDRES DE GRANDEUR	58

Lexique

- **Surface AB** : Surface Agricole Utile conduite en agriculture biologique pour l'année de référence, générant des produits certifiés.
- **Surface bio** : Ce vocable est utilisé dans ce document pour la somme des surfaces AB et des surfaces en conversion. Il s'agit donc de la totalité des surfaces conduites selon la réglementation agriculture biologique.
- **Surfaces en conversion** : Les surfaces en conversion sont conduites selon la réglementation bio mais n'ont pas terminé leur cycle de conversion.
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale.
- **Arrêt par abandon** : Engagement de moins d'un an en agriculture biologique.

Crédits photos :

BIO Bourgogne-Franche-Comté
Vincent Bidault
Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté

Publié en novembre 2025

Laurence HENRIOT,
Présidente de
BIO Bourgogne-Franche-Comté
Novembre 2025

Dans cette nouvelle publication, l'analyse de l'ensemble des filières biologiques permet d'avoir un éclairage assez exhaustif pour 2024, et donne la tendance 2025.

L'année 2024 figure parmi les 10 années les plus pluvieuses depuis 1959. Elle aura été catastrophique. Les pluies incessantes ont entraîné le salissement des parcelles et le développement des maladies cryptogamiques sur les productions végétales entraînant de piètres rendements.

Le retour de la Fièvre Catarrhale Ovine avec l'arrivée de 2 nouveaux sérotypes n'a pas épargné l'élevage de ruminants. Le réchauffement climatique et la multiplication des échanges commerciaux sont autant de facteurs propices à la survenue de nouvelles maladies (grippe aviaire, peste porcine, MHE, et dernièrement la DNC ...). Ces aléas récurrents fragilisent économiquement de nombreuses fermes qu'elles soient bio ou conventionnelles.

Ce contexte morose s'ajoute à la crise de la consommation bio, vécue depuis 2021. Notre région a ainsi enregistré une nouvelle baisse de ses surfaces qui sont passées aujourd'hui sous la barre des 10 % de SAU bio. Depuis 2022, 260 fermes se sont déconverties soit 18 000 ha cultivés à nouveau en conventionnel.

Cependant, le nombre de fermes a continué de progresser. La tendance 2023 se poursuit avec la conversion essentiellement de petites structures dans des productions diversifiées.

L'augmentation du fond d'urgence bio pour soutenir les fermes en difficultés et le lancement de la campagne nationale « #BioRéflexe », ont contribué à relancer la consommation mais ces efforts doivent s'inscrire dans la durée.

Si les feux sont aux verts depuis 2024 pour les magasins spécialisés, les ventes bio en GMS repartent seulement et doucement à la hausse à partir du 1^{er} semestre 2025.

Le renouvellement des générations reste un enjeu fort, nous savons que 5 500 agriculteurs devraient partir en retraite d'ici 6 ans en BFC. 17,5 % des porteurs de projets souhaitent s'installer en AB, chiffre stable par rapport à 2023. Malgré la crise, la bio continue de susciter l'intérêt.

L'avenir de l'agriculture française avec la baisse programmée d'environ 30 % du budget de la PAC, nécessitera d'avoir des fermes robustes capables de s'adapter aux aléas climatiques, aux instabilités économiques tout en continuant à produire une alimentation saine pour nourrir nos concitoyens dans un environnement naturel respecté et diversifié. L'agriculture biologique est capable de répondre à ces nombreux défis, vitaux pour notre avenir !



Paysage et évolution de l'agriculture bio en région

Le paysage agricole bio régional



3 600 FERMES BIO

Taille moyenne
des fermes : **69 ha**



**239 487
HECTARES EN BIO**

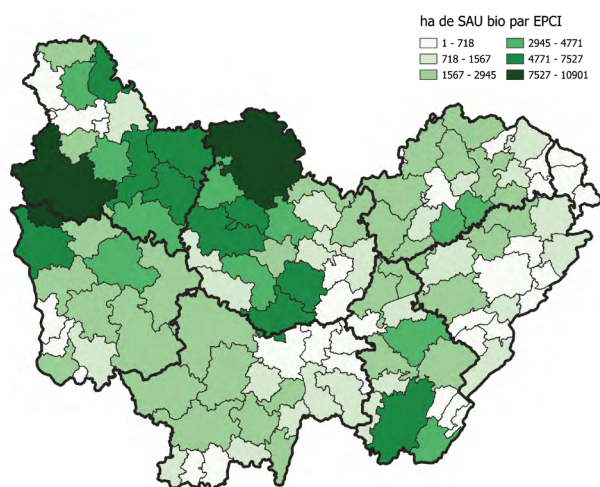


**≈ 4 800
ACTIFS INSTALLÉS**

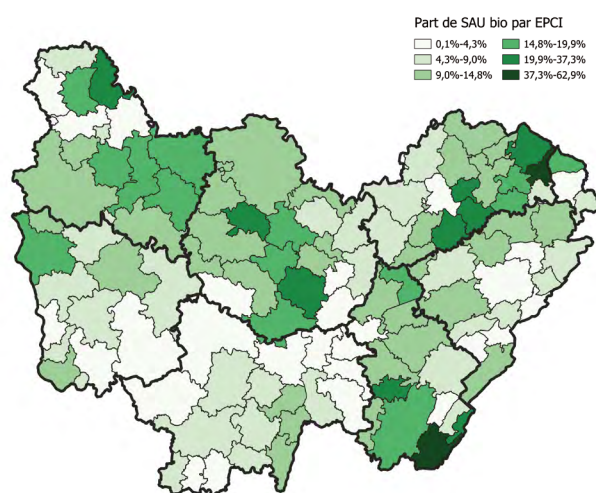


**PART DE LA BIO EN
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**
15,3 % DES FERMES
9,9 % DE LA SAU

Des territoires contrastés



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

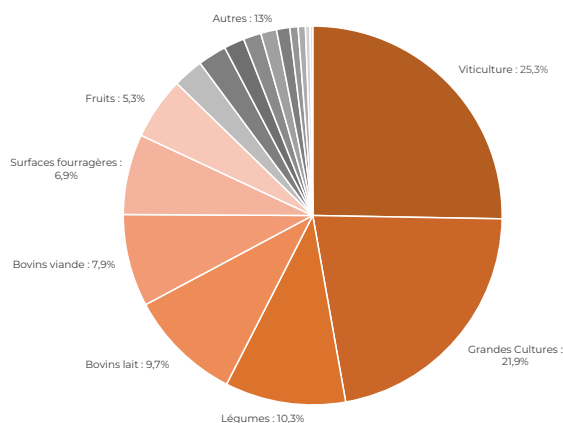


Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

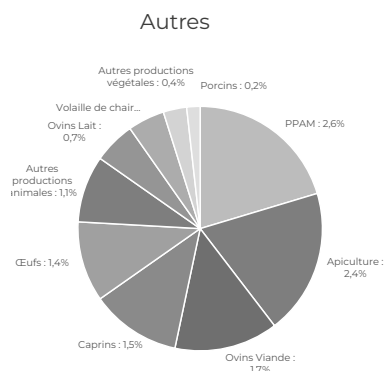
Des fermes viticoles et céréalières



Répartition des fermes par production principale



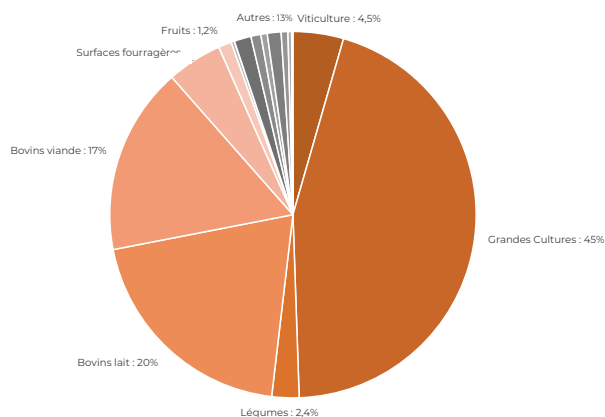
Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté



Paysage et évolution de l'agriculture bio en région

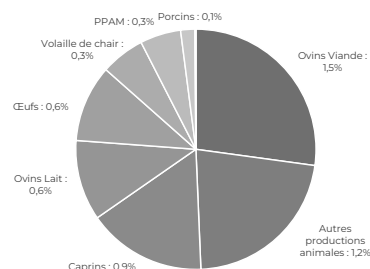


Répartition des surfaces par production principale



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Autres



Depuis 2010 en Bourgogne-Franche-Comté, le nombre de fermes bio progresse de plus de 20 % par an alors que l'ensemble des fermes diminue de 2,1 % chaque année. La part des fermes bio est donc passée de 3,8 % à plus de 15 %.

47 %

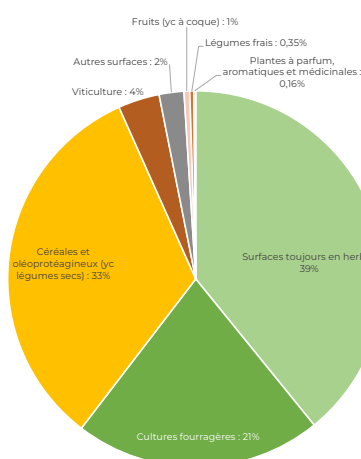
des fermes sont viticoles ou céréalières, mais

75 %

des surfaces sont utilisées par les fermes bovines et les fermes céréalières.

Des surfaces fourragères

Répartition des surfaces par type de culture



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Compte tenu de leur importance dans la région, les surfaces fourragères et les SCOP concentrent 93 % des surfaces bio. Le taux d'engagement en bio dans ces deux secteurs de production ne représente toutefois que 10 %. À l'opposé, le maraîchage et les fruits qui mobilisent moins de 1 % des surfaces bio connaissent un taux d'engagement très élevé, respectivement 29 % et 60 %.

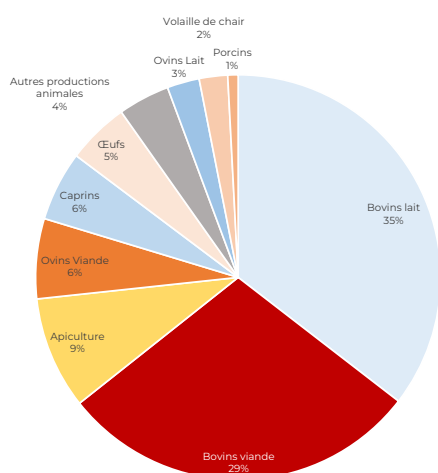


Paysage et évolution de l'agriculture bio en région

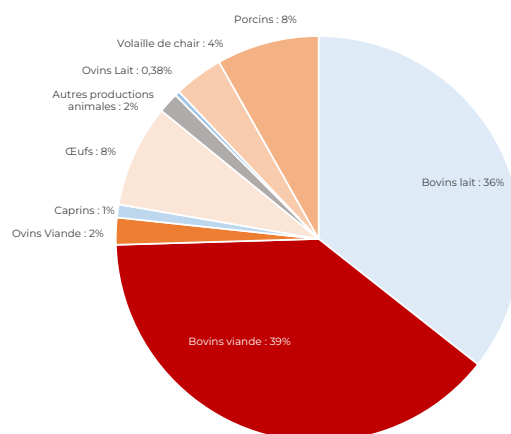
■ Des élevages bovins

Sur les 3 600 fermes bio, 1 496 ont au moins un atelier d'élevage.

■ Répartition des productions animales par production principale



■ Répartition des UGB par production animale



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

En termes d'UGB, et hors apiculture, les ruminants représentent presque 80 % des productions animales. Les monogastriques pèsent un peu plus de 20 % dont 12 % pour la volaille et 8 % pour les porcs.

La part bio des différents cheptels dépasse 20 % des effectifs pour les ruches (20 %), les chèvres (20 %), les poules pondeuses (35 %) et les brebis laitières (85 %). L'élevage bovin, prédominant en Bourgogne-Franche-Comté, est en revanche peu engagé en AB avec seulement 8 % des vaches laitières et moins de 5 % des vaches allaitantes



■ Un recours à la main-d'œuvre plus important

Toutes productions confondues, les salariés permanents et les saisonniers fournissent respectivement 35 % et 13 % des ETP en agriculture biologique, contre 20 % et 7 % en agriculture conventionnelle. Cet écart s'explique par le poids plus important en bio des fermes viticoles et maraîchères, deux secteurs ayant plus fréquemment recours à ces types de main-d'œuvre.

Les fermes viticoles doivent mobiliser 0,3 ETP par hectare en bio contre 0,2 en conventionnel. Les fermes maraîchères sont créatrices d'emploi, elles mobilisent

0,9 ETP par hectare contre 0,4 en conventionnel.

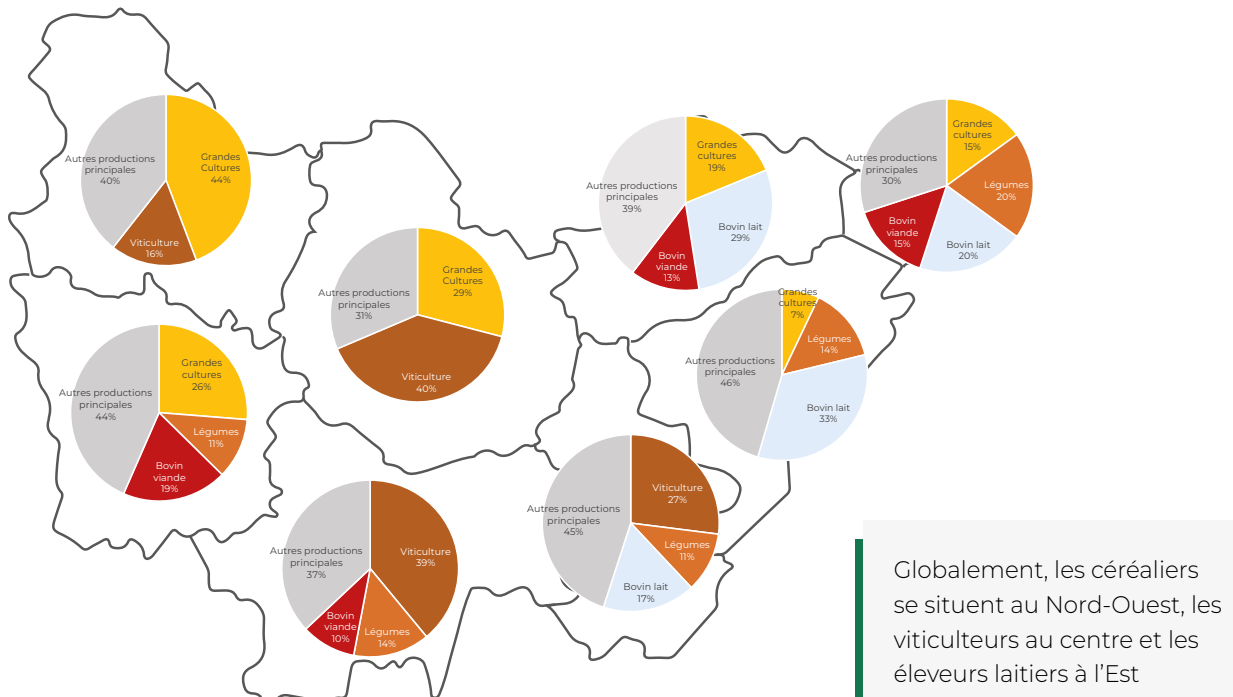
Dans les autres productions, notamment en élevage, peu consommatrices de main-d'œuvre salariée ou saisonnière, les besoins sont très proches de ceux du conventionnel.

Source Agreste Bourgogne-Franche-Comté n° 96 - juillet 2025

Paysage et évolution de l'agriculture bio en région

Des profils départementaux différents

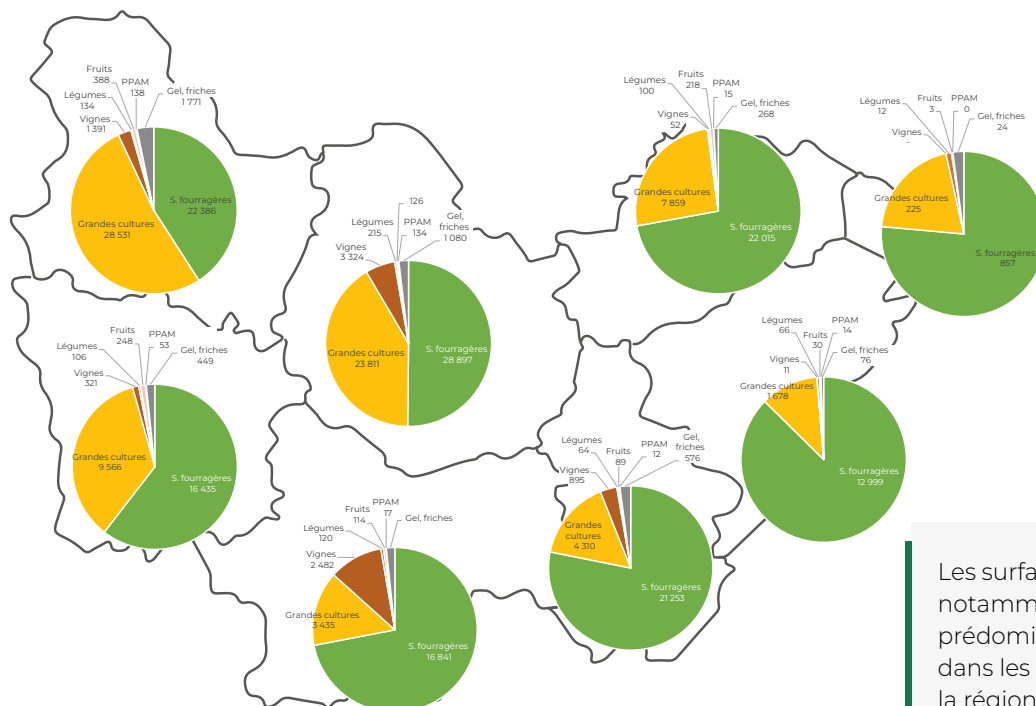
Les productions principales par département



Globalement, les céréaliers se situent au Nord-Ouest, les viticulteurs au centre et les éleveurs laitiers à l'Est

Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Les types de surfaces par département

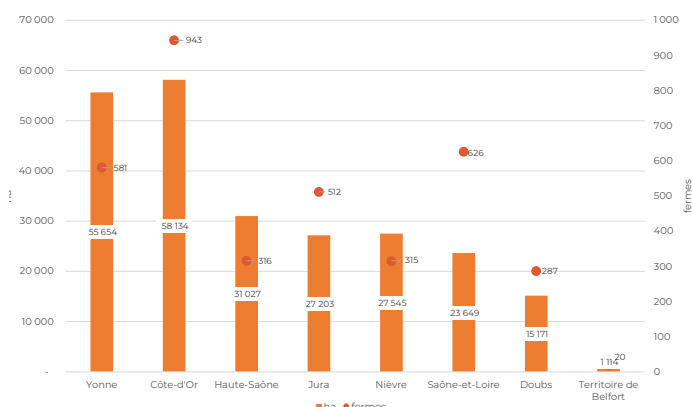


Les surfaces fourragères et notamment l'herbe sont prédominantes, en particulier dans les parties Est et Sud de la région, terres d'élevage par tradition.

Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Paysage et évolution de l'agriculture bio en région

■ Surfaces et nombre de fermes par département

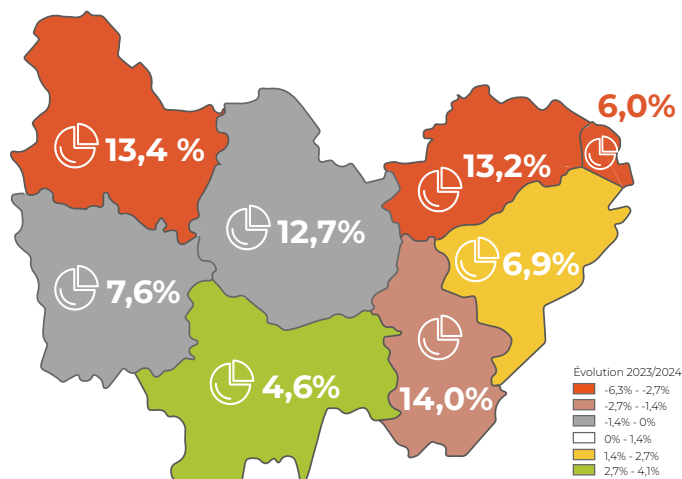


Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

L'Yonne et la Côte-d'Or représentent plus de 47 % des surfaces, tandis que le Doubs et le Territoire de Belfort en représentent moins de 7 %

C'est dans l'Yonne et en Haute-Saône que la baisse des surfaces et du nombre des fermes est la plus marquée : de - 4,5% à -6,5% par rapport à 2023 . En Côte-d'Or et dans le Jura les surfaces diminuent peu mais le nombre des fermes augmente de l'ordre de 4,5% à 5%. Dans la Nièvre, la situation est plutôt stable. En revanche, avec une hausse de 4% des surfaces et des fermes, la Saône-et-Loire se montre le plus dynamique des départements.

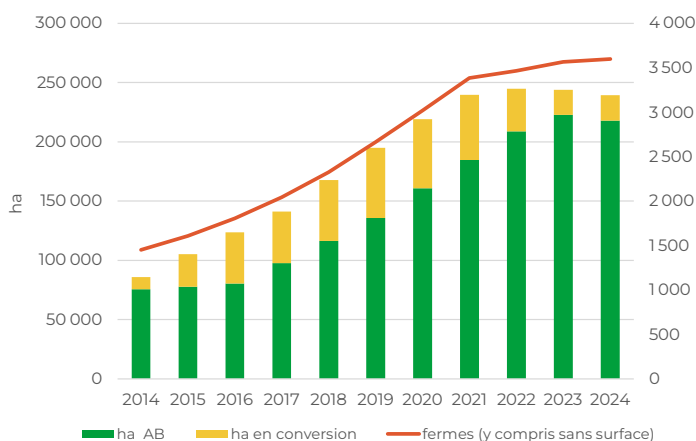
■ Part des surfaces bio départementales



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

■ Une deuxième baisse consécutive des surfaces, encore plus marquée

■ Surfaces et fermes engagées en bio



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Amorcée en 2023, la première baisse historique des surfaces s'accroît en 2024. La part régionale des surfaces bio repasse sous la barre des 10%. La région Bourgogne-Franche-Comté perd environ 2% de ses surfaces bio. Cependant, alors que le territoire national connaît encore une baisse des surfaces en conversion (- 8%), la BFC n'en perd plus.

Si la SAU bio diminue, le nombre de fermes progresse quant à lui très légèrement. Cela explique la baisse moyenne de la taille des exploitations, déjà constatée en 2023. Le ralentissement du rythme des conversions associé à l'augmentation des arrêts constitue pour l'agriculture biologique une situation inédite.

■ Évolution 2023/2024

+ 1% de fermes	- 1,8% de SAU bio	+ 2,5% de SAU en conversion

Paysage et évolution de l'agriculture bio en région

■ La réduction de la taille des fermes plus marquée dans notre région

Tendance nationale, la diminution de la taille moyenne des fermes avec surfaces (c'est-à-dire hors fermes sans surfaces) se poursuit dans notre région, passant de 71 ha à 69 ha. De même, les exploitations de moins de 10 ha progressent à peu près de la même manière qu'en France. Cependant, en BFC, la part des fermes bio de plus de 100 ha diminue nettement plus vite qu'à l'échelle nationale.

Bourgogne-Franche-Comté	Répartition des fermes 2024	Évolution 2024/2019
0 - 10 ha	36%	6,7%
10 - 50 ha	23%	0,7%
50 - 100 ha	14%	-2,3%
> 100 ha	27%	-5,0%

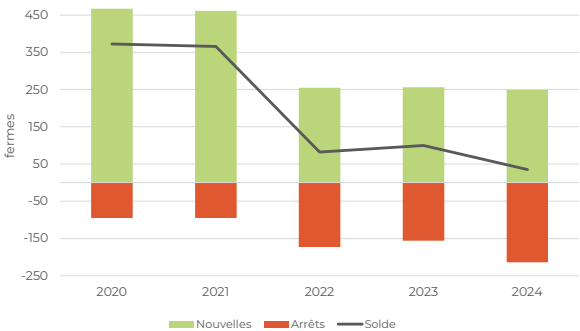
France	Répartition des fermes 2024	Évolution 2024/2019
0 - 10 ha	40%	5,7%
10 - 50 ha	30%	-1,6%
50 - 100 ha	15%	-2,8%
> 100 ha	15%	-1,3%

La baisse moyenne de la taille des fermes bio résulte donc autant d'un engagement accru de fermes de petites tailles, en maraîchage, PPAM ou viticulture, que de l'arrêt des plus grandes. En 2024 la BFC a ainsi perdu 35 fermes de plus de 100 ha, dont 20 dans le seul département de l'Yonne où les grandes cultures prédominent traditionnellement.

■ Un taux d'engagement bas

Certes les engagements en bio se maintiennent depuis 2022, mais à un niveau très bas. Dans le même temps, le nombre d'arrêts est à un niveau des plus hauts de l'histoire de la bio. Ainsi, le solde se rapproche de zéro, engendrant une quasi-stagnation du nombre de fermes en bio. La tendance est identique sur le territoire national.

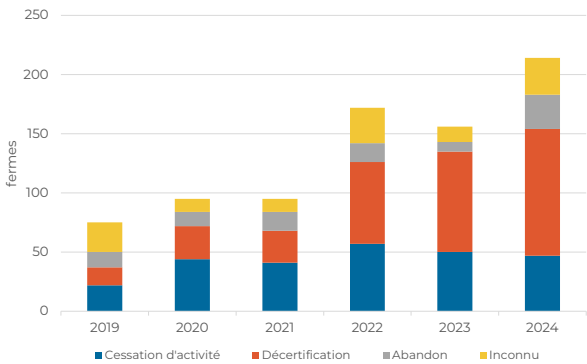
■ Arrêts et nouvelles fermes



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

■ En 3 ans, 18 000 ha en retour vers le conventionnel

■ Nombre et types d'arrêts



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

En 2024, 107 arrêts sont dus à une dé-certification dont 10 fermes en bovins lait pour 1 140 ha ; 11 en bovins viande pour 1 000 ha, 17 fermes céréalières pour 2 350 ha. Au total, la perte des surfaces certifiées s'élève à environ 6 900 ha.

Depuis 2019, le nombre d'arrêts a presque triplé. Cette augmentation est essentiellement due à la hausse des dé-certifications. En effet, dans le total des arrêts, la part de dé-certification était de moins de 20% en 2019, elle était de 50% en 2024. Depuis 2022, 260 fermes soit, environ 18 000 ha, sont à nouveau conduites en conventionnel.

■ Un besoin de reconnaissance

Malgré les difficultés, l'attachement au bio reste profond : 82% des agriculteurs interrogés se disent satisfaits de leur engagement, et 93% expriment une véritable fierté d'être en bio. Au-delà de l'utilité écologique, c'est le sens donné au métier qui ressort, avec un impact positif sur le bien-être personnel (86%). Toutefois, ces résultats contrastent avec un pessimisme grandissant : seuls 23% sont optimistes quant à l'avenir des filières bio.

Ce pessimisme est nourri par plusieurs signaux d'alerte, notamment le manque de soutien politique et le désengagement des consommateurs. Le changement climatique vient renforcer ce sentiment.

Dans ce contexte, les attentes des agriculteurs bio sont claires, ils appellent avant tout à une meilleure reconnaissance et un accompagnement à la hauteur des enjeux. (Source baromètre moral des agriculteurs bio Agence Bio 2025)



1 388 FERMES
AYANT DES GRANDES CULTURES

dont **697** en production principale



8,1 % DE LA SCOP EN BFC



78 800 HECTARES
DE SCOP

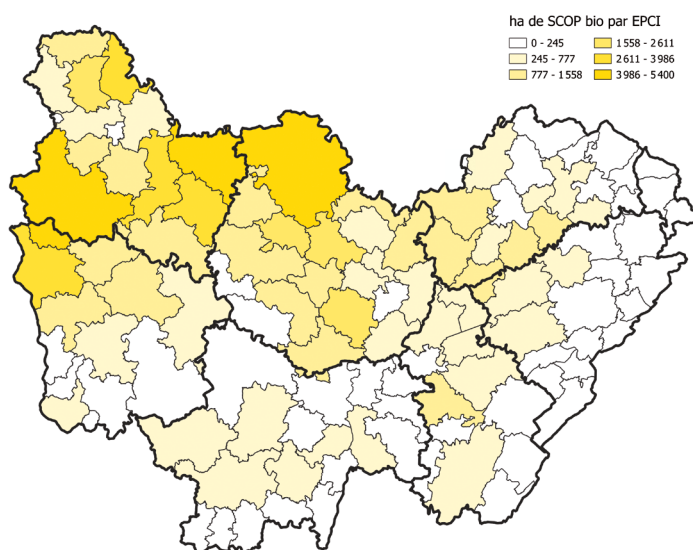
dont **56 700** dans les fermes en production principale



78 100 TONNES
DE PRODUITS COLLECTÉS

dont **31 000** de blé tendre (2024/2025) - Source France Agrimer

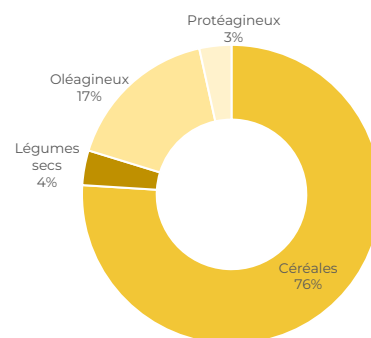
Répartition des surfaces en grandes cultures



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

3/4 de la SCOP
dans l'Yonne et la Côte-d'Or

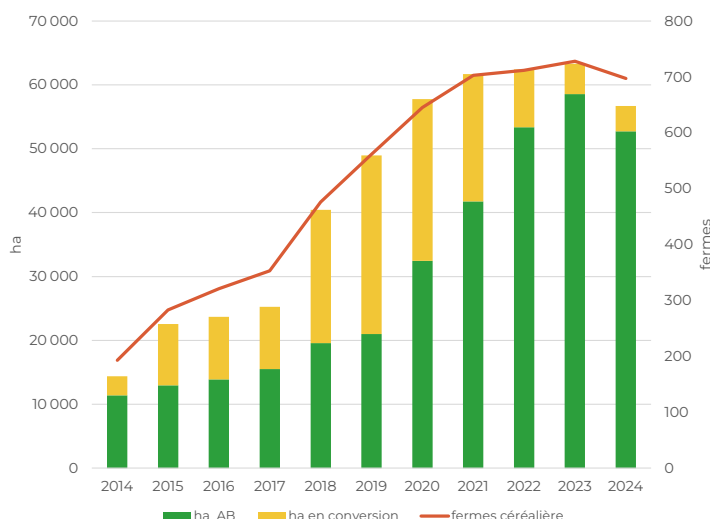
Répartition des types de cultures



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Après l'arrêt du développement, une régression

SCOP et fermes en production principale



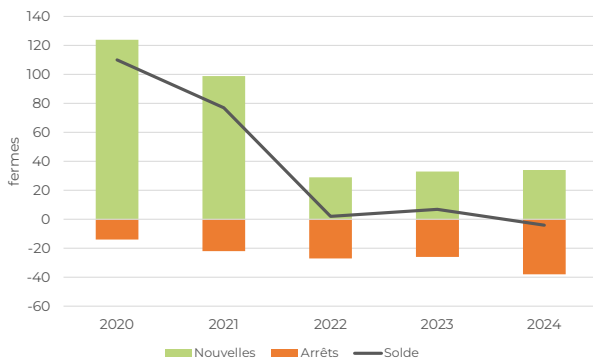
Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté



Évolution 2023/2024 des fermes céréalières

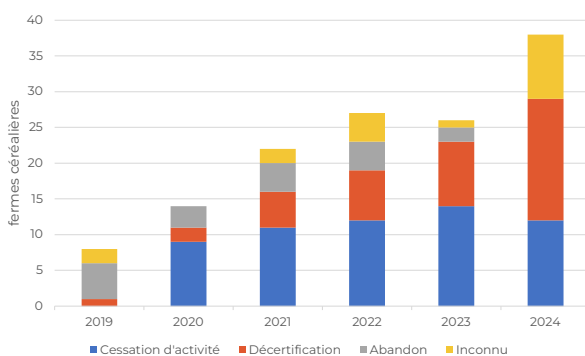
- 4,3 % de fermes céréalières	- 10,4 % de SCOP bio	- 15,4 % de surface en conversion

■ Arrêts et nouvelles fermes en production principale



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

■ Nombre et type d'arrêts



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

La faiblesse des prix payés pour la moisson 2023, liée à la crise de la bio, a impacté négativement les résultats et la trésorerie des fermes jusqu'en 2024. Sur les 5 dernières années le rendement des cultures bio représente, en moyenne, 37 % du rendement conventionnel (Source Cerfrance). Compenser cet écart de rendement et assurer aux producteurs un revenu suffisant requiert donc des prix rémunérateurs ou une rémunération sociétale.

Face à la crise débutée en 2022 les céréalières avaient jusque-là tenu bon. En 2024 toutefois, le nombre de dé-conversions dans ce secteur, double et les arrêts ne sont plus compensés par les nouveaux engagements. Ainsi, le nombre de fermes en production principale de grandes cultures diminue de plus de 4 % et les surfaces de plus de 10 %.

■ Les arrêts 2024 en grandes cultures

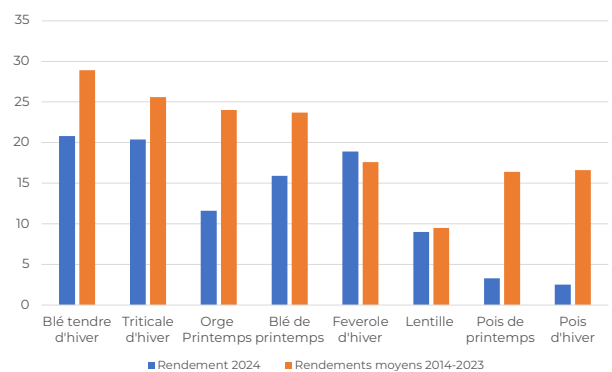
	Nombre de fermes ayant cessé la culture de plus de 20 ha de SCOP entre 2023 et 2024	Nombre d'ha de SCOP
Côte-d'Or	32	1 911
Doubs	2	52
Jura	4	227
Nièvre	10	741
Haute-Saône	10	735
Saône-et-Loire	9	404
Yonne	33	3 082
Total	100	7 152

■ Des semis retardés et réalisés en mauvaises conditions

Globalement la moisson 2024 a été très décevante, pour ne pas dire catastrophique (moins 30 % par rapport à la moyenne sur 10 ans). C'est un mal pour un bien car en partie pour cette raison, les prix sont repartis à la hausse. Mais cela ne compense pas les mauvais résultats de production. Ces derniers sont liés à la pluviométrie excédentaire qui a conduit à des semis en conditions difficiles (ou reportés), à des cultures aux racines asphyxiées pendant l'hiver, à un manque de luminosité et à un impact des maladies supérieur à la normale.

La plupart des moissons ont été retardées à cause des semis plus tardifs et des conditions peu poussantes du printemps. Concernant la qualité des céréales, le poids spécifique du grain a été impacté, en particulier pour les orges. Les taux de protéines sont restés dans la moyenne alors qu'on aurait pu les espérer nettement supérieurs au vu des faibles rendements.

■ Rendements 2024 de cultures bio en BFC



Sources : BIO Bourgogne-Franche-Comté et Chambre régionale d'agriculture de BFC

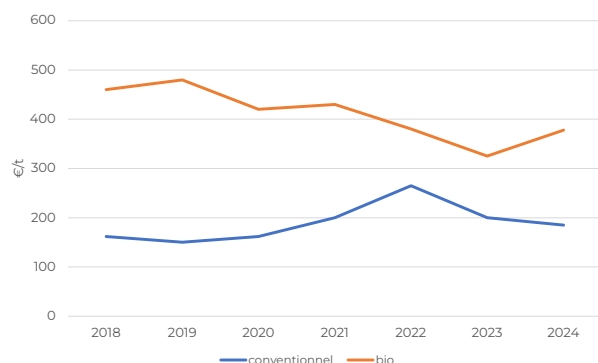
L'année 2025 a nettement mieux débuté. Les semis d'automne comme de printemps ont, dans l'ensemble, bénéficié de bonnes conditions. La période sèche de mars a permis la préparation des sols et la poursuite des semis ainsi que des passages de désherbage mécanique. Cependant, cette sécheresse qui s'est prolongée tout le printemps a pu avoir un impact, surtout dans les zones à moindre potentiel. Malgré la canicule de juin, les cultures d'été ont bénéficié de bonnes conditions avec des pluies régulières dans de nombreux secteurs.

■ Le prix du blé temporairement à la hausse

En 2024, une certaine reprise des ventes en distribution spécialisée, les baisses de surface (en blé surtout) et la mauvaise moisson 2024 (en quantité et en qualité) ont engendré une augmentation des prix des céréales meunières. La collecte de blé 2024/25 est presque deux fois plus faible que celle de 2023/24, soit 31 000 tonnes. Même si les stocks restent importants, le prix du blé, sous réserve de qualité, dépasse les 350 €/t. Fin 2024 et

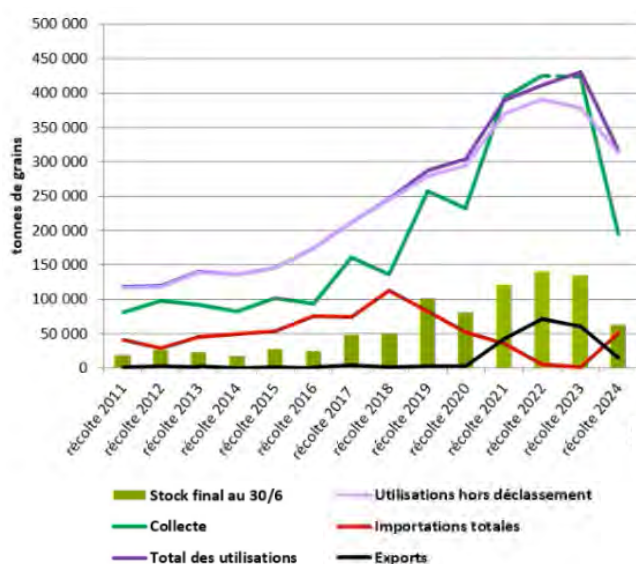
début 2025, des ventes ont eu lieu à plus de 400 €/t de blé, une aubaine pour ceux qui ont stocké.

■ Prix moyen du blé tendre payé aux producteurs



Sources : BIO Bourgogne-Franche-Comté

■ Flux du blé tendre bio français



Sources : FranceAgriMer

La demande en céréales à destination de l'alimentation humaine a fortement ralenti ces dernières années. Cela a engendré des surstocks. Alors que 2022 était favorable à l'exportation, cela n'a plus été le cas à partir de 2023. Le prix du blé bio ne couvre plus son coût de production. Si les mauvaises récoltes 2024 ont permis de faire repartir le prix à la hausse, ce ne sera pas le cas en 2025 au vu du nombre d'hectares qui couvre largement le marché français. Il sera donc nécessaire de trouver des marchés à l'export.

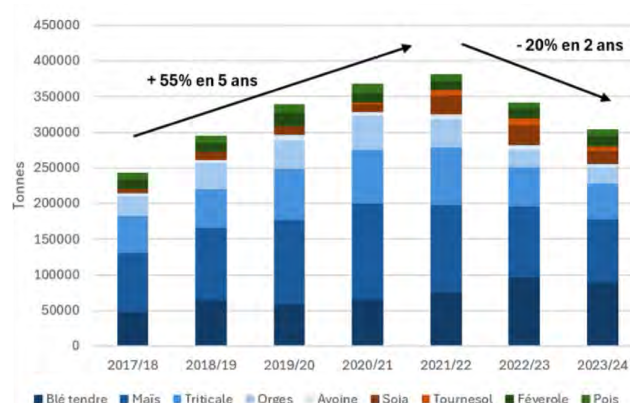
Les marchés de « cultures de niche » sont par définition très fluctuants, passant vite d'une situation déficitaire à une excédentaire et inversement. Ils étaient globalement saturés sur la période, notamment en sarrasin, lentille, féverole et avoine. Le seigle et l'épeautre sont

peu demandés. En revanche, soja, pois protéagineux, triticales et maïs sont recherchés. Actuellement, le blé et le tournesol ne sont pas vraiment recherchés mais sont moins difficiles à écouler via l'export.

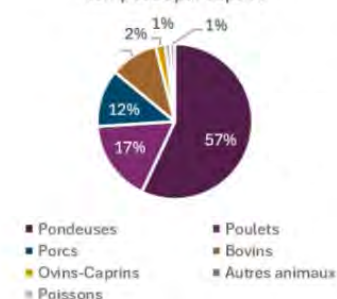
La vente directe se porte globalement bien et a permis aux fermes concernées de mieux résister aux difficultés. Elle représente cependant des volumes limités et peut devenir concurrentielle dans certains territoires (farine, huiles, lentilles).

■ L'aliment du bétail en recul

■ Évolution de l'utilisation de grains par les fabricants d'aliment du bétail



Répartition de la production d'aliments composés par espèce



Sources : FranceAgriMer

Hormis la féverole dont les surfaces ont augmenté, les protéagineux sont restés recherchés pendant toute cette période et leurs prix se sont globalement maintenus. Pour les oléagineux, le marché a été saturé mais connaît une détente comme pour le blé. Globalement, les fabricants d'aliments pour le bétail sont en manque de matières premières. Des outils pour la fabrication de tourteaux ont été mis en place mais les risques d'écart de prix avec les importations UE et non UE sont importants.

La fabrication d'aliment du bétail recule ces dernières campagnes du fait de la baisse du nombre de volailles (cause grippe aviaire) et du contexte économique défavorable aux élevages bio.

Contractualiser et investir dans le stockage

Les opérateurs ne sont pas unanimes sur la tendance actuelle. Certains sont optimistes, d'autres restent plus prudents car ils considèrent que le marché peut assez vite être à nouveau engorgé. Cependant la plupart s'accordent à dire qu'il faut contractualiser les emblavements afin de faciliter la mise en adéquation entre offre et demande.

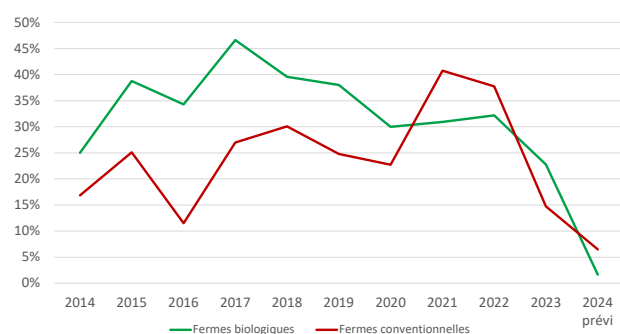
Que l'on commercialise avec un seul ou plusieurs collecteurs, le stockage est de toute façon souvent nécessaire en bio étant donnée la moindre densité de silos et la grande variété des cultures produites. Investir dans le stockage peut donc s'avérer utile mais également rentable. Cela, dans les deux types de situations via les primes au stockage ou les évolutions de prix en cours de campagne de commercialisation.

Avec le changement climatique, les collecteurs et transformateurs rencontrent une nouvelle difficulté, celle d'une prolifération d'insectes au stockage. Ils doivent investir dans de nouveaux outils dont des systèmes de refroidissement qui engendrent des coûts supplémentaires.



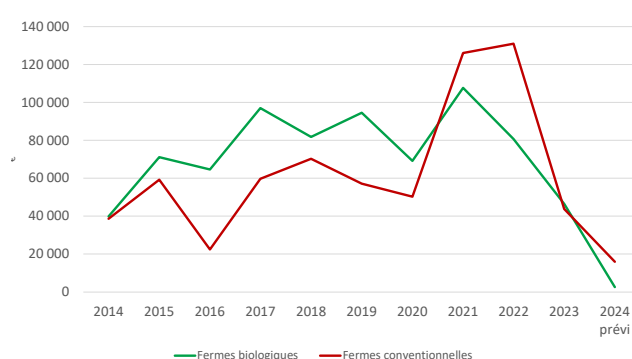
Des résultats économiques catastrophiques

Rentabilité comparée EBE/produit brut



Sources : Cerfrance

EBE comparé



Sources : Cerfrance

Résultats Cerfrance avec 61 fermes bio et 1 286 conventionnelles

Les résultats économiques se dégradent encore pour la troisième année consécutive. Ils sont mauvais aussi bien en conventionnel qu'en bio. En bio, le résultat est inférieur mais cela est dû à l'effet échantillon car la plupart des producteurs bio se trouve sur des secteurs à moyen ou faible potentiel de terre.

Bien que le marché bio soit en général plus stable qu'en conventionnel, le risque de saturation des débouchés est plus élevé. Par ailleurs, la diversité des cultures et la spécificité de certains produits impliquent la recherche parfois difficile d'un plus grand nombre de débouchés.

Cette diversité, cependant, est aussi un facteur de résilience.

Les sécurités mises en place sont généralement : la présence d'animaux sur les fermes pour l'apport d'engrais, des rotations longues, voire de la vente directe. Globalement, depuis 10 ans, les résultats courants sont plus stables et meilleurs qu'en conventionnel.

Augmenter la demande en pain bio et démultiplier les surfaces

Exercice prospectif à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CAA)

Dans un contexte de crise économique et d'instabilité des marchés bio depuis 2021, entraînant une réduction des surfaces en bio et une diminution du nombre de nouveaux producteurs, les collectivités locales cherchent de plus en plus à promouvoir des produits locaux et de qualité, notamment dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

■ La filière de l'aval à l'amont

Inciter à la consommation de produits bio locaux est la condition *sine qua non* pour aider les filières bio à se développer. Or la demande en pain bio est faible. Pour quelles raisons ?

■ Les ménages



Certains consommateurs refusent de manger bio parce qu'ils ne sont pas convaincus mais pour la grande majorité d'entre eux, la raison invoquée est celle du coût. À tort ou à raison, ils estiment que le bio est trop cher pour eux.

■ Les Restaurations Hors Domicile (RHD)



Qu'elles soient scolaires ou non, elles cherchent le plus souvent à abaisser les coûts de matière première et s'approvisionnent donc encore très peu en bio malgré la loi EGalim.

■ Les boulangeries



Au vu de la faible demande des consommateurs (ménages et RHD), la très grande majorité des boulangeries, qu'elles soient artisanales ou industrielles, font d'abord des volumes conventionnels. Elles sont peu enclines à faire du pain bio au regard des faibles volumes que représente la demande. Faiblesse des volumes qui rend d'autant plus difficiles à lever les contraintes liées à sa fabrication :

- Contrainte administrative, traçabilité à mettre en œuvre (enregistrement et suivi des volumes), contrôle de certification.
- Charge du coût de certification (qui est d'autant plus lourde que le volume bio est minoritaire).
- Contrainte liée au savoir-faire spécifique que demandent les farines naturelles. Les farines bio, en effet, ne sont pas corrigées par des additifs et leur transformation exige donc des boulangers des compétences particulières qu'ils doivent acquérir. C'est une contrainte d'autant plus importante que cette singularité des compétences et des process va à l'encontre d'un modèle de production dominant basé sur la standardisation en vue d'une efficacité économique maximale.

■ Les collecteurs et meuniers



La faible demande des boulangeries, logiquement, pousse les collecteurs et les meuniers à réserver d'abord leurs outils aux volumes conventionnels. La traçabilité des volumes bio exige des outils spécifiques. Le stockage des matières bio, à même de garantir la non contamination par les produits utilisés en conventionnel, nécessite de disposer de silos, voire de sites dédiés et demande donc des investissements supplémentaires.

Il existe certes des collecteurs et meuniers spécialisés en bio. Cependant, ces acteurs ne traitent que de faibles volumes au regard de ceux traités en conventionnel. Ils ne peuvent donc pas réaliser les économies d'échelle des grosses entreprises. Ils sont aussi beaucoup plus fragiles car ils ne peuvent pas, en cas de crise, compenser leurs pertes commerciales par du commerce conventionnel.

Il existe certes des collecteurs et meuniers spécialisés en bio. Cependant, ces acteurs ne traitent que de faibles volumes au regard de ceux traités en conventionnel. Ils ne peuvent donc pas réaliser les économies d'échelle des grosses entreprises. Ils sont aussi beaucoup plus fragiles car ils ne peuvent pas, en cas de crise, compenser leurs pertes commerciales par du commerce conventionnel.

■ Les céréaliers



À son tour, la faible demande des collecteurs freine l'engagement des céréaliers en agriculture biologique. Pire encore, la crise actuelle pousse certains céréaliers à se dé-certifier.

Certains sont passés en bio par conviction (besoin de protéger la santé de tous), d'autres pour l'aide à la conversion. Dans tous les cas, la pérennité de l'engagement en bio est directement liée à la rémunération de leur travail. Cette dernière est rendue possible par les prix du blé bio. Or les prix fluctuent en fonction de la demande et peuvent être tirés vers le bas lorsque celle-ci diminue. C'est le cas depuis 2022 (hors la hausse de 2024 due aux mauvaises récoltes).

■ Et enfin, encore en amont, le sol et l'eau



Les surfaces cultivées en bio restent globalement faibles alors que, affectée par une utilisation continue des produits chimiques phytosanitaires, la qualité des sols et de l'eau continue de se dégrader au fil des ans.

■ Le coût de fabrication du pain

Coût de la farine HT/kg	1,30 €	0,40 €	0,90 €
Pour 1 kg de pain fabriqué	Bio	Conventionnel	Différence
Coût moyen HT du pain constaté	5,69 €	3,32 €	2,37 €
Coût HT de la farine dans 1 kg de pain	0,86 €	0,26 €	0,59 €
Marge du boulanger 10%	0,57 €	0,33 €	0,24 €
Coût de fabrication	4,26 €	2,72 €	1,54 €

Sources : BIO BFC à partir de chiffres de la Chambre des métiers et de l'artisanat

Le coût de la farine ne constitue que 8 à 15% du prix du pain. Celui de la fabrication est bien plus important (de 70 à 75%). Si le pain bio est plus cher que le pain conventionnel, ce n'est donc pas tant par le surcoût de la farine mais par celui de la fabrication. En effet, en général un fournil bio produit bien moins de pain à l'année qu'une boulangerie traditionnelle. En théorie, si on remplace toute la farine conventionnelle par de la farine bio, le pain ne devrait coûter que 60 centimes de plus au kg.

■ Le premier enjeu d'une filière se situe à l'aval

Dans le cas de la filière pain - comme dans beaucoup d'autres - massifier les volumes permet d'abaisser grandement les coûts de tous les actes de transformation : collecte, stockage, mouture, transport, fabrication. Ce sont les volumes qui amortissent les investissements de structures. Plus les entreprises de transformations sont grandes, moins elles peuvent faire de la « dinette ».

Pour abaisser le coût du pain bio, le premier enjeu est de massifier la demande. Puisque les ménages sont trop frileux, une première étape pourrait se faire à travers les commandes des établissements de RHD d'une ou plusieurs agglomérations du département, voire de la région.

En massifiant ainsi la demande, on contribue non seulement à baisser le coût du pain mais on permet aussi aux grandes entreprises de se lancer dans l'agriculture biologique, d'assurer une plus juste rémunération aux producteurs bio, et bien sûr de préserver la vie du sol et de la qualité de l'eau.

■ Restaurer le lien au sol

Sur la base des hypothèses de rendement en farine et des moyennes de consommation annuelles de pain ci-dessous, il est possible de comparer les ordres de grandeur des volumes nécessaires.

■ Potentiel de production pour 1 ha de blé bio

	Blé	Farine	Pain
En kg	3 200	2 528	3 857

■ Potentiels de rendement et de consommation

Rendement farine/blé	79 %
Part de la farine dans le pain cuit	66 %
Consommation par personne et par jour (kg)	0,3
Consommation par la personne et par année scolaire (kg) 4 jours pendant 36 semaines à raison 75 g de pain par personne/jour	10,8

Nombre de repas dans les établissements de la CAA : autour de 3 276 000 repas/an

■ Du pain bio local toute l'année

2023	Ha de blé tendre	t de blé	Personnes/an	Personnes/année scolaire
	1	3,2	35	357
CA Auxerrois	521	1 667	18 353	186 078
Yonne	10 254	32 813	361 210	3 662 270

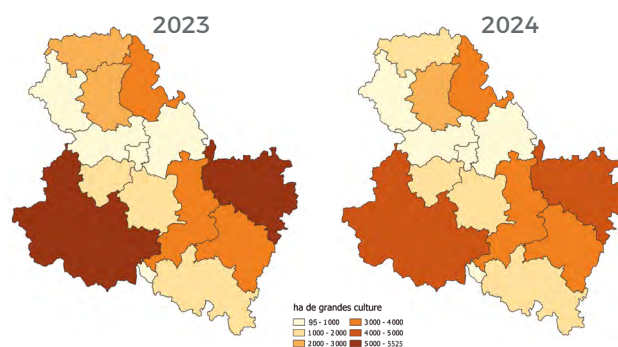
Avec les surfaces de blé bio de 2023, le département de l'Yonne aurait pu approvisionner en totalité (112%) le pain bio des restaurants collectifs de la CAA.

2024	Ha de blé tendre	t de blé	Personnes/an	Personnes/année scolaire
CA Auxerrois	225	720	7 926	80 360
Yonne	6 779	21 693	238 799	2 421 156

Mais en 2024, avec la baisse de la consommation et la crise du bio, la part des surfaces en céréales bio de l'Yonne tombe à 9,7% (11,3% en 2023). La surface en blé tendre perd dans cette même période 3 475 ha. Le département de l'Yonne n'aurait pu alors approvisionner que 74 % des repas des établissements de la CAA.

■ Une tendance qui doit s'inverser

■ Évolution de la SCOP bio icaunaise par EPCI entre 2023 et 2024



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Cette évolution pourrait être inversée par une hausse de la demande.

Si les collectivités s'emparent du sujet, elles peuvent impulser la demande et engendrer une structuration permettant de baisser le prix du pain bio, d'en augmenter sa consommation, sa production et par conséquent les surfaces en céréales bio.

De plus, le milieu scolaire est propice à la sensibilisation des futurs adultes, qui demain seront amenés à choisir leur alimentation. Le territoire agricole, la santé, la qualité de l'alimentation et la qualité de l'environnement sont étroitement liés : raison de plus pour lancer de telles initiatives.

Vigilance : Cet exercice vise à comparer des ordres de grandeur sans prendre en compte toutes les subtilités des circuits d'approvisionnement. Dans le meilleur des cas, l'approvisionnement à partir de farines bio locales ne pourrait être atteint que progressivement.

Viticulture



935 FERMES

AYANT DES VIGNES

dont **888 domaines**
en production principale



8 532 HECTARES

dont **1 894 ha**
en conversion



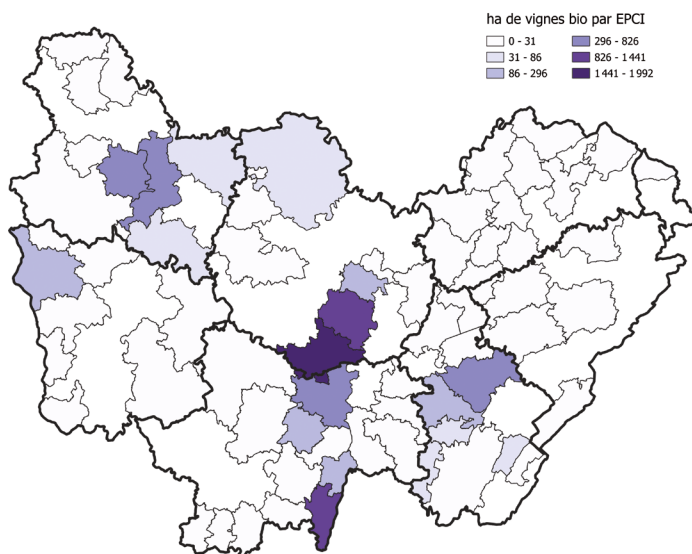
23,4 % DES VIGNES EN BFC



VINS DE BOURGOGNE :

■ 2023 : **340 000 hl**
■ 2024 : **174 000 hl**

■ Répartition des surfaces en vigne

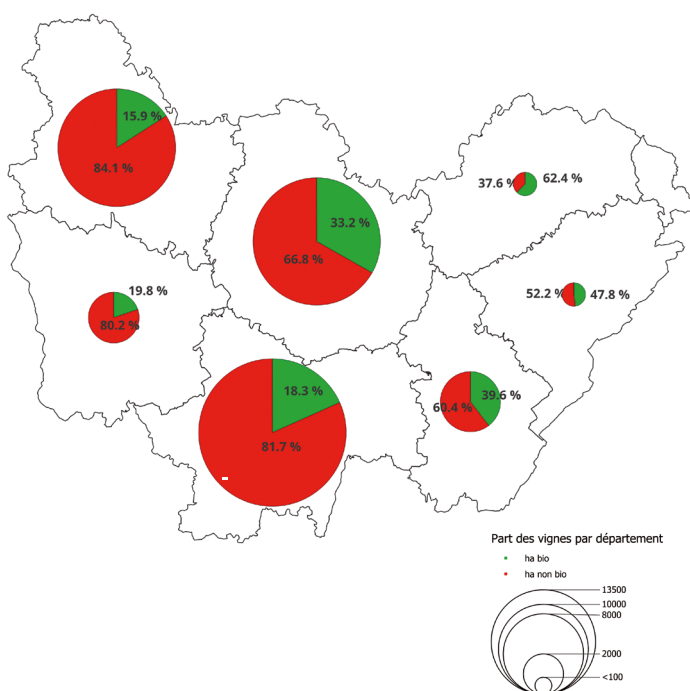


2/3 des surfaces en Côte-d'Or et Saône-et-Loire

Les plus grands domaines se situent dans l'Yonne
(13,5 ha en moyenne)

Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

■ Les domaines en départements



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

L'Yonne et la Saône-et-Loire présentent en pourcentage, des surfaces bio plus faibles que dans le Jura ou la Côte-d'Or. La typologie de domaines et la nature des débouchés expliquent ces différences.

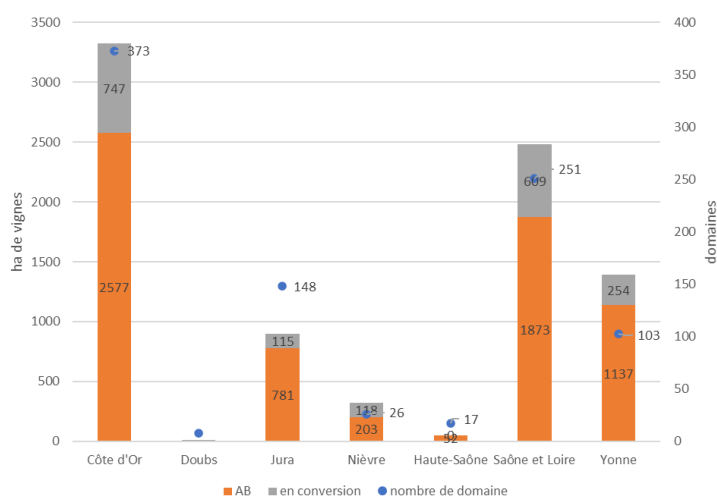
Le Jura présente la plus grande proportion de surfaces cultivées en bio de la région par rapport aux autres départements viticoles. Dans ce département historiquement tourné vers l'agriculture biologique, l'architecture des vignes (écartements entre les rangs de vignes plus larges qu'en Bourgogne), mais surtout la taille des domaines (plus faibles que la moyenne régionale) sont plus favorables aux changements de pratiques que dans les autres territoires de la région. Enfin, le mode de commercialisation plus tourné vers la vente directe permet de valoriser la démarche d'agriculture biologique. Cela explique le plus fort pourcentage de bio qu'en Bourgogne.

Le Jura est suivi de près par la Côte-d'Or dont les vignobles à forte valeur ajoutée facilitent l'instauration de pratiques innovantes plus durables répondant aux attentes des consommateurs et qui pourront être valorisées grâce à un prix de vente plus élevé.

Pour l'Yonne, en revanche, l'étude VITICHANGE portée par BIO BFC en partenariat avec le Cerfrance et financée par le BIVB en 2022, a permis d'identifier plusieurs freins au changement de pratiques. Freins sociologiques d'une part (appréhensions individuelles, manque de dynamique collective, difficultés de recrutement, etc.) ; freins techniques ensuite (évolution du climat et réglementation très contraignante notamment) ; freins économiques enfin avec l'augmentation des charges, un retour sur investissement plus lent et une valorisation plus difficile.

Enfin, en Saône-et-Loire, une part importante des vignobles est exploitée par des viticulteurs coopérateurs ou qui pratiquent la vente de raisins. Ce mode de valorisation moins rémunérateur que la vente de bouteilles explique en partie la difficulté à mettre en œuvre des changements de pratiques viticoles dans ce département.

■ Surfaces et domaines bio par département



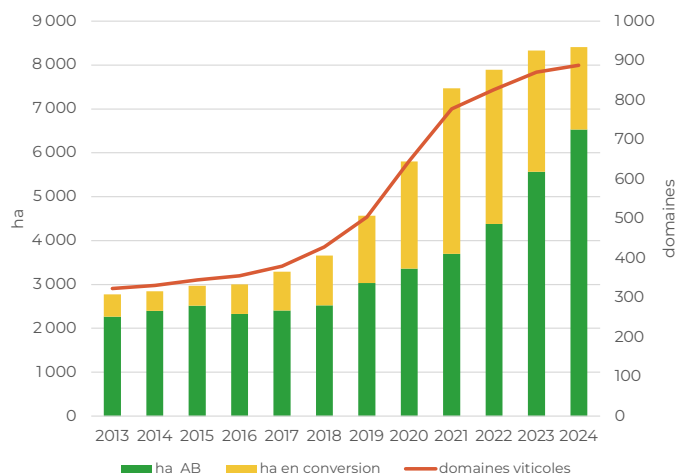
Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Le graphique ci-dessus montre que la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire sont en 2024, les deux départements comptant le plus de surfaces de vignes en conversion bio.

La typologie exceptionnelle des exploitations viticoles du Jura où de nombreux petits domaines sont certifiés, est confirmée par le rapport nombre de domaines/surface en AB. En comparaison, l'Yonne compte moins de domaines certifiés pour une surface de vigne 1,5 fois supérieure à celle du Jura.

■ La viticulture bio atteint un plateau

■ Surfaces et domaines bio par département



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

■ Évolution 2023/2024

Domaines :	Surface bio :	Surface en conversion :
+ 2 %	+ 1 %	- 32 %

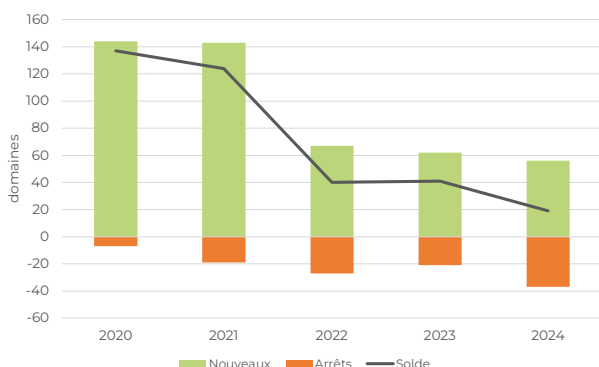
Depuis 2021, l'augmentation à la fois des surfaces et du nombre de domaines viticoles engagés en agriculture biologique ralentit. La part en conversion ne constitue plus que 22 % des surfaces, contre 51 % en 2021 (et 30 % pour la moyenne décennale). Depuis 3 ans, moins de domaines s'engagent en agriculture biologique.

L'année 2024 a été marquée en région BFC par des aléas climatiques (gel, grêle, fortes pluies...) accompagnés d'une pression de maladies particulièrement virulentes. Cette situation a très probablement, comme après le millésime difficile de 2021, conduit à une baisse des engagements en bio sur 2024.



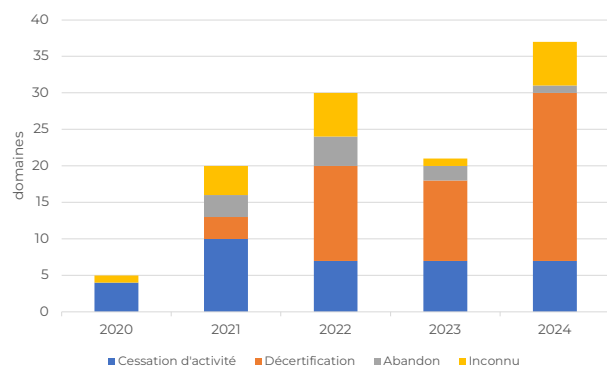
■ Des arrêts plus nombreux

■ Arrêts et nouveaux domaines viticoles



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

■ Nombre et type d'arrêts



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Sur les 5 dernières années, 2024 se distingue comme le millésime comptant le plus d'arrêts et le moins de nouveaux certifiés. Lors de ce millésime, 36 domaines (350 ha de vignes) ont arrêté, dont 12 domaines (152 ha de vignes) dans l'Yonne.

Ces chiffres s'expliquent par les nombreuses difficultés détaillées plus haut concernant le millésime 2024, en particulier en bio et en particulier dans l'Yonne. On notera néanmoins que la balance reste positive, avec 19 nouveaux domaines.

La proportion d'arrêts pour cause de dé-certification est hétérogène et se calque sur les difficultés des millésimes. Les dé-certifications concernent principalement l'année 2022, qui a suivi un millésime pluvieux avec une faible récolte, et l'année 2024 marquée elle aussi par la faiblesse des récoltes. Ces dé-certifications concernent aussi en grande partie des domaines nouvellement certifiés, présentant peu d'expérience en agriculture biologique.

■ Une saison de toutes les calamités

Après un hiver pluvieux et relativement doux, la saison 2024 a débuté fraîchement. Le gel a sévi dans tout le département du Jura aux alentours du 20 avril (allant jusqu'à 100 % de dégâts), mais également plus locale-

ment dans les départements viticoles bourguignons (certains secteurs impactés jusqu'à 90 %).

La grêle, quant à elle, n'a pas épargné l'Yonne, avec 1 000 ha de vignes touchées dans le Chablisien le 1^{er} mai, dont 1/5^{ème} à 100 %.

Les températures fraîches du printemps ont entraîné une mauvaise fécondation des fleurs de vigne, diminuant le nombre et la taille des baies et réduisant de ce fait le potentiel de récolte déjà faible.

Enfin, les pluies quasi continues ont favorisé le mildiou tout au long de la saison. Les orages ponctuels, notamment dans l'Yonne, ont par un lessivage intense, neutralisé les protections phytosanitaires mises en place et ont restreint l'accès aux parcelles (augmentation des difficultés pour les tracteurs à rentrer dans les parcelles humides). Le lessivage a été particulièrement préjudiciable aux vignerons bio qui ne peuvent utiliser que des produits de contacts (restant à la surface de la plante et donc facilement lessivables). Ils ont donc été contraints de renouveler les traitements plus fréquemment qu'en viticulture conventionnelle.

■ Une intensité mildiou sans précédent

La saison 2024 a été d'une intensité mildiou jamais vue (20 épisodes de contaminations intenses sur la campagne, voire plus, contre 1 à 3 habituellement).

La pression mildiou a été plus intense et le millésime vécu plus difficilement en 2024 qu'en 2016 ou 2021, qui étaient pourtant des années exceptionnellement compliquées.

De plus, les vignerons ont fait remonter que le mildiou était plus « explosif » et que sa pression se prolongeait plus tard les obligeant à poursuivre les traitements parfois jusqu'au 10 août contre fin juillet habituellement.

■ Comment adapter les traitements au cuivre ?

Suite à cette saison compliquée, les vignerons interrogés ont souligné l'importance du lissage des doses de cuivre en agriculture biologique (ils peuvent appliquer au maximum 28 kg/ha de cuivre métal sur 7 ans plutôt que 4 kg/ha de cuivre métal par an) car certains ont été contraints d'appliquer des doses supérieures à 4 kg/ha sur l'année.

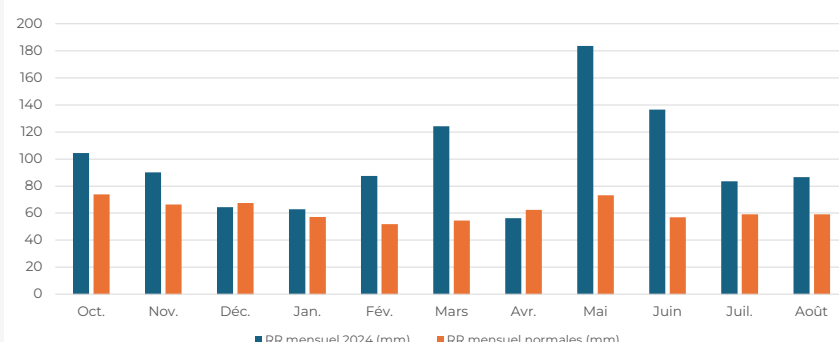
Pour 2024, les doses de cuivre ne sont pas limitantes, mais c'est de ne disposer que des produits de contacts (rapidement lessivés) qui cette année, a accentué les difficultés des vignerons bio.



Focus météo dans l'Yonne

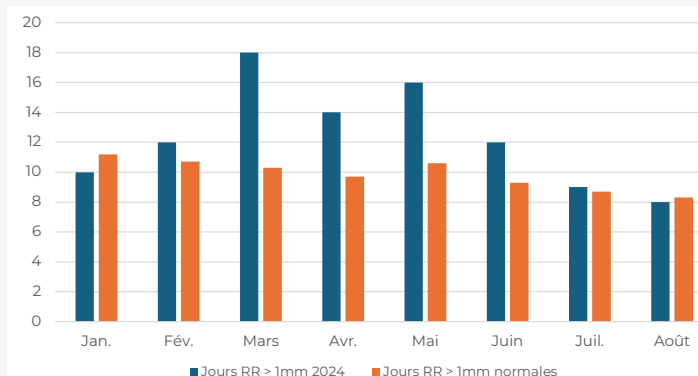
Les graphiques illustrent le temps exceptionnel qui a dominé la campagne 2024 sur Chablis.

■ Hauteurs de pluies mensuelles campagne 2024 sur Chablis



Les hauteurs de pluies ont en effet été systématiquement égales ou supérieures (presque le triple en mai) aux normales. L'automne et l'hiver 2023/2024 (notamment février et mars) ont conduit à une grande virulence du mildiou (grande faculté germinative des œufs d'hiver). Cela s'est ensuite poursuivi en mai et juin aboutissant à la destruction (quasi) complète des récoltes dès la floraison dans l'Yonne. Outre les cumuls de pluies, le nombre de jours de pluies est aussi impressionnant (graphique ci-contre).

■ Nombre de jour de pluie par mois sur Chablis



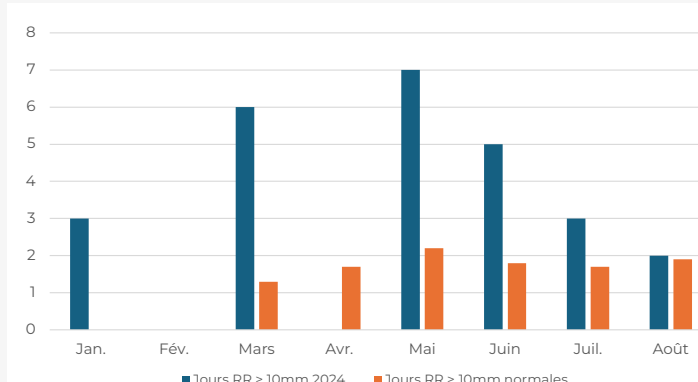
Avril (peu pluvieux en relatif), mai et juin ont ainsi été particulièrement favorables aux contaminations par le mildiou. De plus, les pluies supérieures à 10 mm (lessivant en un épisode la protection au cuivre) ont aussi relevé de l'inédit (graphique ci-contre).

En mai et en juin, on a ainsi compté 1 à 2 jours par semaine avec une forte contamination par le mildiou. Finalement, ce ne sont pas moins de 21 épisodes de contaminations très élevées qui ont été observés alors qu'une année avec une pression mildiou normale à élevée en compte 1 à 2 pour la campagne.

Le millésime 2025 ne semble pas s'inscrire dans la même tendance que 2024. L'hiver et le printemps ont été beaucoup moins pluvieux : un seul mois a enregistré des cumuls de précipitations au-dessus des normales de saison entre novembre 2024 et mai 2025, avec un déficit cumulé d'eau entre janvier et mai 2025 pouvant atteindre 100 mm par endroits.

En 2024, en revanche, un excès d'eau d'environ 90 mm avait été enregistré pour la même période. Concernant la vigne, le début de saison 2025 pré-

■ Nombre de jours de pluie > 10 mm par mois sur Chablis



sente quelques jours d'avance par rapport à la moyenne décennale, et se rapproche des années 2015, 2017 et 2018.

D'une manière générale, la situation est globalement saine quant aux maladies cryptogamiques et la récolte potentielle est plutôt généreuse. Cependant, le Mâconnais fait exception depuis le début de campagne. Il a connu des cumuls de pluie supérieurs aux autres territoires et une pression maladie très forte. De surcroît des épisodes de grêle compromettront une fois encore une partie de la récolte.

■ Des moyens insuffisants pour réagir rapidement

2024 a montré qu'une partie des domaines en agriculture biologique dans la région n'avait pas les moyens humains (tractoristes, ouvriers saisonniers) et matériels (enjambeurs/pulvérisateurs) pour réagir suffisamment rapidement sur l'ensemble de leur parcellaire en cas de très forte pression.

Tout au long de la saison, les viticulteurs ont dû composer avec des conditions particulièrement instables. Dans cette situation, tout problème matériel ou humain peut provoquer des pertes conséquentes de récoltes.

Pour les vignes étroites non enherbées, certains traitements intermédiaires ont pu être réalisés grâce à des chenillards conçus pour pouvoir entrer dans les parcelles malgré l'engorgement en eau des sols. Mais peu de domaines sont équipés de ce genre de matériel.

■ Sans surprise, des rendements en baisse

La campagne 2024-2025 commence avec une récolte régionale, tous modes de production confondus, inférieure à la moyenne quinquennale de 1,21 million d'hectolitres, soit un peu plus de 161 millions de bouteilles (- 36,4 %/2023 ; - 19,1 % par rapport à la moyenne quinquennale, mais + 20,8 %/2021). (Source BIVB)

Concernant la viticulture biologique, les volumes produits sont de 173 821 hl contre 340 074 hl en 2023 (- 49 %).

Dans le Jura, la récolte de 2024 est réduite de 68 % par rapport à 2023. (Source Agreste)

■ Malgré une baisse générale des ventes en vin, la Bourgogne-Franche-Comté reste dynamique

Les ventes de vins bio de toutes les régions viticoles françaises ont reculé en 2024 par rapport à 2023, à l'exception de l'Alsace (progression en volume et en valeur) et de la Bourgogne (+ 1,9 % en valeur mais - 2,6 % en volume). (Sources Agence Bio d'après CIRCANA, voir graphique ci-dessous)

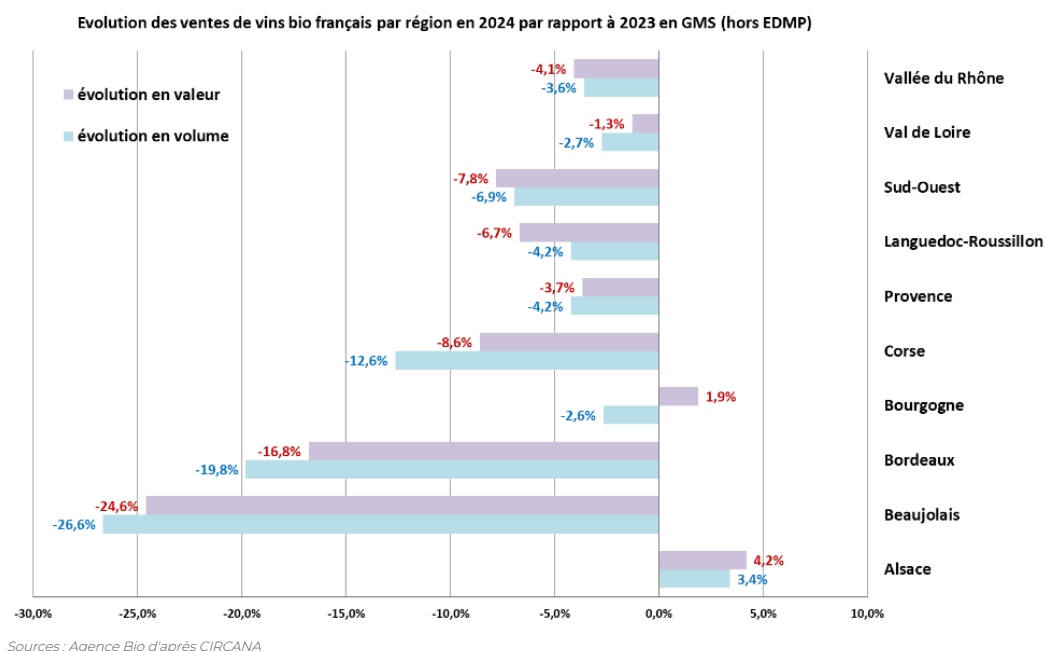
Au 1^{er} semestre 2025 (versus 2024), les ventes en GMS de vins tranquilles français bio ont reculé de 3,5 % en volume. Depuis 3 ans, les ventes de vins en GMS se tassent doucement.

Pour la Bourgogne, la récolte 2024, moins généreuse que les deux précédentes, impactera les ventes des prochaines années mais ce territoire continue de profiter des deux millésimes précédents pour répondre aux demandes des marchés.

En mars 2025, les sorties de chais de la viticulture (bio et conventionnelles) en Bourgogne-Franche-Comté se raffermissent (+ 3 % par rapport à la campagne précédente). Cumulé sur les 8 mois de campagne, le volume sorti des chais n'est plus en retrait que de 4 % par rapport à la moyenne. Ce rebond est notamment dû à la bonne demande en vins de l'Yonne et du Jura.

Sur le cumul des 12 mois à fin mars les ventes de bouteilles de Bourgogne atteignent 170 millions de cols, elles demeurent ainsi au-dessus de celles de la campagne précédente. Ainsi, les stocks de vins poursuivent leur décroissance, ils représentent 19,7 mois de ventes. (Source BIVB – Demat'vin)

■ Évolution des ventes en GMS des vins bio régionaux entre 2023 et 2024 (hors EDMP)





538 FERMES
PRODUISENT DES LÉGUMES

dont **353**
en production principale



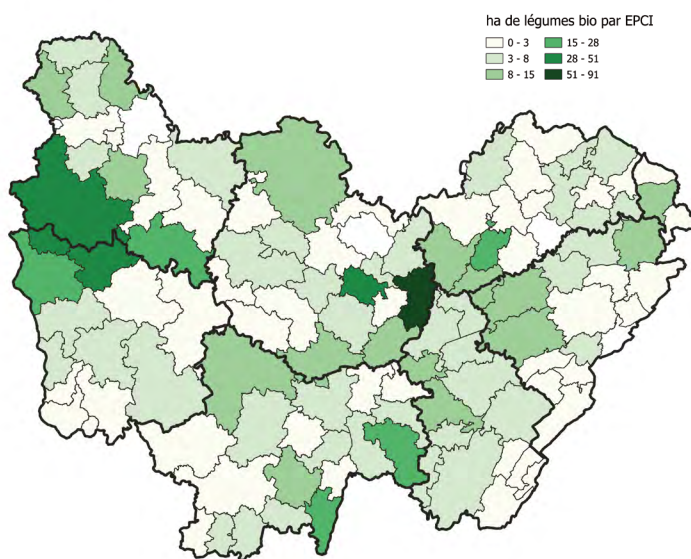
831 HECTARES
DE LÉGUMES

dont **24 ha**
en conversion



29,2 % DES SURFACES EN
LÉGUMES EN BFC

■ Répartition des surfaces en légumes



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté



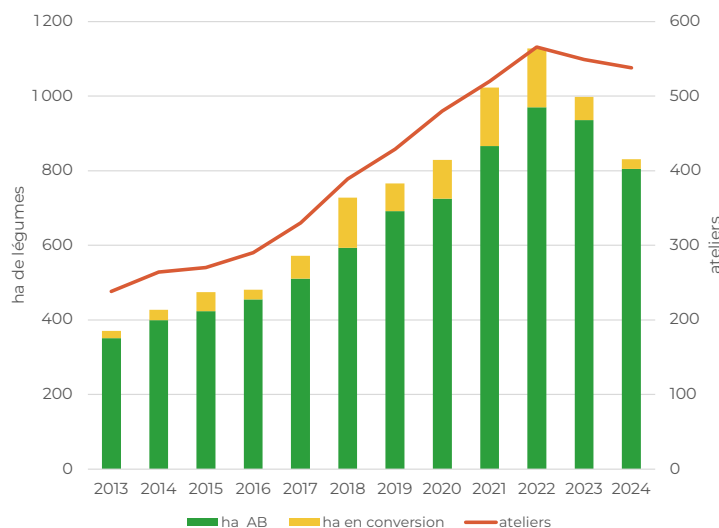
La production de légumes est globalement assez peu présente en BFC mais deux zones de production se distinguent : le territoire d'Auxonne et Val de Saône et celui de Puisaye Forterre, Haut Nivernais Val d'Yonne.

■ Évolution 2023/2024

Ateliers :	Surface bio :	Surface en conversion :
- 2 %	- 16,7 %	- 58 %

■ La chute des surfaces en légumes se poursuit

■ Surfaces et ateliers



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

En 2024, le nombre d'ateliers consacrés à la production de légumes diminue à nouveau. Les surfaces ont baissé de plus de 25 % depuis 2022.

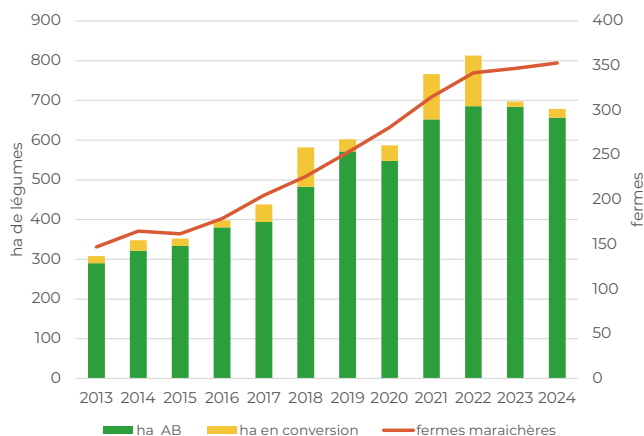
Des fermes de grandes surfaces, notamment des fermes céréalières, ont supprimé ou réduit la production de légumes de plein champ (notamment pois, haricot, betterave rouge et autres légumes racines).

19 fermes ayant diminué leurs surfaces en légumes, ont fait perdre à elles seules 200 ha de surfaces légumières. C'est particulièrement le cas en Côte-d'Or et dans la Nièvre, départements qui ont chacun perdu une centaine d'ha consacrés à cette production.

Légumes

■ Mais en production principale, la surface se maintient

■ Surfaces et fermes en production principale



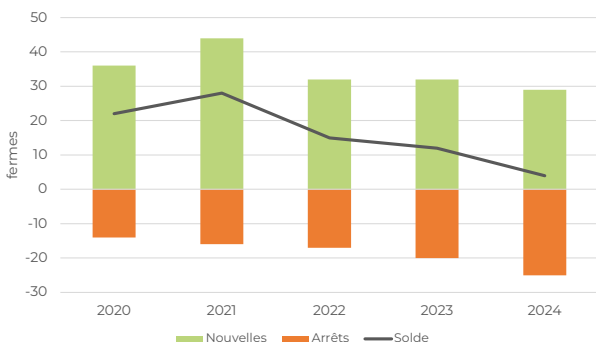
Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

En production principale, bien que la surface diminue légèrement, le nombre de fermes, lui, progresse un peu.

Les surfaces en conversion restent faibles, signe d'un ralentissement de la dynamique dans cette filière.

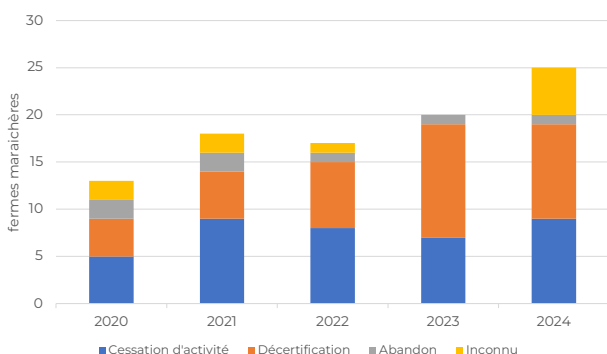
■ Des arrêts plus nombreux

■ Arrêts et nouvelles fermes en production principale



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

■ Nombre et types d'arrêts



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Depuis 2022 en région, la tendance se poursuit : le nombre de nouvelles fermes se maintient mais le nombre d'arrêts progresse sensiblement. L'année climatique très difficile a probablement généré beaucoup de découragement et d'abandons. Et, comme beaucoup d'autres productions, les arrêts par dé-certification ont tendance à augmenter.

■ Excès d'humidité et abandon de certaines cultures

On retiendra de 2024 un printemps particulièrement pluvieux, qui a retardé les implantations en plein champ et laissé peu de fenêtres d'intervention pour le désherbage. Cela a malheureusement conduit à l'abandon de certaines séries de légumes (carottes, panais, betteraves, globalement légumes dont le désherbage est déjà compliqué avec moins de pluie). Les conditions humides ont également favorisé le développement des maladies cryptogamiques, avec un mildiou particulièrement virulent sur les cultures de pommes de terre et d'oignons.

■ Redoubler d'effort pour maintenir un résultat

Malgré ce contexte difficile, le bilan économique reste globalement positif. Les chiffres d'affaires se maintiennent au niveau de 2023, mais enregistrent une légère baisse pour certains. Il est important de souligner que ces résultats ont été obtenus au prix d'une mobilisation importante des producteurs, qui ont dû redoubler d'efforts pour assurer une offre de légumes en quantité et en qualité.

■ Des prix qui stagnent malgré la hausse du coup de production

Depuis 2019, les prix pratiqués en région par les maraîchers bio évoluent peu : + 0,50 € pour la tomate, et aucune variation notable pour les haricots ou les oignons. Dans le même temps le prix des intrants a augmenté (fertilisation, protection phytosanitaire, électricité). C'est donc la marge pour investir et se rémunérer de manière juste qui se réduit. Le calcul du prix de revient est une étape essentielle pour construire des prix de vente équitables et viables. Trop souvent, le temps de travail n'est pas suffisamment intégré dans le calcul, au détriment de la rémunération.

Si le prix pratiqué par les collègues ou la mercuriale régionale peut servir de repère, il ne doit pas devenir l'unique référence : chaque ferme a ses propres réalités économiques.

■ Sous-consommation de l'enveloppe PAC !

Les conditions restrictives de surfaces ont entraîné une sous consommation de l'enveloppe de 40 % pour l'aide couplée au maraîchage. Une proposition a été faite au Ministère de l'Agriculture avec les critères suivants : 1 588 €/ha pour toutes les fermes avec des surfaces en légumes frais jusqu'à 3 ha, et qui ont une surface maximale de 10 ha de SAU. Le Ministère n'a pas statué.

■ Une nouvelle souplesse a été accordée aux compagnies légumières

En 2019, l'INAO interdisait la commercialisation de tomates bio issues de serres chauffées avant le 1^{er} mai. En 2023, le conseil d'État a abrogé cette disposition sous la pression de grosses entreprises légumières dont des coopératives. Depuis juillet 2024, une nouvelle souplesse a été accordée aux compagnies légumières, en repoussant au 1^{er} janvier 2030, donc de 5 ans, la mise en conformité des installations existantes (passage obligatoire aux énergies renouvelables en cas de chauffage). Ces souplesses créent de la confusion sur la saisonnalité. Les consommateurs pourraient dès lors s'attendre à trouver des tomates bio en mai.

■ Fin du recul des ventes

À l'échelle nationale, après un net ralentissement en 2023, la vente des légumes bio se stabilise. La part de marché des fruits et légumes bio est de 6,7 % en volume (stable par rapport à 2023) et de 7,9 % en valeur (+ 0,1 % par rapport à 2023). Cela s'explique par une inflation faible en 2024 associée à une hausse de fréquentation des magasins spécialisés où le rayon fruits et légumes est un moteur. La vente directe est en croissance (+ 3 % en valeur par rapport à 2023).

En région, la vente directe domine avec une moyenne de 3 circuits de commercialisation différents (marchés, vente à la ferme et AMAP). Sauf en Haute-Saône où les débouchés sont moins nombreux, les maraîchers vendent globalement bien leur production. Cependant, ils rencontrent des difficultés croissantes pour renouveler les abonnements en AMAP et attirer de nouveaux consommateurs. L'écart de prix entre le conventionnel en GMS et le bio en vente directe en région s'est considérablement réduit au fil des années (2019-2025). La fluctuation des prix bio est faible en vente directe en région.

■ Une dynamique d'installation toujours soutenue

Portées par une volonté de changement de vie et l'attrait pour la vente directe, les installations en maraîchage bio poursuivent leur croissance depuis 15 ans, avec une trentaine de nouvelles fermes chaque année en Bourgogne-Franche-Comté.

Le principal frein reste l'accès au foncier, non pas tant en raison des prix que par le manque d'opportunités d'achat ou de location. En 2024, on observe un recul du nombre d'apprenants en BPREA, sans explication claire à ce jour.



Fruits (arboriculture et petits fruits)



484 FERMES
PRODUISENT DES FRUITS

dont **162**
en production principale



1 178 HECTARES

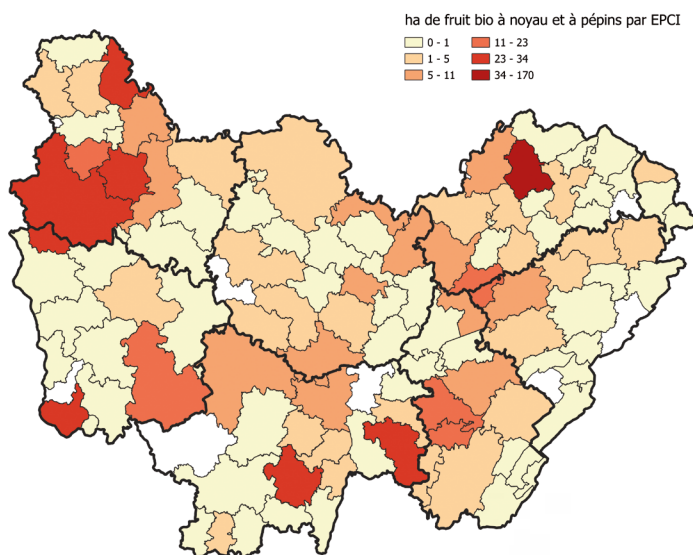
dont **90 ha**
en conversion



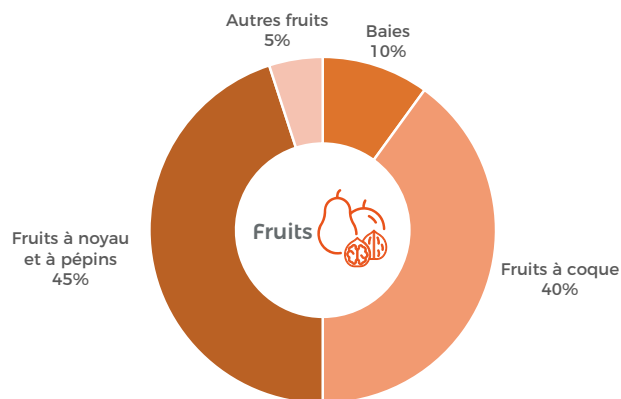
58,4 % DE LA CULTURE
FRUITIÈRE EN BFC

Majoritairement de l'arboriculture

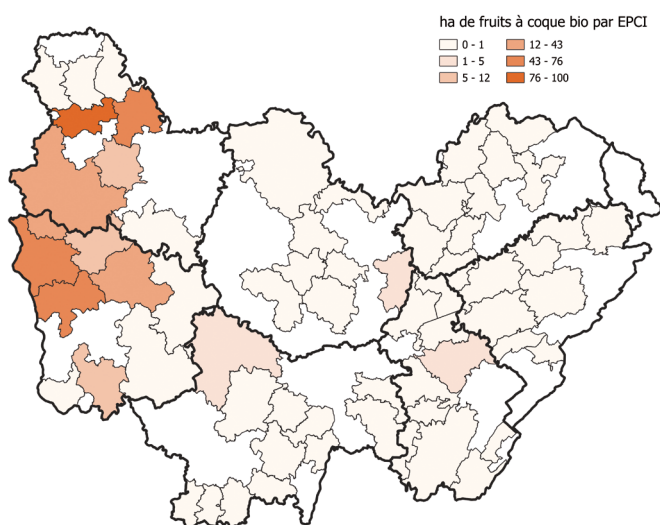
Répartition des fruits à noyau et à pépins



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

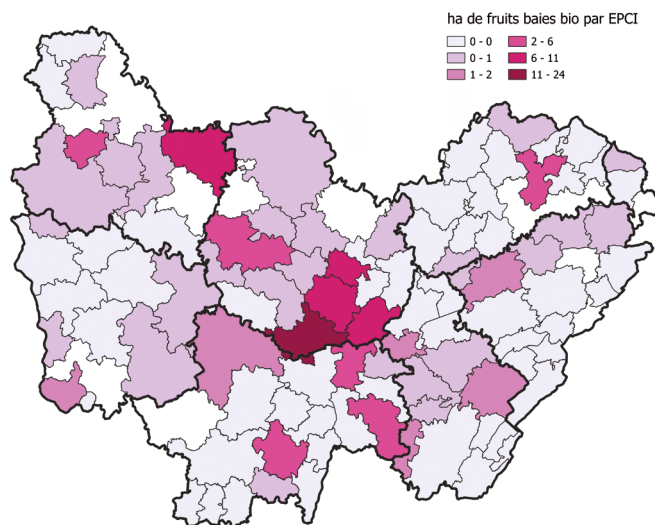


Répartition des fruits à coque



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Répartition des fruits baie

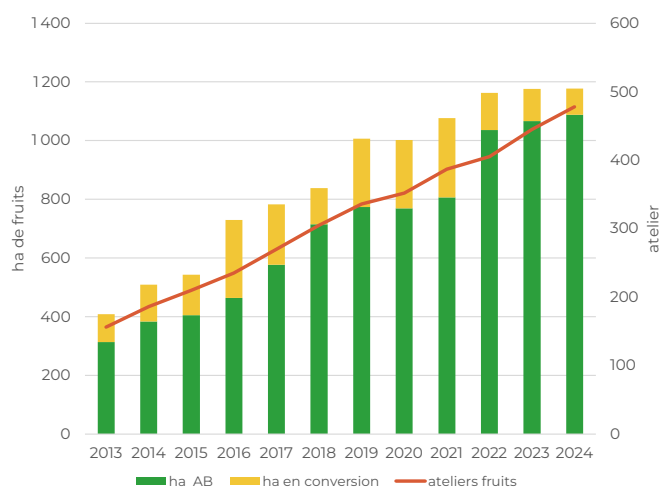


Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Fruits (arboriculture et petits fruits)

■ Un secteur globalement stable, une composition qui évolue

■ Surfaces et ateliers



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Si la surface totale en fruits reste stable, on note cependant des évolutions différentes au regard du type de ferme ou du type de fruits produits. La surface des fermes produisant principalement des fruits baisse de 2 % alors que le nombre des fermes augmente de 16 %.

En 2024, 27 nouveaux ateliers fruits de plus d'un hectare s'engagent en bio pour un total de 97 ha supplémentaires. Ce sont majoritairement des installation/création. Par ailleurs, 16 ateliers de fruits bio augmentent leurs surfaces d'au moins un hectare pour un total de 55 ha supplémentaires.

Les types de fruits qui progressent sont :

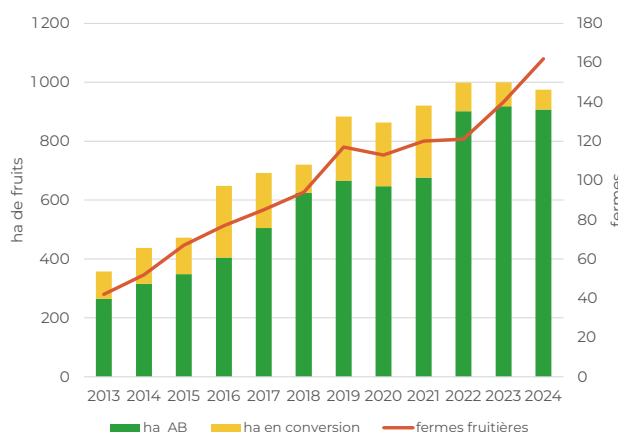
- Pomme : + 139 ha (+ 59 %)
- Cassis : + 33 ha (+ 85 %)
- Cerise : + 12ha (+ 64 %)
- Framboise : + 6 ha (+ 140 %)



■ Évolution 2023/2024

Ateliers :	Surface bio :	Surface en conversion :
+ 7 %	=	- 18 %

■ Surfaces et fermes en production principale



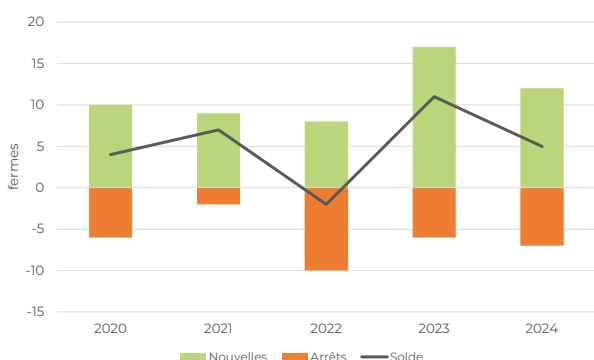
Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Parmi ceux qui régressent :

- Autres fruits à pépins et à noyau : - 90 ha (- 29 %)
- Noisette : - 28 ha (- 54 %)
- Autre baies (hors cassis et myrtille) : - 16 ha (- 30 %)
- Poire : - 4 ha (- 25 %)

■ Des mouvements en situation habituelle

■ Arrêts et nouvelles fermes en production principale



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Si 2022 a vu croître sensiblement le nombre des arrêts en production principale de fruits, 2023 à l'inverse, montre une augmentation des installations. Avec une petite dizaine de nouvelles fermes fruitières bio, 2024 semble marquer le retour à une situation plus habituelle. Les fermes fruitières sont situées principalement dans l'Yonne, la Nièvre et la Saône-et-Loire.

Fruits (arboriculture et petits fruits)

■ Une saison humide propice à de nombreuses maladies

La production de fruits est particulièrement soumise aux aléas climatiques. 2024 a été marquée par les pluies à répétition et un gel tardif en avril. Cela a fortement impacté la production des petits fruits affectés par de nombreuses maladies (anthracnose, oïdium, pourriture et botrytis sur fraises). Sur les fruits à pépins, les traitements ont été multipliés pour lutter contre la tavelure. Les pluies persistantes ont aussi limité la floraison, donnant de gros fruits mais en faible quantité. Les rendements ont été toutefois corrects sur les fruits à pépins.

La transformation des fruits abîmés ou tachés, non vendables en frais, a souvent permis de maintenir le chiffre d'affaires, notamment en petits fruits.

■ Des ravageurs à maîtriser

Peu de problématiques ravageurs observées cette année, sauf dans des cas particuliers (anthronome, chenilles défoliatrices, pucerons). Le carpocapse n'a pas été important pendant la saison pluvieuse. Sur les jeunes vergers, il est nécessaire de surveiller la zeuzère qui peut tuer les jeunes arbres.

La menace de drosophile *Suzukii* sur cerises et petits fruits est maintenant récurrente. Des filets de protection existent mais nécessitent de gros investissements.

■ Le manque de structuration complique le travail des producteurs

En arboriculture fruitière, secteur qui nécessite une main d'œuvre saisonnière pour la taille ou la récolte, le poids des charges mais aussi le manque de main d'œuvre qualifiée sur le territoire rendent l'embauche difficile.

D'autre part, les producteurs sont isolés et peinent à trouver des intrants à prix raisonnables auprès des fournisseurs locaux. Un groupement d'achat est à l'étude pour faciliter les approvisionnements pour la prochaine campagne.

■ Les plants fruitiers en régime d'autorisation générale

Le statut « Autorisation Générale » pour les plants fruitiers bio a été reconduit jusqu'au 10 janvier 2026. En effet, la disponibilité des plants bio n'est pas encore assurée sur le marché français. Les producteurs doivent enregistrer la quantité de matériel de reproduction végétal (MRV) non-biologique utilisée sur www.semences-plants-biologiques.org, afin d'évaluer les besoins de la filière en espèces et variétés.

■ Une demande non couverte

Les producteurs pratiquent majoritairement la vente directe et/ou la vente en magasin spécialisé. La demande de la part de la restauration collective ou des transformateurs reste importante, et la production locale peine à la couvrir.

Les prix pratiqués par les producteurs restent stables.

■ Une production à développer

Peu développée en BFC, la production de fruits attire des porteurs de projets, soit en atelier de diversification conduit de façon extensive, soit en atelier principal spécialisé, choix nécessitant des investissements importants et un suivi rigoureux pour atteindre la rentabilité économique. L'accompagnement est donc nécessaire pour dimensionner les projets et construire des débouchés.

Par ailleurs, les aides de la PAC soutiennent très peu la filière arboricole du fait des faibles surfaces et de l'absence d'aides couplées.



Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales



211 ATELIERS
EN PPAM

dont **90**
en production principale



388 HECTARES

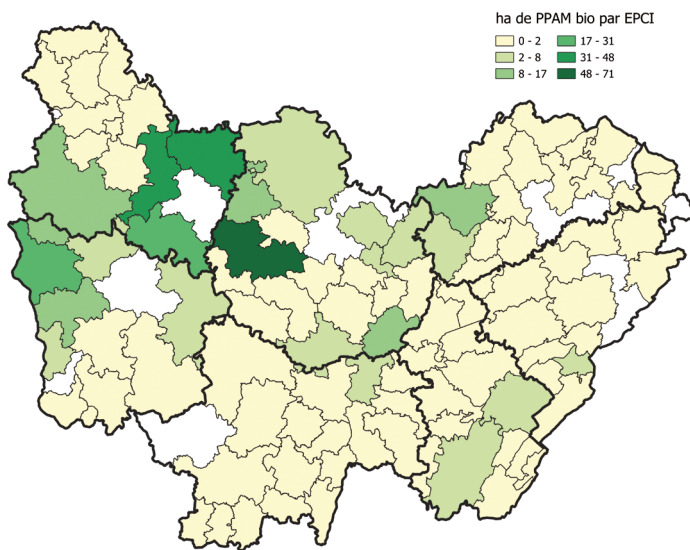
dont **37 ha**
en conversion



82 % DES PPAM EN BFC

■ Deux systèmes de production

■ Répartition des surfaces en PPAM



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

■ Évolution 2023/2024

Ateliers :	Surface bio :	Surface en conversion :
+ 13 %	+ 48 %	- 20 %

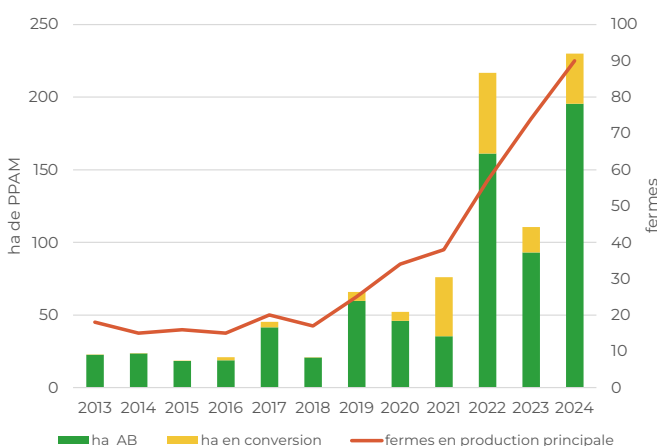
La production est particulièrement présente dans un secteur qui va de l'Ouest de la Côte-d'Or jusqu'à l'Est de l'Yonne. La région montre deux types de fermes.

D'une part des fermes de grandes surfaces associant généralement PPAM et céréales. On les trouve notamment dans le Nièvre et l'Yonne. 5 à 10 plantes sont contractualisées et cultivées pour une vente en circuit long, via une coopérative. En 2024, coriandre, mélilot, fenugrec et thym sont les cultures les plus représentatives de ce modèle (174 ha pour ces 4 cultures).

D'autre part, des fermes dont la production de PPAM est très diversifiée, sur des petites surfaces. Plus d'une vingtaine de plantes y sont cultivées dont : camomille (romaine et/ou matricaire), thym, verveine, mauve, sauge, menthe, mélisse, soucis, bleuet, achillée mille-feuille, mélisse, hysop, plantain, romarin, lavande, guimauve, framboisier, cassissier, basilic, échinacées, coquelicot... D'autres plantes sont cueillies : tilleul, ortie, reine des prés, ail des ours, sureau... Toutes ces fermes produisent à peu près les mêmes plantes même si les sols diffèrent. Ainsi les qualités intrinsèques des plantes diffèrent également.

■ Nouveau développement des surfaces

■ Surfaces et fermes en production principale

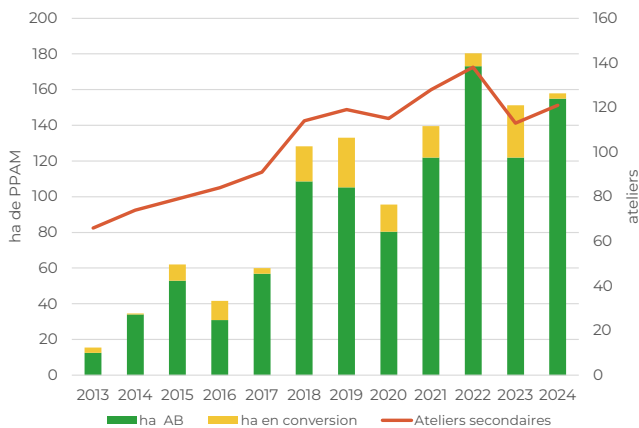


Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Depuis une dizaine d'années, la croissance des surfaces en PPAM suit une courbe exponentielle. Après une chute importante en 2023, les surfaces progressent à nouveau nettement comme en 2022. Les producteurs de grandes surfaces de PPAM contractualisent avec des coopératives ou des laboratoires phytopharmaceutiques. Les surfaces en PPAM peuvent donc connaître d'importantes variations d'une année sur l'autre.

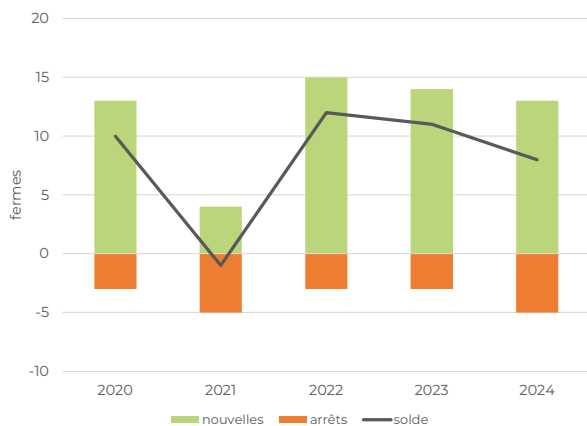
Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

■ Surfaces et ateliers secondaires



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

■ Une dynamique d'installation toujours soutenue



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Depuis quelques années, la production des PPAM attire de nombreux candidats. Même avec plus d'arrêts en 2024, les fermes sont de plus en plus nombreuses.

Le développement de cette filière en région se poursuit principalement par la création de nouvelles structures sur de petites surfaces. La vente se fait en direct sur une gamme de tisanes, produits séchés, préparations sucrées et salées et cosmétiques. Le développement de cette production s'est maintenu en 2024 malgré les difficultés rencontrées par certaines structures en lien avec l'inflation, qui réduit le pouvoir d'achat du consommateur.

■ 2024, une année... arrosée !

Les pluies abondantes ont permis de limiter les besoins en irrigation, réduisant ainsi certaines charges et du temps de travail. En revanche, elles ont favorisé un fort développement des adventices, compliquant leur gestion et impactant parfois la qualité des récoltes. Les cultures de printemps, plus gorgées d'eau, ont demandé plus de séchage... et d'énergie. Des dégâts de gel et de grêle ont également pu être répertoriés dans quelques zones.

■ Des ventes globalement stables... mais des réalités contrastées

À l'échelle nationale, les ventes de plantes se maintiennent au même niveau que l'an passé. Mais cette stabilité apparente cache des situations variables selon les types de plantes, leurs débouchés (tisanes, cosmétique, etc.) et les opérateurs économiques concernés.



Le marché des PPAM bio

Le chiffre d'affaires des huiles essentielles labellisées bio s'élève à 98 millions d'euros en 2023 (soit 43 % de la valeur totale des ventes du secteur). Le marché bio en pharmacie et parapharmacie suit les mêmes tendances que le marché global de ces trois dernières années. Le chiffre d'affaires des huiles essentielles biologiques en pharmacie et parapharmacie reste orienté à la hausse en 2023.

D'après les données de BIOANALYTICS®GOOD, les ventes d'huiles essentielles en magasins bio en 2023 représentent 20 millions d'euros. À l'inverse de ce qui s'observe sur le marché pharmaceutique, les ventes les plus importantes en réseau bio concernent les huiles essentielles unitaires, avec un chiffre d'affaires de 18 millions d'euros et un volume estimé de 22 500 litres.

Ce marché avait exceptionnellement augmenté en 2020, en lien avec la crise sanitaire et à la croissance importante des achats d'huiles essentielles de tea tree et de ravintsara réputées antiseptiques et antivirales. S'il a retrouvé en 2021 un niveau similaire à celui de 2019, il est orienté en revanche à la baisse depuis 2022. On constate ainsi une diminution des ventes de - 22 % entre 2021 et 2023 qui touche l'ensemble des produits et n'apparaît pas non plus liée spécifiquement à une ou plusieurs plantes. Le chiffre d'affaires des huiles essentielles en magasin bio conserve une tendance à la baisse depuis 2021.

Source France Agrimer. Extrait de « Marché des PPAM Panorama 2023 »

■ Une réglementation contraignante

S'appliquant à la production, la transformation et la commercialisation, la réglementation ne reconnaît pas le multi-usage des plantes. Les différents cadres législatifs varient donc en fonction de l'usage mis en avant lors de la commercialisation (aliment, produit cosmétique ou complément alimentaire).

■ Récolter des données techniques en production

À ce jour, il existe peu de données techniques concernant la production de PPAM bio tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle nationale. Les installations en PPAM bio continuant de progresser, le besoin de données régionales est de plus en plus nécessaire.

Le projet Tech'PPAM mené par plusieurs GAB et GRAB devrait permettre d'apporter une réponse à ce besoin dès 2025. Ce projet consiste à réaliser, dans chaque région des fiches techniques sous forme de fermoscopies. L'objectif est d'enregistrer année après année des données de production sur un panel de plantes à parfum aromatiques et médicinales représentatif de la région.



Les fermes de l'Herberie Jurassienne

(enquête sur 18 fermes)

- 39 % des producteurs de PPAM ont un statut de cotisant solidaire
- Surface de 3 200 m² de PPAM par ferme
- 80 % se sont installés depuis moins de 5 ans
- 44 % possèdent d'autres ateliers de production sur la ferme (plants maraîchers, maraîchage, fleurs coupées, petits fruits, arboriculture)
- Main d'œuvre permanente de 1,1 ETP par ferme
- 88 % font de la cueillette sauvage, ce qui représente en moyenne 57 heures par ferme dans l'année.
- 50 % des fermes commercialisent 3 principaux produits : tisanes, hydrolats, macérats
- La majorité du chiffre d'affaires en PPAM est réalisé sur des manifestations ponctuelles, et la vente à la ferme
- L'atelier PPAM représente en moyenne 74 % du chiffre d'affaires total des fermes
- CA de 64 537€ par hectare de PPAM

Contexte des ruminants

■ Du fourrage en quantité mais de moindre qualité

Après une hausse notable début avril 2024, les températures chutent à nouveau dans un contexte d'alternance entre pluies et éclaircies qui se poursuit jusqu'en été. La végétation a profité de cette météo et la pousse de l'herbe a été précoce.

Les conditions humides ont toutefois retardé la mise à l'herbe des animaux et les fenêtres de fenaïson ou d'ensilage ont été très restreintes voire inexistantes en mai ou juin, ce qui, dans certains secteurs, a repoussé à juillet ces travaux. De ce fait, la qualité des fourrages 2024 est mauvaise mais la quantité est globalement très importante. Les éleveurs se retrouvent donc avec une grosse quantité de fourrages mais dont la valeur nutritionnelle ne suffit pas à couvrir les besoins des animaux, poussant à compléter davantage avec des concentrés céréaliers pour maintenir la production.

■ 2 sérotypes de FCO et une prédation accrue du loup

La Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) gagne la France au début de l'été 2024. À partir d'août, la FCO-3 arrive en Bourgogne-Franche-Comté par le nord, suivie par le sérotype-8 par le sud. Les ruminants de BFC ont donc été menacés par la FCO-3 et 8 simultanément.

Ce virus provoque un amaigrissement, une baisse de la production, des avortements voire la mort des animaux. On dénombre ainsi une surmortalité de 12 % pour les bovins et de 49 % pour les ovins sur l'ensemble de la région BFC entre juillet et septembre 2024. Les éleveurs touchés ont donc subi de lourdes pertes économiques dans une conjoncture déjà peu favorable à la bio.

En réponse, trois aides publiques ont été mises en place, sous forme de soutien financier, destiné à l'achat de reproducteurs et d'une dérogation PAC. En parallèle, deux dérogations ont été adoptées en bio pour l'achat d'animaux non bio et l'allaitement des animaux non sevrés avec du lait conventionnel.

Les éleveurs redoutent le retour de la FCO et l'arrivée nouvelle de la Maladie Hémorragique Epizootique dès le printemps 2025.

La prédation par le loup se poursuit en Saône-et-Loire et dans la Nièvre, s'étendant jusqu'en Côte-d'Or et dans l'Yonne, notamment sur les petits ruminants. En Franche-Comté, la problématique concerne aussi les bovins en zone montagneuse.

■ Réglementation : accès à l'extérieur des agneaux et écornage des bovins

L'accès à l'extérieur des jeunes agneaux a été précisé en 2024. Si les agneaux sont gardés en bergerie durant leurs 6 premiers mois de vie, une aire d'exercice extérieure doit leur être aménagée (pas forcément en herbe) et à laquelle ils doivent avoir accès au moins 30 jours dans leur vie. Cette obligation s'applique à partir de 6 semaines d'âge. À partir de 6 mois, le pâturage est obligatoire, mais une dérogation est possible pour éviter une transition alimentaire en cours d'engraissement.

Jusqu'à récemment, l'ébourgeonnage des ruminants était réalisé avec peu d'indications hormis la prise en charge de la douleur. En juillet 2023, l'INAO a rédigé une note de lecture sur l'écornage qui précise les modalités de réalisation, le matériel recommandé et la prise en charge de la douleur pour cette intervention¹.

Dans la continuité, la FNAB a publié en 2024 un guide « Écornage et cornes en élevage bovin bio » qui propose à la fois des recommandations précises pour garantir la réalisation de cette opération dans de bonnes conditions et proposer des retours d'expériences d'éleveurs sur la conduite de vaches à cornes².

Un dossier sur l'écornage est également disponible sur le site Produire Bio³.

Par ailleurs, l'INAO a initié un travail en 2024 pour préciser la prise en charge de la douleur lors de la castration des ruminants.



¹ <https://extranet.inao.gouv.fr/fichier/Note-GL-ebourgeonnage-ecornage.pdf>

² <https://www.produire-bio.fr/wp-content/uploads/2024/02/FNAB-Guide-Ecornage-et-cornes-2023.pdf>

³ <https://www.produire-bio.fr/articles-pratiques/ecornage-elevage-bovins-bio-guide-pratique/>

Vaches laitières



328 FERMES
EN VACHES LAITIÈRES
(production principale)
| **375 ateliers**



46 173
HECTARES



20 668
VACHES LAITIÈRES



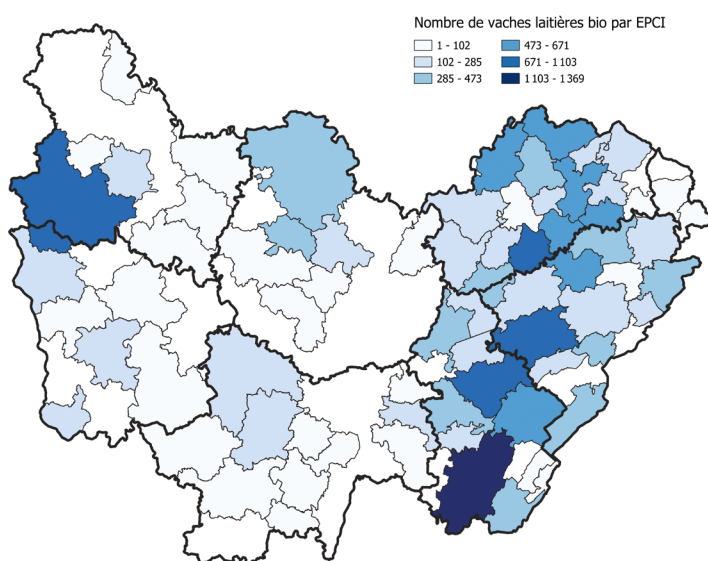
7,9 % DES VACHES LAITIÈRES
EN BFC

6 % DU LAIT RÉGIONAL
PRODUIT EN 2024



95 MILLIONS
DE LITRES COLLECTÉS

Répartition des vaches laitières



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

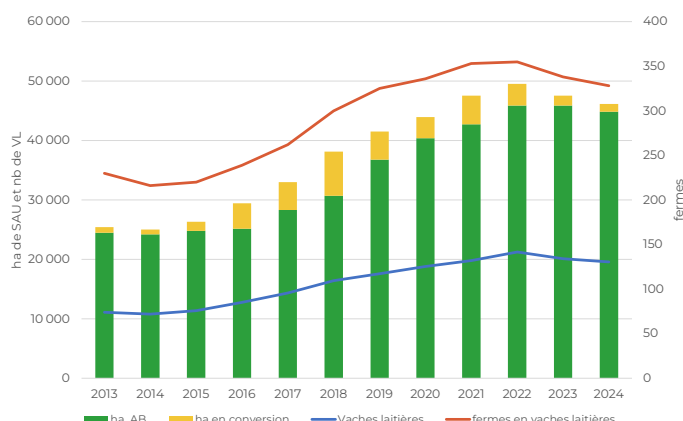
+ de 80 % des fermes et vaches laitières (VL) sont en Franche-Comté

La majorité des plus grands troupeaux (60 à 70 VL) est en **Haute-Saône, Côte-d'Or, Yonne et Nièvre**

La majorité des plus petits troupeaux (45 à 55 VL) est en **Saône-et-Loire, Territoire de Belfort et Jura**.

La baisse amorcée en 2022 se poursuit

SAU, vaches laitières et fermes en production principale



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Depuis 2 ans, les engagements en production laitière bio sont rares. Parallèlement, les arrêts de production sont particulièrement nombreux, notamment avec des cessations d'activité mais surtout une grande part de dé-conversions. La filière laitière bio se décapitalise petit à petit depuis 2022.

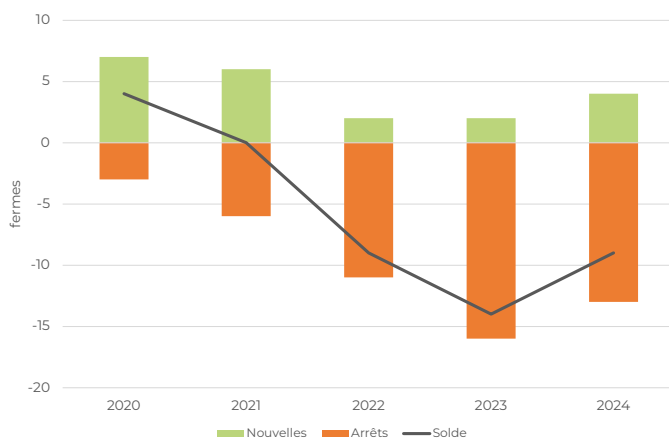
Évolution 2023/2024

Fermes laitières	SAU bio	SAU en conversion	Vaches laitières	Lait collecté
- 3 %	- 2 %	- 24 %	- 3 %	- 5 %

Vaches laitières

■ Ralentissement des arrêts

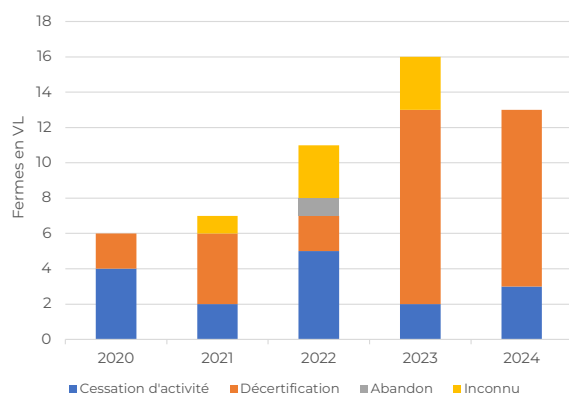
■ Arrêts et nouvelles fermes en production principale



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Entre 2021 et 2023, les arrêts en bovins lait se multiplient. En 2024, on observe une légère reprise avec un peu moins d'arrêts et un peu plus de nouvelles fermes laitières. Cependant, la filière laitière reste en crise. Les collecteurs ne renouvellent pas leurs contrats bio. Les producteurs de lait sont obligés de cesser l'engagement en bio pour des raisons économiques. Ils le font d'autant plus facilement que le prix du lait standard conventionnel remonte, et que différence de prix est réduite.

■ Nombre et type d'arrêts



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

10 des 13 arrêts sont des dé-certification. En réalité, les arrêts concernent 22 fermes laitières qui, bien qu'ayant fermé l'atelier lait ou décertifié leur cheptel laitier continuent d'être certifiées pour une autre production, ou au minimum pour les terres. Ces exploitations changent alors de classification en production principale et deviennent des fermes en grandes cultures, bovins allaitants ou surfaces fourragères le plus souvent.



Vaches laitières

■ Une baisse de la collecte généralisée

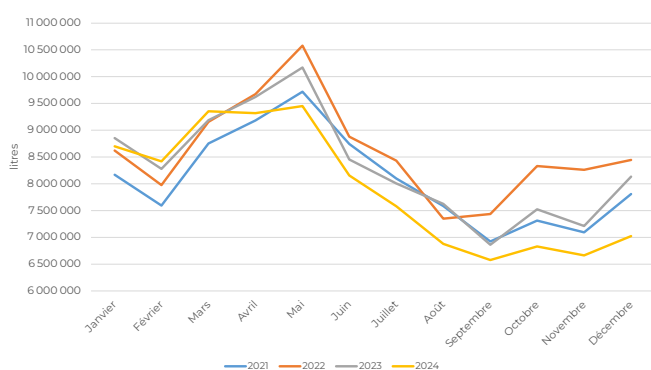
Au niveau national, la collecte de lait bio représente en 2024, 5 % de la collecte laitière totale. Après des années de forte croissance, la collecte bio a diminué pour la première fois en 2023. Cette baisse s'est poursuivie en 2024 (- 5,5 % de volume collecté entre septembre 2023 et août 2024 vs septembre 2022 à août 2023).

Le volume de lait bio produit par ferme est relativement stable, cette baisse de collecte est donc due à une diminution du nombre de livreurs. En effet, on compte 3 931 livreurs bio en France en août 2024, soit une baisse de 6 % du nombre de livreurs vs août 2023. (Source CNIEL)

En Bourgogne-Franche-Comté, la tendance est la même qu'au niveau national. La collecte de lait bio, en 2024, représente près de 95 millions de litres, soit une baisse d'environ 5 % par rapport à 2023. Pour la première fois, le volume collecté en lait bio AOP « Massif du Jura » est également en diminution : - 1,8 % par rapport à 2023, soit environ 42,8 millions de litres. Le lait bio « standard » accuse une diminution de 7,4 % de sa collecte par rapport à 2023. (Source Agreste)

Le Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté (CIGC) a demandé, dans le cadre de la Règle de Régulation de l'Offre, une diminution de 8 % du volume de lait sur la campagne 2024-2025. Ceci afin de retrouver un équilibre entre offre et demande. En effet, le contexte inflationniste incite les consommateurs à se détourner des produits premium, tels que le Comté.

■ Collectes mensuelles de lait bio en BFC



Sources : Agreste

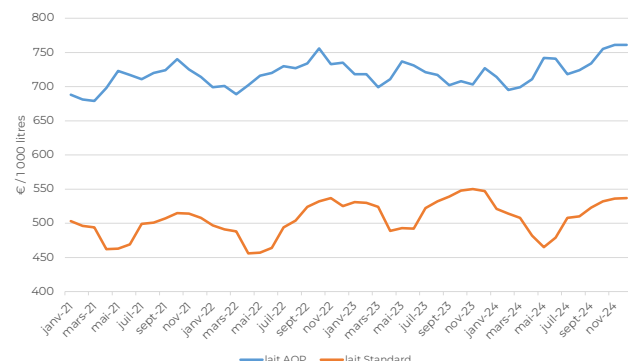
■ Un prix du lait qui progresse

En 2024, le prix du lait bio standard s'élève en moyenne à 510 €/1 000 l soit 2 € de plus qu'en 2023, tandis que celui en AOP du massif jurassien a augmenté d'1 € pour atteindre un prix moyen de 730 €/1 000 l (hors complément de prix après classement des fromages).

Entre 2021 et 2024, le prix du lait bio, en standard comme en lait AOP du massif jurassien, suit une tendance à la hausse. En 2024, le différentiel entre prix bio

et prix conventionnel pour le lait standard (hors AOP) était de 21 €/1 000 l, le prix moyen en conventionnel s'élevant à 488 €/1 000 l. (Source Agreste)

■ Évolution des prix moyens du lait bio en BFC



Sources : Agreste

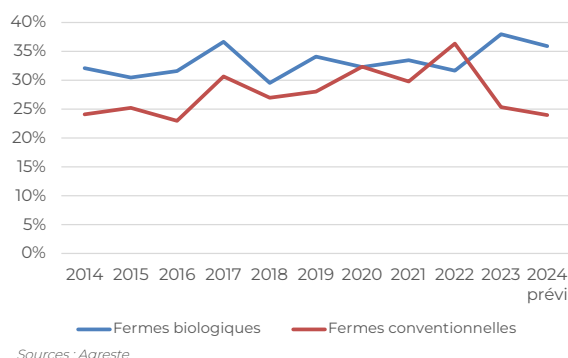
■ Pas de pénurie de lait à court terme

Dans sa newsletter de janvier 2025, l'Institut de l'Élevage questionne sur un potentiel risque de pénurie de lait bio. En effet, la consommation dans les magasins spécialisés bio semble montrer des signes de reprise et la consommation de produits laitiers biologiques est repartie à la hausse dans d'autres pays européens. Cependant, ce n'est pas encore tout à fait le cas dans les GMS françaises. Si la crèmerie remonte légèrement, le lait UHT recule de 6 % au premier semestre 2025. Pour l'instant, la baisse de la collecte de lait bio ne laisse pas entrevoir une pénurie à court terme.

■ Une hausse du coût de production

L'augmentation des charges se poursuit, notamment à travers le coût de l'énergie (carburant et électricité), celui de l'alimentation achetée (du fait de la qualité moindre des fourrages 2024 liée aux conditions humides) ainsi que celui de la mécanisation. Dans une majorité des fermes en lait bio, le produit lait ne couvre plus le coût de production. Ce dernier, calculé dans une trentaine de fermes en Haute-Saône, était de 953 €/1 000 l en 2023 (contre 826 €/1 000 l en 2022) pour un produit lait de 893 €/1 000 l en 2023 (829 €/1 000 l en 2022).

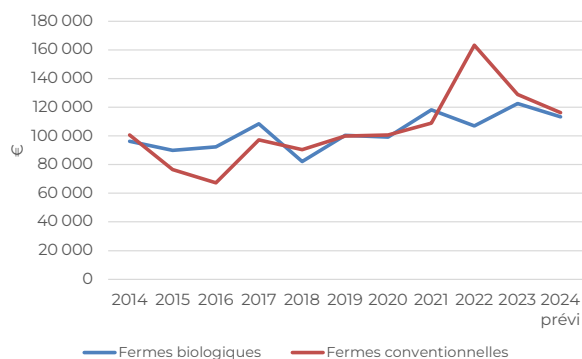
■ Rentabilité comparée : EBE/Produit Brut



Sources : Agreste

Vaches laitières

■ EBE comparé



Sources : Agreste

Résultats Cerfrance avec 36 fermes bio et 324 conventionnelles en lait hors AOC

Paradoxalement, alors que le prix du lait bio est à peine supérieur à celui en conventionnel, la rentabilité est meilleure en bio. Cela est dû à l'échantillon Cerfrance qui prend en compte des fermes laitières conventionnelles très spécialisées et disposant donc d'une moindre autonomie. À l'inverse, les producteurs bio produisent leur paille et une bonne partie de leurs concentrés à partir de leurs cultures. Ils choisissent aussi des systèmes plus économes en intrants.

FOCUS

« Collectif des Fromages Bio du Massif Jurassien »

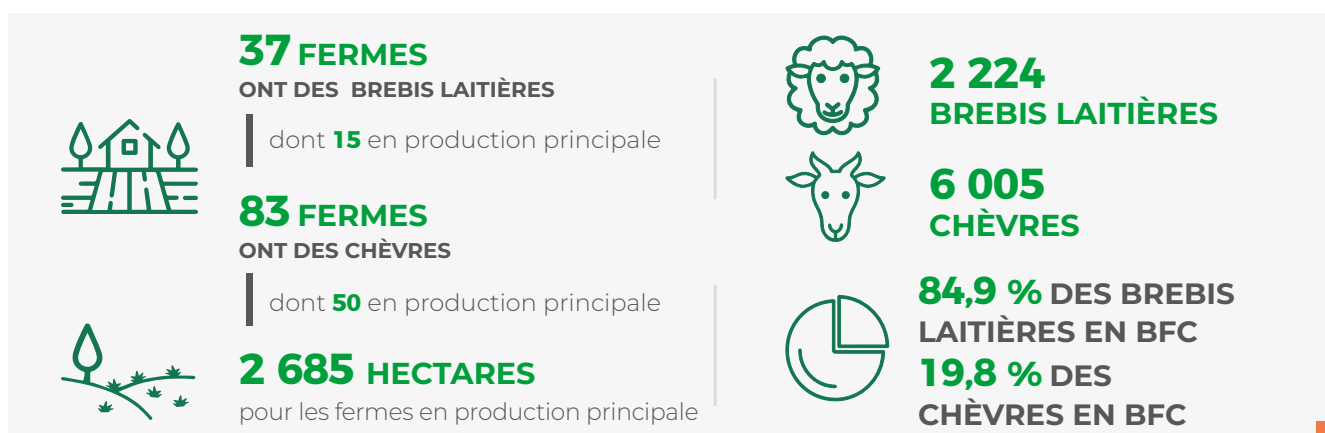
Fiers de produire du lait AOP, les éleveurs et éleveuses bio du Massif Jurassien le sont d'autant plus que leur lait cumule un deuxième label qui garantit une production respectueuse de l'environnement, sans produit chimique. Cette particularité est peu connue des consommateurs.

C'est pourquoi, en 2024, une dizaine de producteurs bio en lait AOP-Comté, Morbier, Bleu de Gex et Mont d'Or ainsi que des opérateurs aval ont décidé de créer le « Collectif des Fromages Bio du Massif Jurassien », dont l'assemblée constitutive s'est tenue le 17 février 2025.

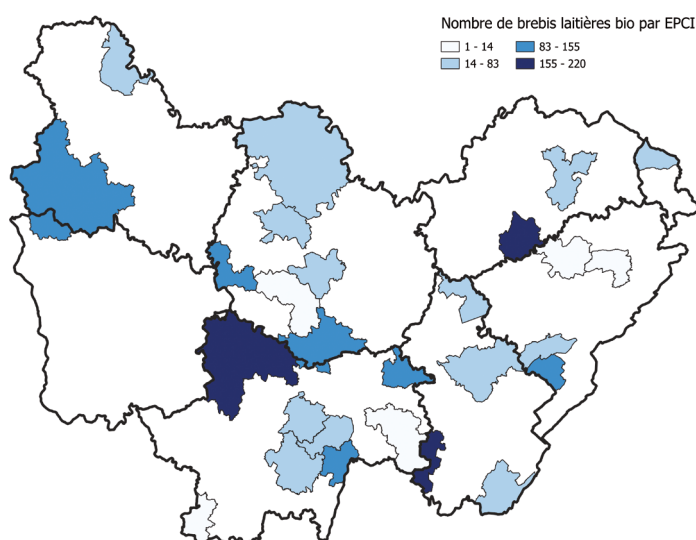
L'objectif est de mettre en valeurs leurs pratiques et favoriser les échanges entre acteurs des filières AOP biologiques.



Chèvres et brebis laitières



Répartition des brebis laitières

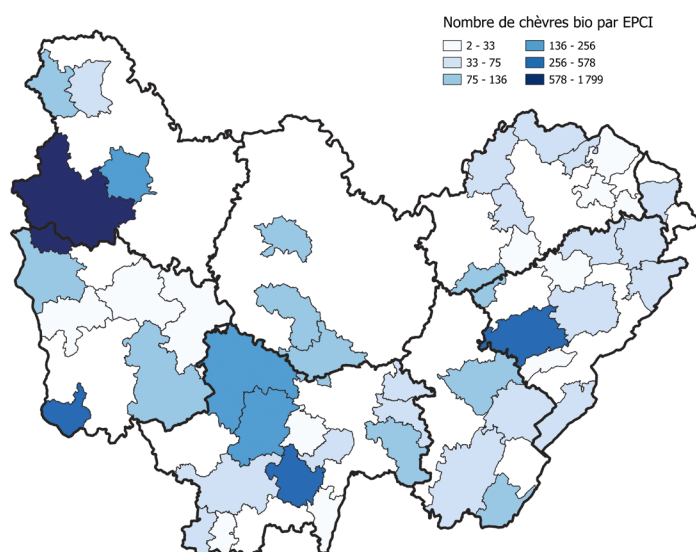


Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Ce sont dans les secteurs du Grand Autunois Morvan et la porte du Jura que se trouve la plus grande densité d'élevage (7 parmi les 36).

Les cinq plus grands troupeaux affichent une moyenne de 147 brebis contre une moyenne de 56 brebis pour tous les autres troupeaux.

Répartition des chèvres



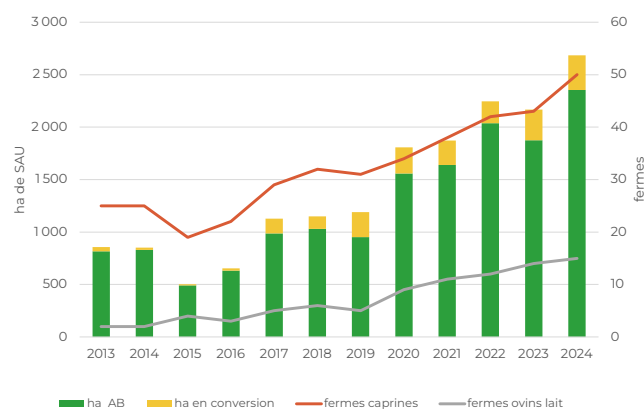
Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Plus de la moitié des chèvres sont élevées sur les secteurs de Puisaye-Forterre, du Nivernais Bourbonnais, du Clunisois et de Loue Lison. La moyenne par troupeau y est de 132 chèvres, tandis qu'elle est de 42 dans les autres secteurs.

Vaches, chèvres et brebis laitières

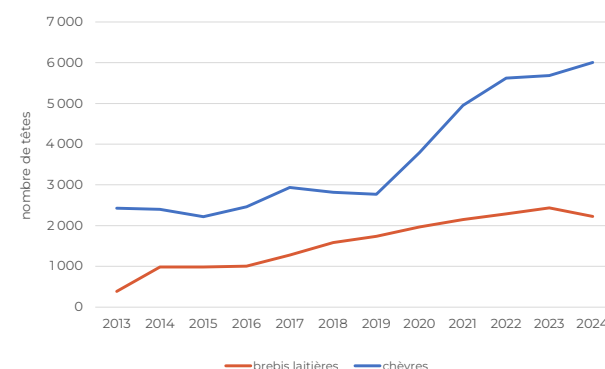
Des productions en croissance

Surfaces et fermes en production principale



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Cheptels de brebis laitières et de chèvres



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Évolution 2023/2024

Fermes en petits ruminants laitiers	SAU bio	SAU en conversion	Chèvres	Brebis laitières
+ 14 %	+ 24 %	+ 14 %	+ 5,6 %	- 8,7 %

À partir de 2019, la progression des élevages laitiers de petits ruminants s'accélère. Les cheptels suivent à peu près la même tendance d'évolution. Cependant à partir de 2020, le cheptel de chèvres progresse bien plus vite avec de grands troupeaux.

Entre 2019 et 2024, la taille du troupeau moyen de chèvres passe de 57 à 94 chèvres. En 2019, on ne compte qu'un seul troupeau de plus de 100 chèvres contre 11 en 2024, dont 4 de plus de 300 têtes.

En 2024, 6 ateliers caprins se sont engagés en bio pour un total de 281 chèvres (3 en Haute-Saône, 2 en Saône-et-Loire et 1 dans la Nièvre. Par ailleurs, 6 élevages augmentent leurs troupeaux pour un total de 260 chèvres supplémentaires (3 dans la Nièvre, 1 dans l'Yonne, 1 en Côte-d'Or, 1 dans le Doubs).



Des ventes qui se portent bien

Les produits laitiers de petits ruminants se font très majoritairement en vente directe, mode de commercialisation qui, en bio, progresse chaque année.

Vaches allaitantes



480

ÉLEVAGES ALLAITANTS

dont **250** en production principale



35 621

HECTARES pour les fermes en production principale



22 579

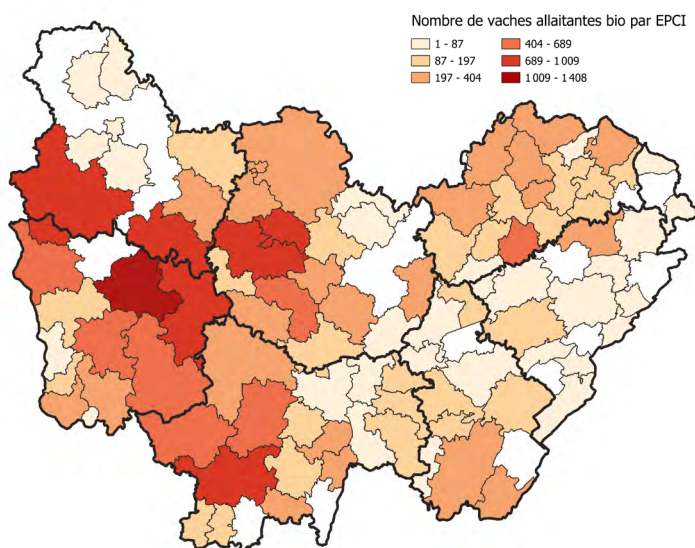
VACHES ALLAITANTES

dont **12 876** en production principale



4,8 % DES VACHES ALLAITANTES EN BFC

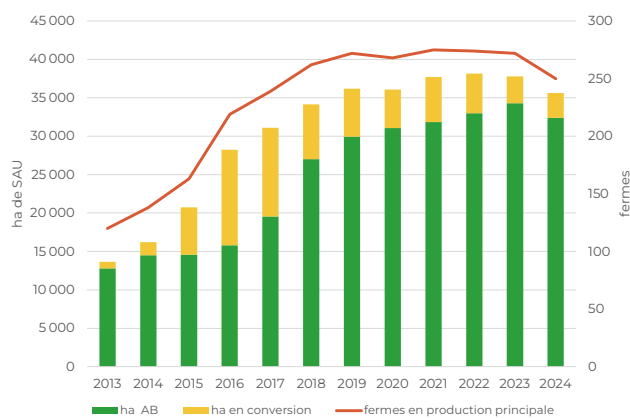
Répartition des vaches allaitantes



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Les fermes en bovins viande ne résistent plus à la crise

Surfaces et fermes en production principale

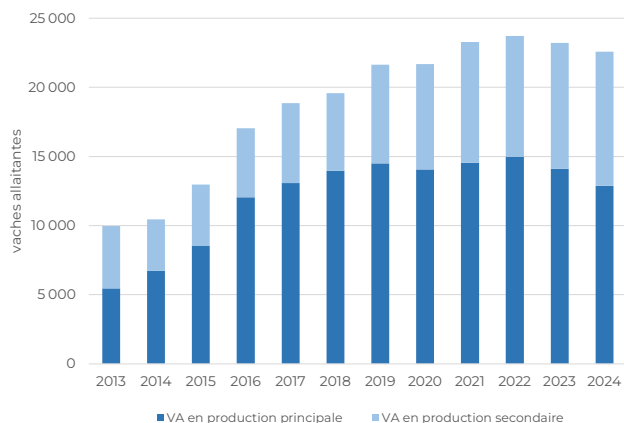


Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Évolution 2023/2024

Fermes en bovins allaitants :	Surface bio :	Surface en conversion :	VA dans les fermes en production principale :
- 6,7 %	- 5,7 %	- 6,9 %	- 8,8 %

Évolution du nombre de vaches allaitantes



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Contrairement aux élevages laitiers qui ont amorcé une forte diminution des effectifs à partir de 2023, les élevages en bovins allaitants s'étaient maintenus. Ce n'est plus le cas en 2024.

La chute du cheptel allaitant est freinée par la hausse du nombre de vaches allaitantes dans des ateliers secondaires.

+ de 6,7 % de VA dans les ateliers secondaires
- de 2,7 % de VA totales

Vaches allaitantes

Beaucoup d'arrêts depuis 3 ans

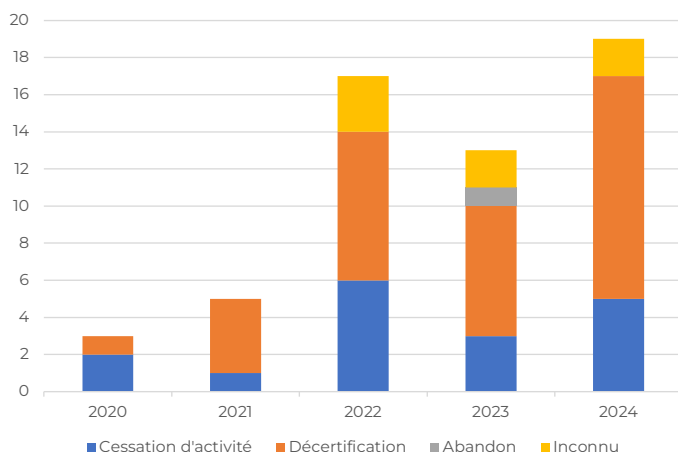
Arrêts et nouvelles fermes en production principale



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Les nouveaux ateliers en bovins allaitants sont rares. Ils ne permettent pas de compenser les arrêts, encore plus nombreux en 2024. Comme les années passées, la majorité des arrêts, environ 60 %, le sont par dé-certification.

Nombre et types d'arrêts



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté



En viande bovine, des prix toujours poussés à la hausse par le conventionnel

Affectant une baisse de 3,7 % entre 2022 et 2023, la consommation de viande bovine (bio et non bio) continue de diminuer (- 1,9 % entre 2024 et 2023), baisse que confirment les 4 premiers mois de 2025 (- 3 %). Parallèlement, la production bovine continue de reculer (- 1,2 % en 2024), mais de manière moins marquée que les années précédentes. Depuis 2016, le cheptel bovin s'est réduit de plus de 15 %. (Source Agreste - juin 2025)

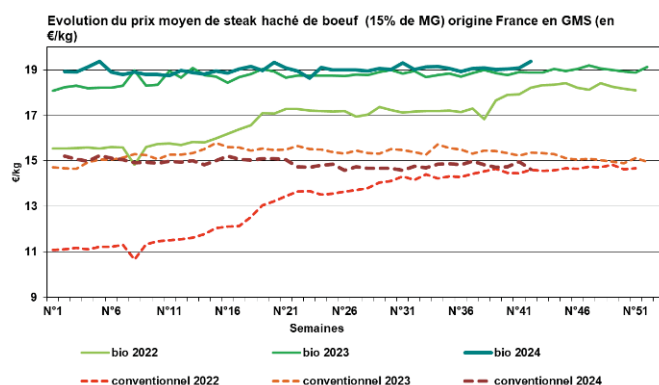
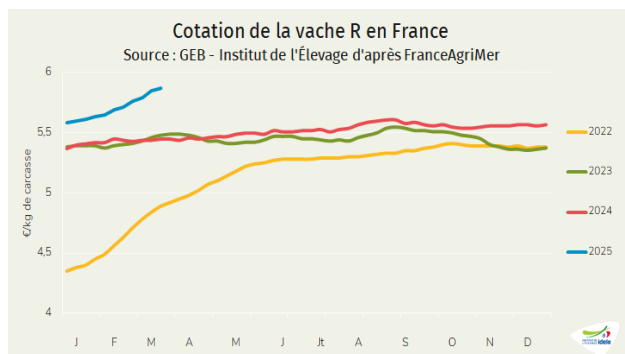
La situation tend à maintenir des prix élevés pour le

marché de la viande conventionnelle, qui maintient son rythme à la hausse depuis 2023.

Le différentiel de prix avec la viande bovine bio est réduit, les cours bio peinent à suivre la hausse du conventionnel, ce qui dé motive certains éleveurs bio. L'écart de prix entre bio et conventionnel s'élève à + 0,14 €/kg carcasse en vache allaitante et à + 0,31 à 0,40 €/kg carcasse en vache laitière.

(Note de conjoncture Agence Bio novembre 2024)

Vaches allaitantes



Sources : Agence Bio sur la base des relevés de prix effectués par le RNM/FranceAgriMer

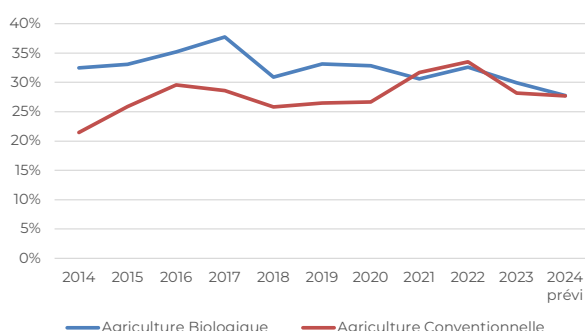
La hausse historique du prix du broutard freine le développement des ateliers d'engraissement dans les fermes.

Le débouché de la viande bovine bio est essentiellement la viande hachée. Certains opérateurs y consacrent 90 % des volumes. Malgré une différence de moins en moins marquée sur les prix de vente des animaux, le différentiel de prix consommateur est maintenu par la GMS qui écoule la majorité des volumes.

■ La hausse des prix couvre en partie la hausse des charges

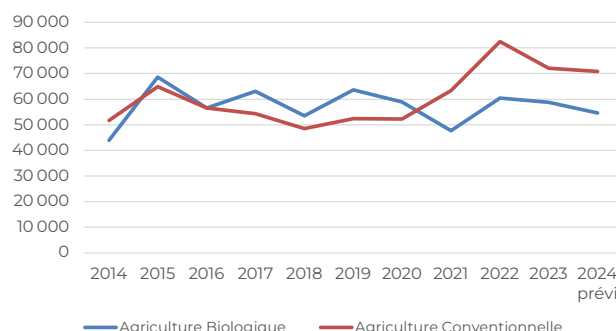
La tendance à la hausse des charges (mécanisation, aliment acheté, engrais, frais de gestion, assurances etc.) se poursuit. Mais la hausse historique des prix de vente des bovins permet un rapprochement du coût de production.

■ Rentabilité comparée EBE/produit



Sources : Agreste

■ EBE comparé



Sources : Agreste

Chiffres Cerfrance avec 58 fermes bio et 1 116 conventionnelles

Depuis la crise initiée en 2021, la rentabilité des systèmes bio et conventionnels est proche, bien que cette baisse soit moins marquée pour les systèmes AB ces 2 dernières années. L'évolution de l'EBE résulte de la hausse des produits, en lien avec le marché, simultanément à la hausse des charges. Les systèmes à forte productivité ont pu valoriser plus de viande et bénéficier d'économies d'échelles en faveur de leur EBE. La structuration des fermes et le manque de valorisation n'ont pas permis aux fermes bio de bénéficier de la conjoncture autant que les conventionnels.

■ Baisse de l'offre et de la consommation en GMS

Les produits issus de l'élevage biologique, en particulier la viande, sont les plus touchés par les déréférencements. En 2022, les GMS ont fortement réduit leur offre de références bio (- 8,7 % au 1^{er} semestre 2024 par rapport à 2023). Cette diminution de références a eu un impact significatif sur la consommation de viande bio, qui a chuté de 10 % en volume en 2024 rapport à 2023. La profession a investi dans une campagne de communication portée par l'Agence Bio « Le Bio Réflexe », en vue de promouvoir les produits et relancer la consommation.

Après avoir contribué au développement de la viande bovine bio, la GMS tire les volumes vers le bas depuis 3 ans, les ramenant ainsi au niveau de 2017. Une réorganisation des débouchés est en cours, la grande distribution n'en représentant plus que la moitié contre les 2/3 auparavant.

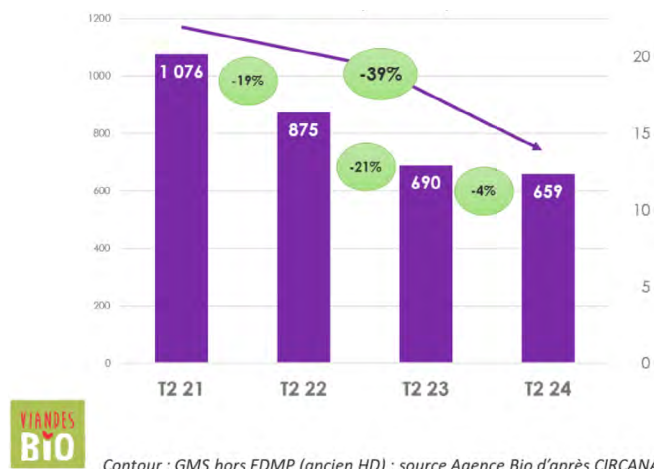
En début d'année 2022 et 2023, les baisses des ventes en GMS étaient de l'ordre de 20 %. Mais à partir du deuxième trimestre 2024, la baisse se réduit à 4 %. Au premier trimestre 2025, elle est encore de 3 %, annonçant plus une stabilisation qu'une reprise.

Vaches allaitantes

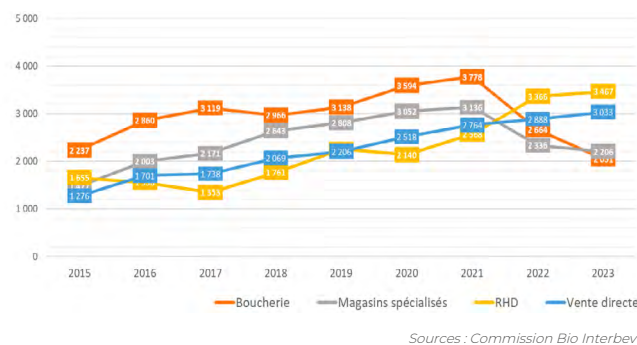
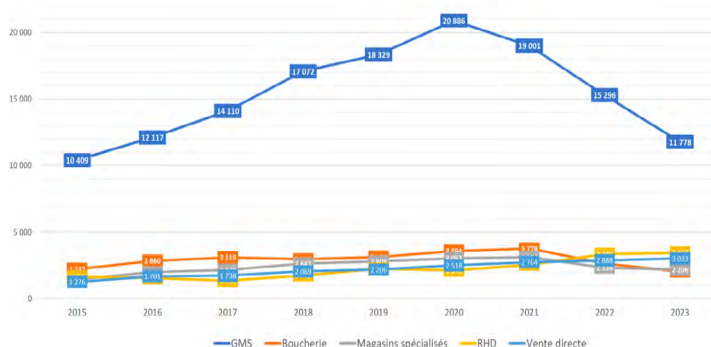
En revanche, les autres circuits commercialisant de la viande bovine bio, plus minoritaires, ont poursuivi leur développement (la vente directe passe de 8 à 14 % des volumes), voire ont amorcé une hausse, notamment par le doublement de la part de débouchés pour la Restauration Hors Domicile. En effet, poussée par la loi EGALIM, la RHD prend des parts de marché et devient le deuxième circuit de distribution de la viande bovine bio.

Les magasins spécialisés et les boucheries ont également connu des difficultés, mais dans une moindre mesure que la GMS.

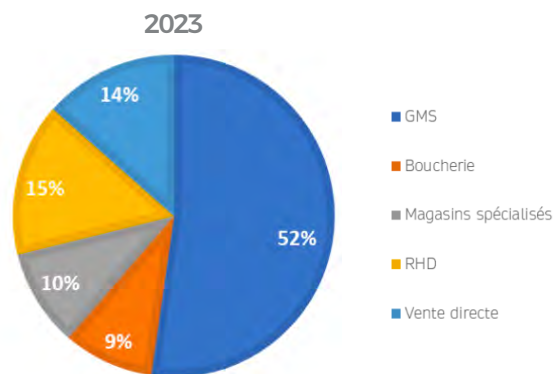
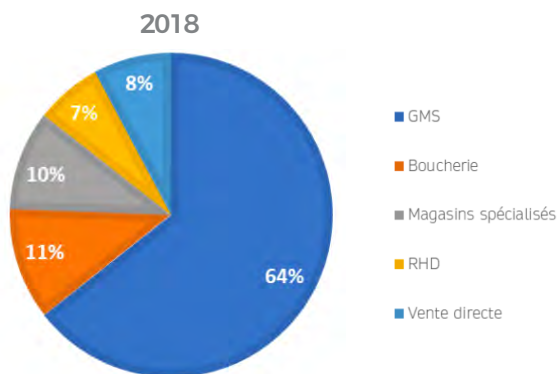
■ Viande hachée bio - Évolution des ventes (tonnes)



■ Évolution des ventes de viande bovine biologique (Tonne Équivalent Carcasse) par circuit de distribution



■ Répartition des débouchés de la viande bovine biologique



Brebis allaitantes



162 FERMES
EN BREBIS ALLAITANTES

dont **56** en production principale



2 903 HECTARES pour les fermes en production principale

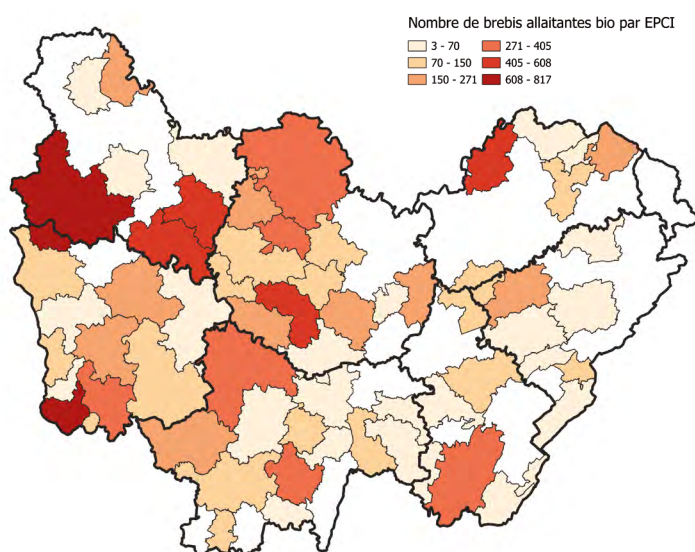


12 457 BREBIS VIANDE



9,8 % DES BREBIS VIANDE EN BFC

Répartition des brebis allaitantes



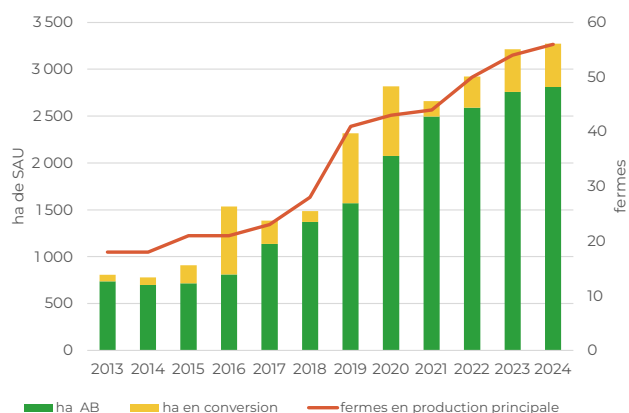
Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Les brebis allaitantes sont principalement présentes dans les secteurs du Puisaye-Forterre, du Nivernais Bourbonnais, de Pouilly en Auxois, d'Avallon Vézelay, du Haut Val de Saône et du Serein.

Cependant entre 2023 et 2024, alors que le cheptel de la communauté de commune du Serein connaît une hausse de 200 %, celle de Puisaye-Forterre, à l'inverse, baisse de 29 %.

Changement pour les systèmes ovins allaitants

Surfaces et fermes en production principale



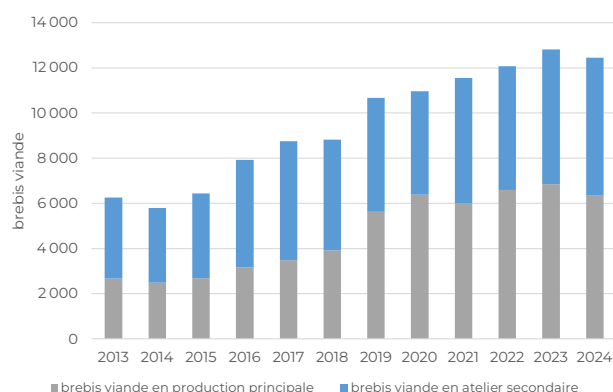
Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Évolution 2023/2024

Fermes en brebis allaitantes : + 4 %	Surface bio : + 2 %
Surface en conversion : + 2 %	Brebis allaitantes en prod. principale : - 8 % secondaire : + 3 %

Brebis allaitantes

■ Évolution du cheptel de brebis viande



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Les fermes et les surfaces se maintiennent mais le cheptel diminue de 3 %, notamment avec l'arrêt de fermes spécialisées pour lesquelles le cheptel baisse de 8 %.

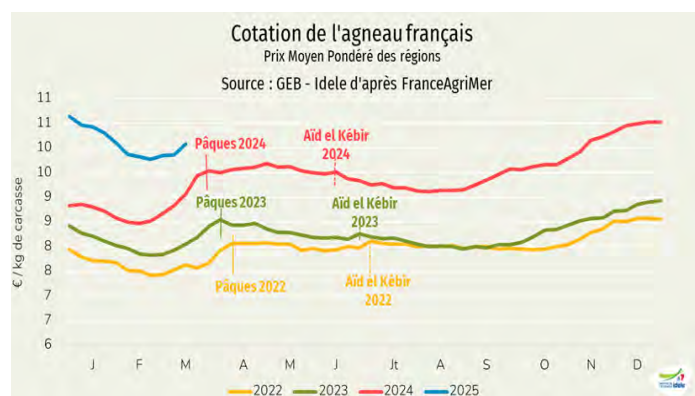
Comme pour le cheptel de vaches allaitantes, l'augmentation du nombre de brebis allaitantes dans les ateliers secondaires compense un peu la baisse du cheptel spécialisé.

C'est essentiellement dans le Jura, la Saône-et-Loire et l'Yonne que le cheptel bio disparaît avec en tout l'arrêt de 9 élevages, soit plus de 2 000 brebis entre 2023 et 2024. Ces dé-certifications sont peut-être liées au prix élevé du concentré en bio, utilisé dans ces systèmes pour finir les agneaux.

■ Même tendance qu'en viande bovine pour les prix

À l'échelle nationale, alors même qu'en 2023 le cheptel ovin bio a augmenté, les abattages bio poursuivent en 2024 la baisse amorcée depuis plusieurs années : recul de 4,2 % des abattages d'agneaux pour les 3 premiers trimestres 2024 par rapport à la même période en 2023. La diminution de la consommation de viande ovine bio dans les ménages (- 10,3 %) explique cette tendance.

En conventionnel, la hausse des prix de l'agneau due au déséquilibre offre/demande se poursuit, ce qui tire les prix bio vers le haut comme pour la viande bovine.



Poules pondeuses et volailles de chair



148

ATELIERS POULES PONDEUSES

dont **119** en production principale

55

ATELIERS VOLAILLES DE CHAIR

dont **38** en production principale



338 200

POULES PONDEUSES

237 900

POULETS DE CHAIR

20 300

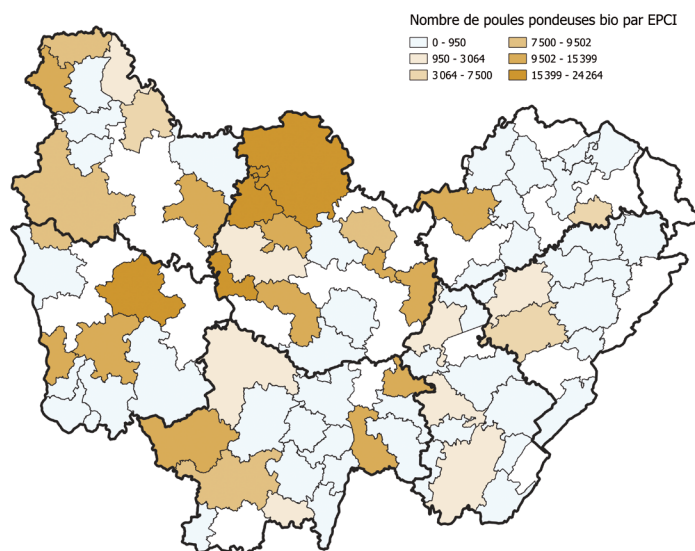
AUTRES VOLAILLES DE CHAIR



**35,2 % DES POULES
PONDEUSES EN BFC**

**0,8 % DES POULETS
DE CHAIR EN BFC**

Répartition des poules pondeuses



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté



**Côte-d'Or : 40 % des poules
pondeuses bio de la région et 15 %
des ateliers**

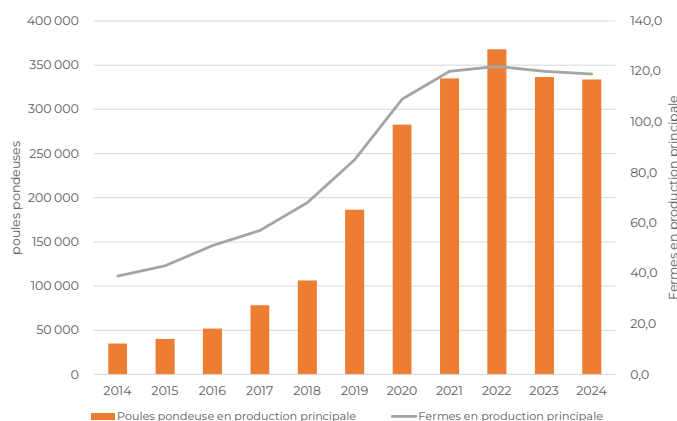
6 600 poules pondeuses en moyenne par
atelier

**Saône-et-Loire : 17 % des poules
pondeuses bio de la région et 25 %
des ateliers**

1 600 poules pondeuses en moyenne par
atelier

Le cheptel de poules pondeuses baisse légèrement

Poules pondeuses en production principale



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

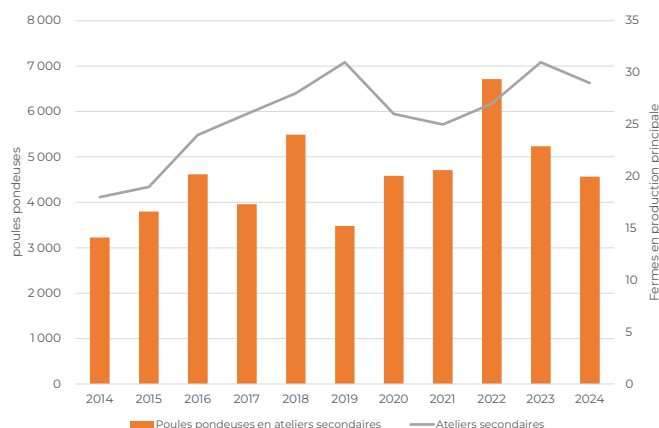
Évolution 2023/2024

Production principale de poules pondeuses

Fermes :	Poules pondeuses :
- 0,8 %	- 0,8 %

Poules pondeuses et volailles de chair

■ Poules pondeuses en ateliers secondaires



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

■ Évolution 2023/2024

Production secondaire de poules pondeuses

Ateliers :	Poules pondeuses :
- 12,7 %	- 6,5 %

Le nombre de fermes et de poules pondeuses accuse une légère baisse en production principale, tandis qu'en production secondaire la baisse est nette.

■ Durcissement du cahier des charges : uniquement des poulettes bio

Depuis 2022, les poulettes achetées pour la production de poules pondeuses doivent obligatoirement être bio, ce qui a deux conséquences majeures : tout d'abord une plus faible disponibilité qu'auparavant et donc des difficultés d'approvisionnement, ensuite des difficultés pour les producteurs de poulettes bio eux-mêmes, liées aux évolutions réglementaires récentes des normes de densité et d'accès à l'extérieur. Les poulettes, entre leur arrivée en élevage et leur départ vers le bâtiment de ponte, doivent avoir accès au parcours au moins 6 semaines, (hors confinements grippe aviaire) et sur la base de 1 m² de parcours par poulette. Face à ces contraintes, l'ITAB a lancé en 2025 un projet visant à enrichir la base de données sur ces productions. L'objectif est de produire en 3 ans des références techniques permettant un développement plus serein de cette filière. Les élevages de poulettes bio ont jusqu'à 2030 pour se mettre en règle.

La MAEC Climat et Bien-être animal en élevages de monogastriques portée par BIO Bourgogne-Franche-Comté depuis la programmation PAC de 2023 a pu être rouverte en 2024 pour une dizaine de nouveaux

producteurs. Depuis l'ouverture de cette MAEC, une centaine d'éleveurs de porcs et de volailles plein-air (dont certains en bio) ont pu bénéficier de cette aide.

■ Vers une réappropriation du cycle de vie des animaux ?

Suite aux évolutions touchant l'approvisionnement en poulettes bio prêtes à pondre, certains producteurs s'interrogent sur l'éclosion à la ferme. Cette pratique permettrait aux éleveurs bio de contrôler leur approvisionnement en supervisant de A à Z le cycle de leurs pondeuses. Mais cela impliquerait également la création d'un atelier complémentaire en volailles de chair pour les poussins mâles ce qui soulève donc la question des souches à double fin (ponte et viande). Quelques webinaires sur le sujet ont déjà été organisés par le réseau bio.

■ Des coûts de production toujours élevés

Les coûts de production avaient augmenté depuis 2022 (+ 27 % en poule pondeuse) à cause de du prix croissant de l'énergie, des poulettes bio, et de l'aliment azoté bio (suite au nouveau cahier des charges entré en vigueur en 2022). Entre 2023 et 2024, on n'observe pas d'évolution notable des coûts de production en volailles qui reste élevé.

■ Maintien de la consommation de poulets et d'œufs en bio

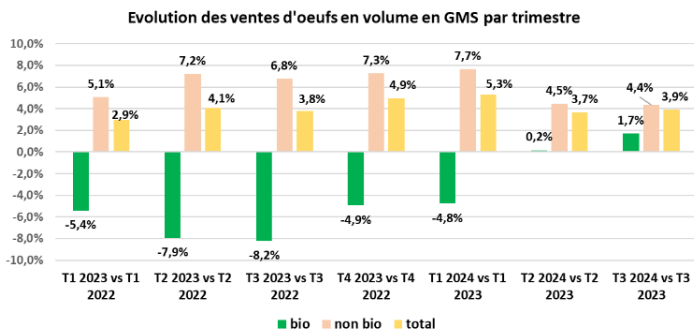
En 2024, à l'échelle nationale, le prix moyen du poulet prêt à cuire bio était, en GMS, de 11,75 €/kg, soit - 2,7 % par rapport à 2023. Néanmoins, la hausse des achats n'a été que de 0,8 % jusqu'à fin septembre 2024.

Quant aux œufs, après une augmentation de 13 % en 2023, le prix moyen de la boîte de 6 œufs bio a diminué de 10 % en 2024, revenant quasiment au prix de 2022. Les achats totaux d'œufs bio par les ménages se maintiennent par rapport à 2023 (- 0,6 % sur les 3 premiers trimestres), avec une progression nette entre le 1^{er} et le 3^{ème} trimestre (voir graphique page suivante).



Poules pondeuses et volailles de chair

■ Évolution des ventes d'œufs en volume en GMS par trimestre



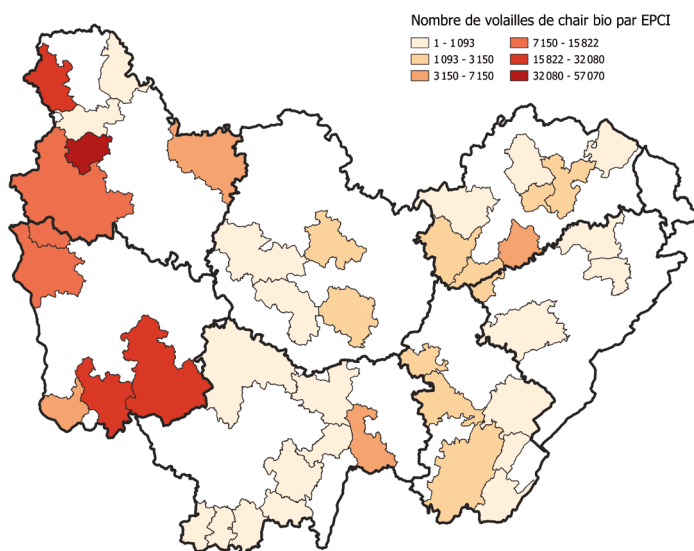
Sources : Agence BIO d'après Circana

En Bourgogne-Franche-Comté, la commercialisation en vente directe se maintient et, on note même un déficit d'offre d'œufs bio dans certaines zones périurbaines.

■ Toujours des installations avec des poules pondeuses en diversification

L'installation en poules pondeuses reste dynamique. Les porteurs de projet sont souvent des producteurs qui, cherchant à se diversifier, installent un petit atelier volailles en marge d'une activité maraîchère ou arboricole. La complémentarité des productions animales et végétales est du reste recherchée (gestion des ravageurs, de l'herbe, effluents...), ainsi que l'élargissement de la gamme de produits vendus sur les marchés et en circuit-court.

■ Répartition des volailles de chair



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté



Nièvre : 40 % des volailles de chair bio de la région et **13 %** des ateliers

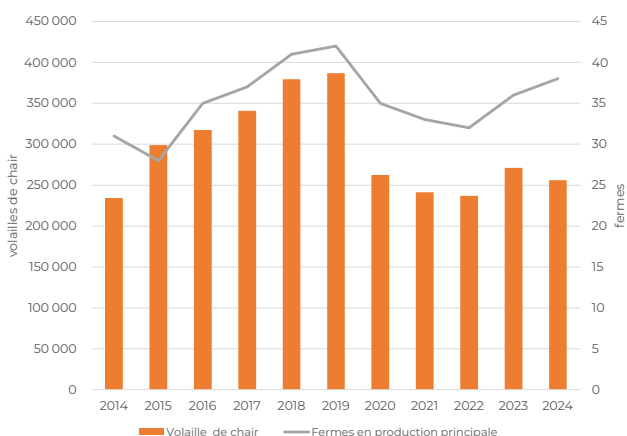
élevage moyen de **16 500** volailles de chair

Saône-et-Loire : 4 % des volailles de chair bio de la région et **25 %** des ateliers

élevage moyen de **782** volailles de chair

■ Baisse importante en volaille de chair

■ Volailles de chair en production principale



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

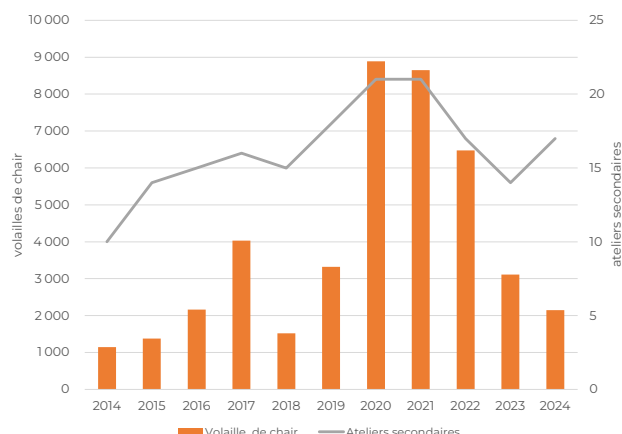
■ Évolution 2023/2024

Production principale de volailles de chair

Fermes :	Volailles de chair :
+ 5,6 %	- 5,5 %

Poules pondeuses et volailles de chair

■ Volailles de chair en ateliers secondaires



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

■ Évolution 2023/2024

Production secondaire de volailles de chair

Ateliers :	Volailles de chair :
+ 21 %	- 31 %

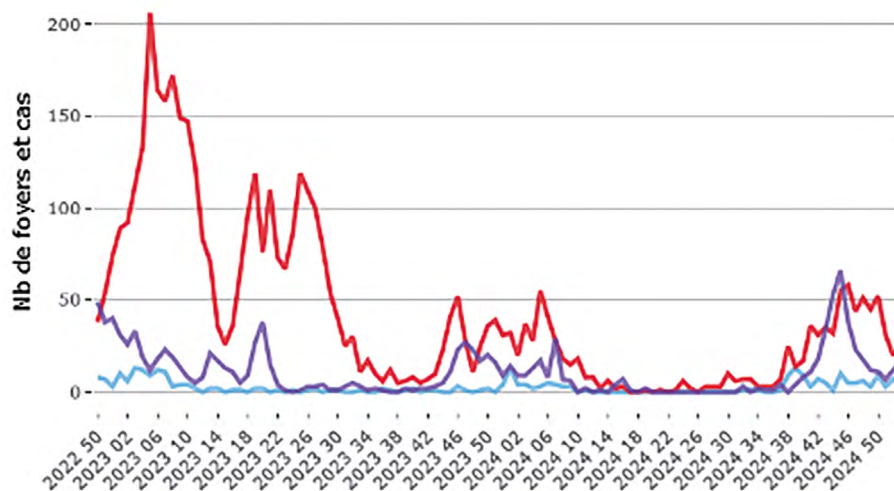
En production principale comme en production secondaire, le cheptel de volaille de chair reste à un niveau bas.

■ Grippe aviaire : une claustration longue maintenue

Début 2024, le risque étant relativement faible les volailles ont pu sortir 2 mois plus tôt que l'année précédente. Mais la claustration a repris en novembre. 2024 a ainsi totalisé 4,5 mois de claustration hors zones à risque où elle a été plus longue (le long des cours d'eau comme l'Yonne). Ces épisodes ont des conséquences négatives sur le bien-être des animaux et leurs performances zootechniques.

En 2024, la Bourgogne-Franche-Comté n'a recensé aucun cas dans les élevages et un seul pour un oiseau captif. En métropole, les cas de grippe aviaire durant l'hiver 2024-25 concernent principalement des oiseaux sauvages sur la côte ouest. Malgré une diminution globale (voir graphique), la persistance de cas sur le territoire national entraîne la claustration générale au même titre que les années précédentes.

■ Nombre de cas de Influenza Aviaire Hautement Pathogène entre 2022 et 2024



Sources : <https://shiny-public.anses.fr/shiny-vsi/> (Veille sanitaire internationale)

Production porcine



54

ATELIERS PORCS

dont **15** fermes en production principale



8 189 PORCS CHARCUTIERS

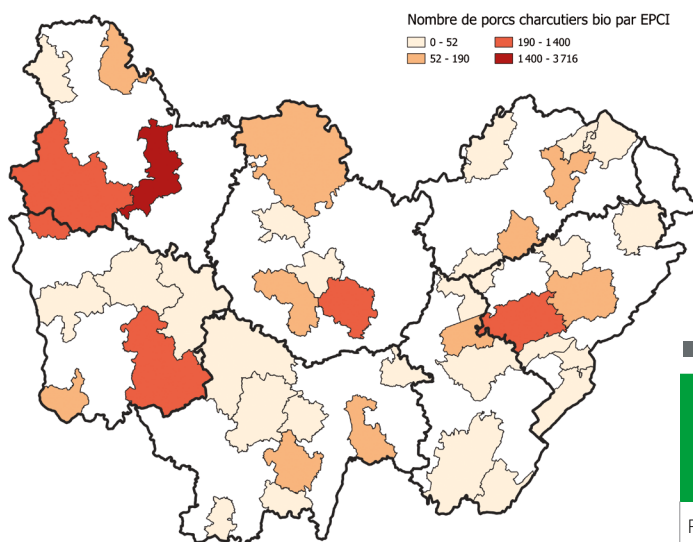
667 TRUIES



2,2 % DES PORCS CHARCUTIERS EN BFC

3,4 % DES TRUIES EN BFC

Répartition des porcs



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté



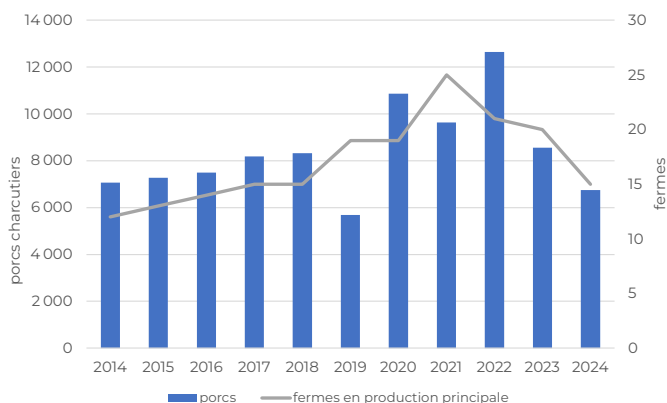
2/3 de de la production dans l'Yonne

Évolution 2023/2024

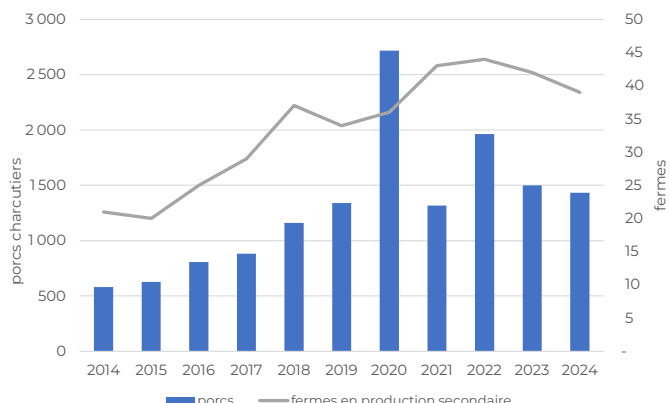
Fermes en production principale :	Fermes en production secondaire :	Porcs à l'engraissement :
- 25 %	- 7 %	- 18 %

Diminution des porcs mis à l'engraissement

Porcs et fermes en production principale et en production secondaire



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

La baisse du nombre de porcs mis à l'engraissement se poursuit de manière conséquente. Des élevages en production principale s'arrêtent mais il s'agit d'élevages de relativement petites tailles (50 à 100 porcs).

15 ateliers ont totalement arrêté leur production pour un total de 950 porcs. D'autres réduisent leur cheptel : 1400 porcs en moins au total pour 5 élevages.

Des ateliers en production secondaire, plus petits, continuent de disparaître en 2024. A l'origine de ces arrêts : le coût de l'alimentation, le prix de vente toujours assez bas mais aussi les obligations réglementaires de mise en conformité des bâtiments (surface allouées, accès extérieur, découverte des bâtiments, ...) qui demandent de gros investissements.

Production porcine

■ La vente directe progresse pendant que la vente en circuit long diminue

Les ventes en GMS et en magasins spécialisés, approvisionnés principalement par les opérateurs de la filière, ont respectivement diminué de 33 % et 17 %.

Seuls quelques élevages approvisionnent ces circuits de commercialisation en BFC. Les autres élevages de porcs de la région s'orientent vers la vente directe. À l'échelle nationale, les volumes en vente directe augmentent d'ailleurs de 7 %.

Les élevages naisseurs augmentent progressivement leur production de porcelets pour répondre à la demande croissante de nombreux ateliers d'engraissement en diversification. C'est là le signe d'une reprise.

■ Production stable en France mais toujours en baisse en région

Les opérateurs des filières porcs avaient demandé une diminution de près de 30 % de porcs charcutiers. En 2024, les arrêts successifs et les efforts fournis par les éleveurs ont permis de stabiliser la production dans les fermes restantes.

Cependant, le prix du porc n'a pas pu être revalorisé empêchant la sécurisation des revenus, le maintien des élevages et la relance de leur production. En conséquence, des arrêts ont encore été relevés en 2024.

■ L'importance de maîtriser sa charge alimentaire

Après une stabilisation des prix de l'aliment fin 2023 et début 2024, les prix augmentent à nouveau en suivant le cours des céréales, protéagineux et tourteaux. Pour rappel, l'aliment représente une charge considérable en élevage porcin qui est donc très sensible à ces fluctuations.

■ Peste Porcine Africaine (PPA), une menace toute proche

Des cas de PPA ont été identifiés au Nord de l'Italie et au Sud-Ouest de l'Allemagne. À ce jour, il n'y a pas de cas avéré en France mais les instances sanitaires prennent des mesures de précautions.

La Fédération de Chasse a œuvré dans les régions frontalières avec l'Italie, avec une surveillance accrue des sangliers et une collecte des cadavres localement.

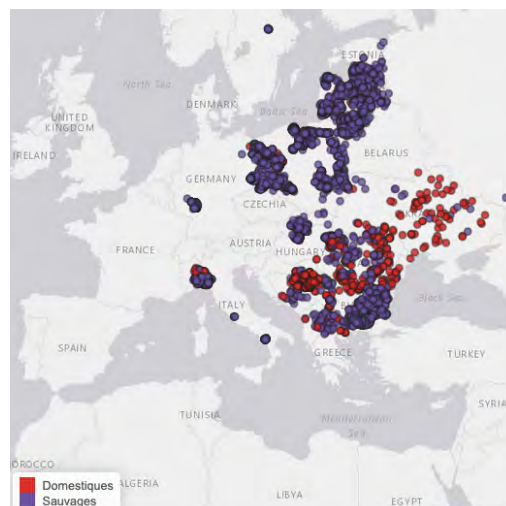
■ Découverte des bâtiments, un chantier encore en cours

En France il existe deux modèles d'élevages porcins bio : en 100 % plein air ou bâtiment avec courettes extérieures. Ces courettes sont délimitées par des murets d'1,30 m à 1,50 m de hauteur, avec un toit les couvrant entièrement et un espace entre le muret et le toit équivalent au minimum à la hauteur des murets. Cela permet qu'il y règne une ambiance extérieure. Or, la nouvelle réglementation oblige une découverte à 50 % de ces courettes, ce qui implique des travaux conséquents pour les éleveurs et une gestion différente des effluents qui seront désormais exposés aux intempéries. La charge financière liée à cette mise aux normes est d'autant plus lourde que le prix des matériaux de construction a fortement augmenté ces dernières années.

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022, cette réglementation devra être mise en application au 31 décembre 2025.

■ Tassement des engagements en MAEC monogastriques

La MAEC monogastrique a consommé le double du budget initialement prévu en 2023 par la région. En conséquence, l'attribution du budget 2024 pour cette mesure a été chiffrée d'après les quelques éleveurs ayant fait des demandes spontanées au cours de l'année, dont 1 éleveur de porcs.



Sources : <https://shiny-public.anses.fr/shiny-vsi/> (Veille sanitaire internationale)



104 FERMES

ONT DES RUCHES

dont **86** en production principale



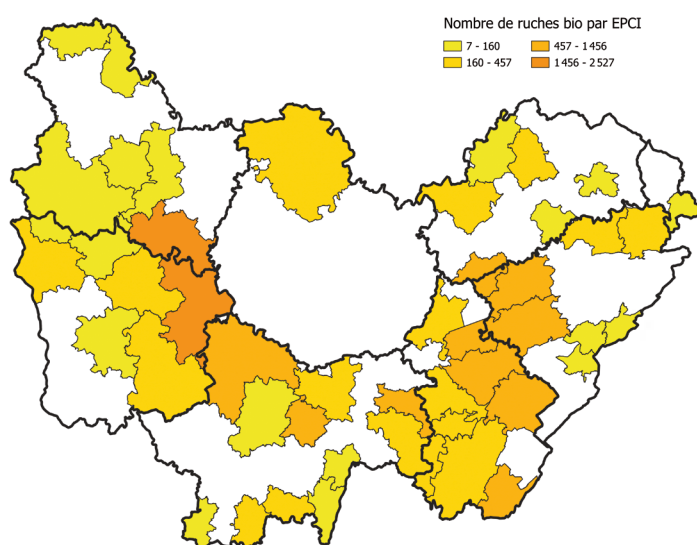
18 700

RUCHES



21 % DES RUCHES EN BFC

Répartition des ruches

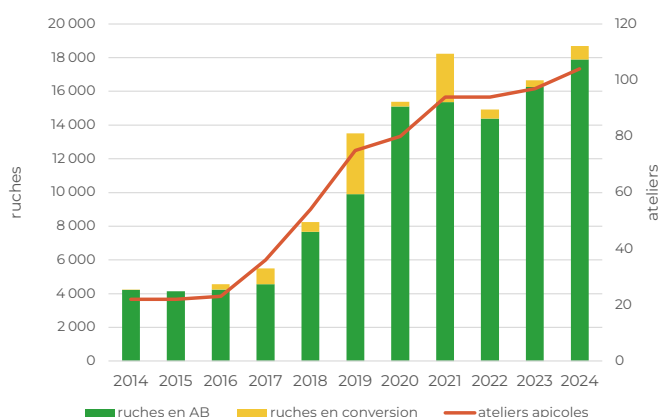


Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Le Jura et la Nièvre sont les départements les plus apicoles avec respectivement 26 % et 20 % des ruches de la région. Avec 24 élevages, le Jura compte le plus grand nombre d'apiculteurs et de ruches. À l'inverse, la Côte-d'Or ne compte que 3 apiculteurs.

Le nombre moyen de ruches en atelier principal est d'environ 200 ruches alors qu'il est de 50 ruches en production secondaire.

La production encore en développement



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Évolution 2023/2024

Ateliers apicoles :	Ruches bio :
+ 7,2 %	+ 12,2 %

L'année 2024 marque à nouveau une progression du cheptel et des ateliers apicoles. La belle récolte de 2023 a sans doute aidé les apiculteurs à sauter le pas de la conversion.

■ Des conditions climatiques catastrophiques

L'hiver 2024 a été relativement doux permettant une sortie d'hivernage favorable. La saison apicole 2024 débutait donc sous les meilleurs auspices avec un démarrage précoce des colonies.

Malheureusement, les conditions climatiques se sont rapidement dégradées, avec une pluviométrie importante, des températures plutôt basses et du vent, y compris pendant la période estivale. Les premières miellées de printemps se sont rapidement interrompues, ainsi que le développement des colonies. La saison a été dure psychologiquement pour les apiculteurs et apicultrices, et elle a nécessité une vigilance accrue des ruchers.

■ Perte considérable de production en région

L'estimation de la production nationale (bio et non bio) est de 20 000 t, dont 1 120 t en BFC et avec de grandes disparités interrégionales. 2024 fait suite à une belle année apicole 2023 (33 900 t en France). La perte de production de miel en BFC est, quant à elle, estimée à 71 % entre 2023 et 2024.

■ Gestion du varroa

Le varroa est toujours présent bien que la pression ait été cette année plutôt faible à sortie d'hivernage. La présence de ce parasite est généralement bien contrôlée grâce à des protocoles bio variés qui ont fait leurs preuves : principalement acide oxalique ou formique, avec ou sans encagement de la reine, retrait de couvains mâles, utilisation d'huiles essentielles.

■ Du stock pour compenser

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par de belles miellées mais également une forte baisse de la consommation de miel (- 30 % de ventes constatés en magasins spécialisés en 2023). Les stocks sont donc importants et vont permettre de compenser la quasi-absence de récolte de 2024.



Installation en agriculture biologique en BFC

Chambre d'Agriculture BFC

L'année 2024 a été marquée par un nombre important de dé-conversions des surfaces agricoles utiles et par une augmentation du nombre de fermes. Durant les 2 à 3 années nécessaires à un engagement vers la certification AB, de nombreux aléas peuvent survenir et amènent parfois les agriculteurs à se questionner sur les choix qu'ils ont faits. Durant cette période ou plus tard et pour diverses raisons, ils choisissent parfois de réorienter leur exploitation vers une agriculture conventionnelle.

De nouveaux porteurs de projet continuent de se présenter au Point Accueil Installation (PAI) avec le souhait, pour certains d'entre eux, de s'installer en agriculture biologique.

17,5 % des **porteurs de projets** accueillis au PAI déclarent vouloir s'installer en Agriculture Biologique (AB)

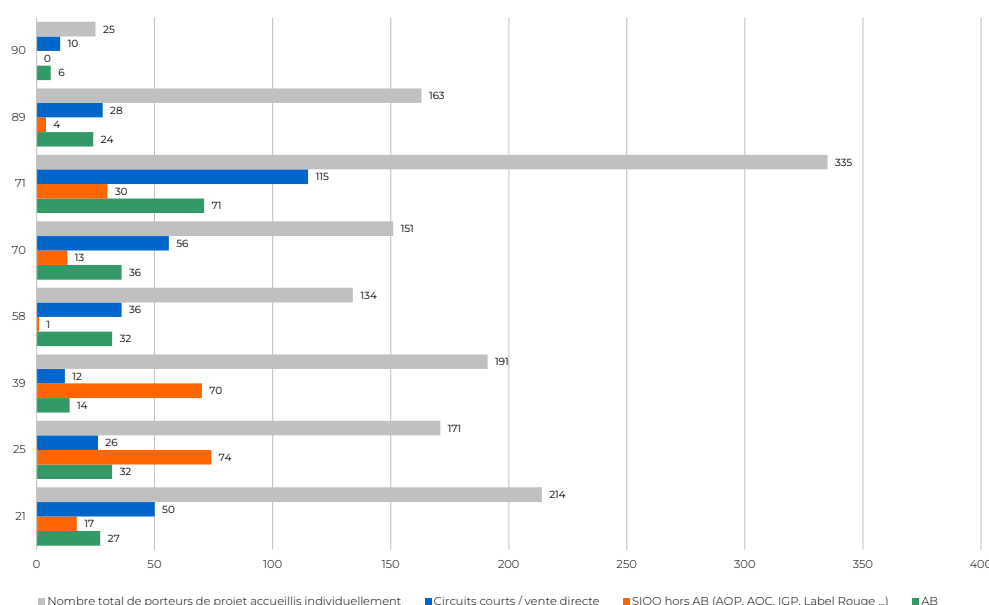


Les porteurs de projet en AB

Le point accueil installation, porte d'entrée pour les porteurs de projet en agriculture souhaitant se renseigner et/ou demander des aides à l'installation, a accueilli individuellement 1 384 porteurs de projet en région Bourgogne-Franche-Comté en 2024 (+ 1,02 % par rapport à 2023).

Parmi eux, 84 % ont été accueillis pour la première fois (soit + 8 % environ par rapport à 2023). 15 % envisagent les Signes Officiels de Qualité et d'Origine (SIQO) hors AB (soit - 5,7 % par rapport à 2023). 24 % envisagent les circuits courts/vente directe (soit - 1,9 % par rapport à 2023). Et 17,5 % d'entre eux envisagent un mode de production et de commercialisation en agriculture biologique (comme en 2023).

PAI individuel : modes de production et de commercialisation envisagés par les porteurs de projet par département en 2024

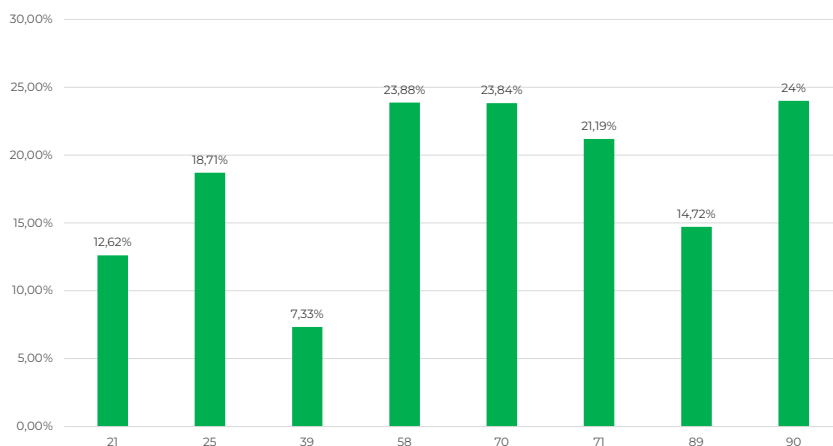


Installation en agriculture biologique en BFC

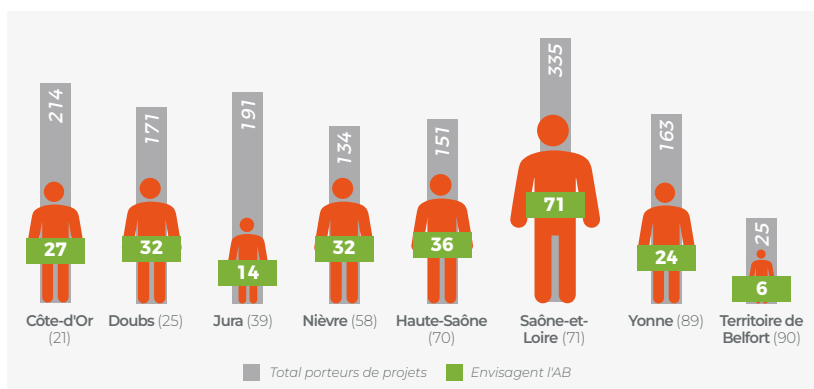
Chambre d'Agriculture BFC

■ Focus sur les porteurs de projet envisageant de s'installer en AB

- **Pourcentage de porteurs de projet déclarant vouloir s'installer en AB**
en fonction du nombre total de porteurs de projet accueillis individuellement en 2024 par département



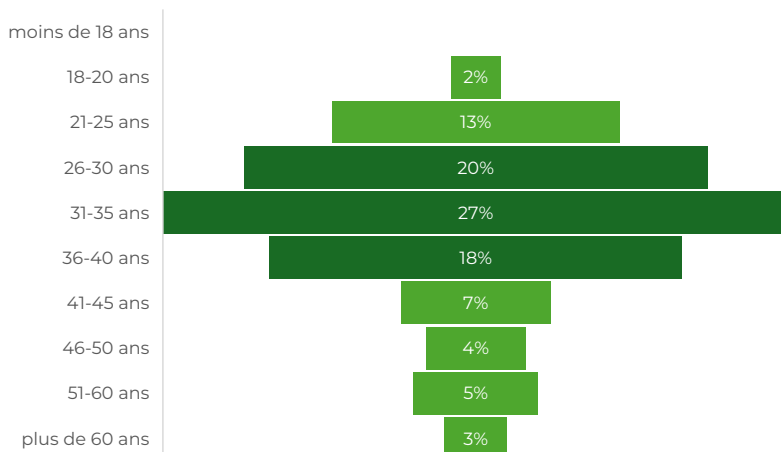
Concrètement cela représente :



■ Répartition de l'âge des porteurs de projet AB en 2024

Sur 183 porteurs de projet souhaitant un mode de production en AB, 39 % sont des femmes et 61 % des hommes. La majorité est répartie sur trois catégories d'âge : les 26-30 ans (20 %), les 31-35 ans (27 %) et les 36-40 ans (18 %). Tous les demandeurs ayant moins de 40 ans pourront bénéficier de la dotation « Jeunes Agriculteurs » s'ils mènent à terme leur projet de reprise ou d'installation.

127 d'entre eux ne sont pas issus d'une famille agricole soit 69 % de porteurs de projet hors cadre familial.

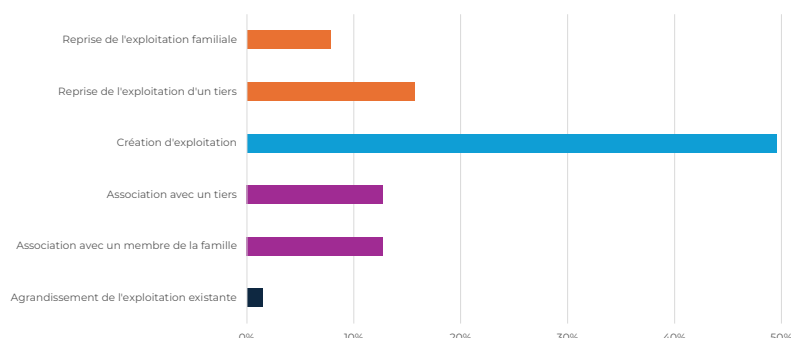


Installation en agriculture biologique en BFC

Chambre d'Agriculture BFC

■ Répartition des types d'installation envisagés pour les porteurs de projet en AB

Parmi ces 183 porteurs de projet, environ 49,5 % d'entre eux envisagent une création, 23,5 % une reprise d'activité, 25,5 % une association avec une seconde personne, et 1,5 % l'agrandissement d'une exploitation existante.



Sur les 183 porteurs de projet en AB,

- ✓ 43 % envisagent une modalité d'installation en statut individuel
- ✓ 39 % vers un statut sociétaire.
- ✓ 73 % envisagent leur projet comme leur activité principale
- ✓ 14 % souhaitent être pluriactif
- ✓ Plus de 68 % disposeraient des critères nécessaires pour avoir droit aux aides à la concrétisation de leur projet.

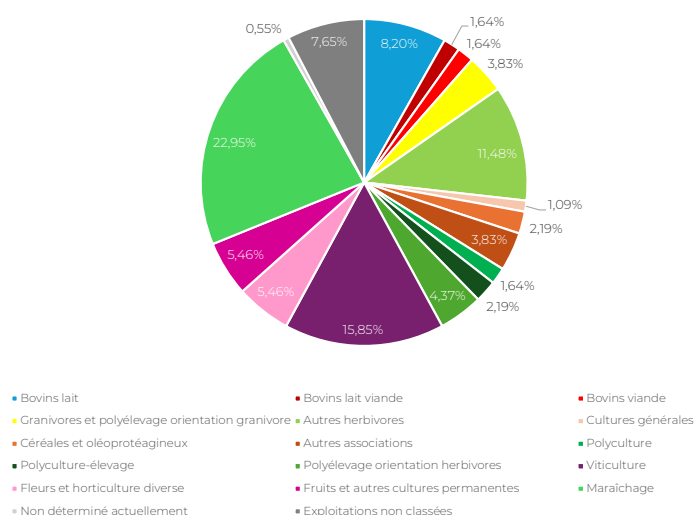


■ Répartition des porteurs de projet en AB par OTEX

Les fermes en AB sont souvent caractérisées par la diversité de leurs productions. On retrouve cette diversité à travers l'analyse des profils des porteurs de projet en AB en fonction des OTEX.

Les trois OTEX majoritaires sont : le maraîchage pour 23 % des porteurs de projet, la viticulture pour 16 % et les autres herbivores (hors bovins) pour 11 %.

■ Répartition des porteurs de projet AB en fonction des OTEX en 2024





1 175
ENTREPRISES D'AVAL



906
FONT DE LA PRÉPARATION



720
FONT DE LA DISTRIBUTION

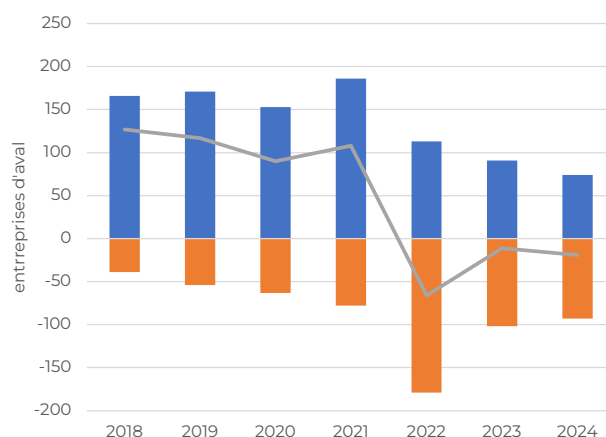
■ Moins d'entreprises s'engagent

■ Évolution des entreprises d'aval



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

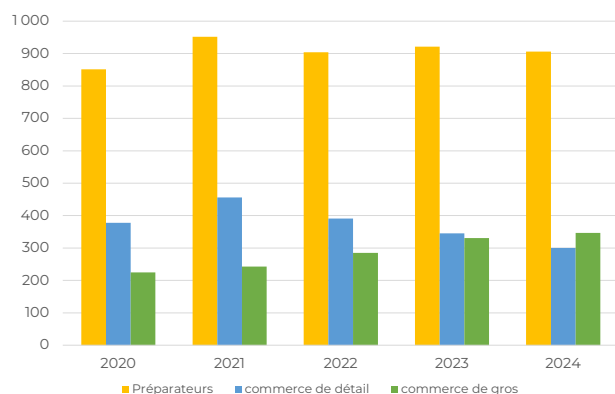
■ Arrêts et nouvelles entreprises d'aval



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Entre 2021 et 2024, les entreprises d'aval engagées en agriculture biologique ont baissé de presque 7 %. Le nombre d'arrêts est particulièrement marqué en 2022. Depuis, il régresse mais le nombre de nouveaux engagements aussi.

■ Les commerces de détail plus en crise que les préparateurs

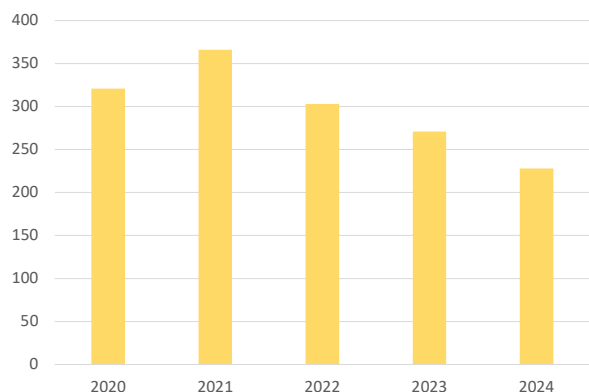


Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Malgré la crise, le nombre de préparateurs est plutôt stable depuis 2021. En revanche, les entreprises qui font du commerce de détail baissent annuellement en moyenne de 13 %. Celles qui font du commerce de gros augmentent de quasiment autant (12,8 %), ce qui laisse penser que les volumes qui ne sont pas écoulés vers les commerces de détail doivent trouver preneur ailleurs, à travers du commerce de gros ou de l'export.

■ Les boulangeries particulièrement impactées

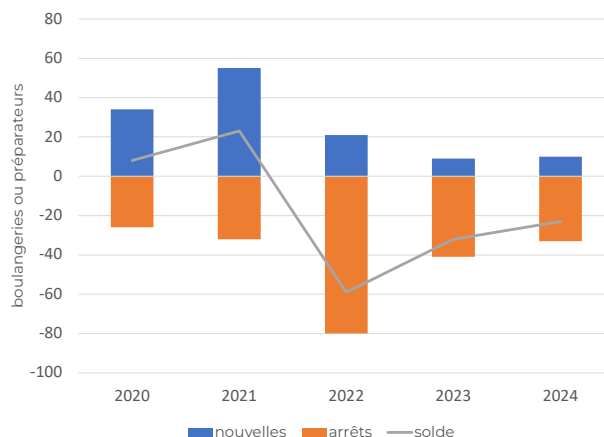
■ Évolution des boulangeries ou préparateurs en pains et pâtisseries fraîches



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Entre 2021 et 2024, le nombre d'entreprises fabriquant du pain frais baisse de 38 %

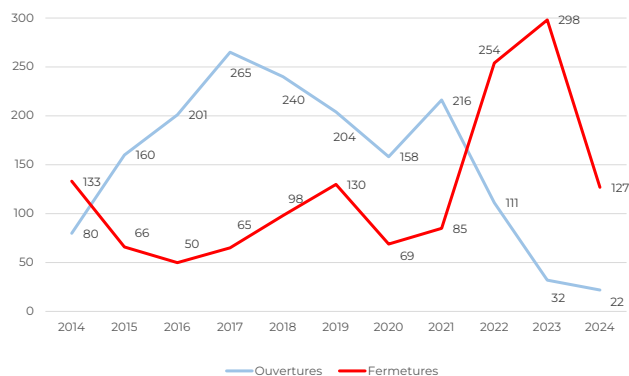
■ Arrêts et nouvelles boulangeries ou préparateurs en pains et pâtisseries fraîches



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

■ Les magasins spécialisés

■ Ouvertures et fermetures annuelles des magasins spécialisés en France



Sources : Biolinéaires n°116

Très à la hausse en 2022 et 2023, le nombre de fermeture est divisé par 2 en 2024. Il est encore à un niveau élevé mais plus proche de l'habituel. Les ouvertures continuant de baisser, le solde reste toutefois négatif, avec une perte de 105 magasins bio pour atteindre un total de 2 697 magasins. La surface de vente diminue de plus de 32 000 m² pour atteindre 742 219 m².

En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre de magasins spécialisés est de 120 avec 4 fermetures et 1 ouverture. La surface de vente s'élève à 33 330 m².

Sur les 14 régions de France, la BFC est la 9^{ème} à disposer du plus grand nombre de magasins spécialisés. Cependant, le nombre de points de vente est relativement bon au regard des autres régions avec environ 4 à 5 points de ventes pour 100 000 habitants.

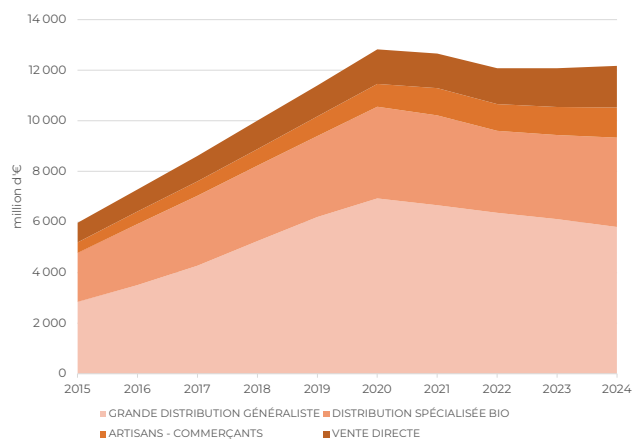
■ Le chiffre d'affaires progresse grâce aux « petits circuits de distribution »

Le marché bio progresse de 0,8 % et atteint 12,2 milliards d'€. Mais si l'on tient compte de l'inflation, les volumes commercialisés sont en réalité en deçà de ceux de 2021.

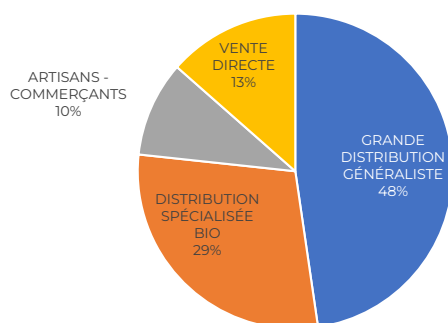
Entre 2023 et 2024, pendant que le chiffre d'affaires en GMS continue de baisser, passant de -3,8 % à -5,1 %, celui en magasins spécialisé continue de croître, passant de +2,2 % à +6,5 %.

La vente directe, elle, poursuit sa progression avec +7,4 %.

■ Évolution du marché bio par circuit de distribution



■ Part de marché bio



Ainsi, pour la première fois depuis 2018, la part de marché bio de la grande distribution passe en dessous de 50 %.

■ La baisse de l'offre se poursuit dans les GMS

Les enseignes de la GMS ont continué à désinvestir le label bio en 2024. L'offre bio a globalement reculé de 6,3 % en 2024 par rapport à 2023.

La part bio de l'offre en GMS a été de 7,1 % en 2024. Au cours des 8 premières semaines de 2025, elle diminue encore pour atteindre 6,6 %. En 3 ans, l'offre bio en hypermarchés et supermarchés a globalement baissé de 22 %.

En 2024, les ventes en GMS de produits bio à poids fixe ont globalement reculé de 4,4 % en valeur par rapport à 2023, tandis que les ventes de produits non bio ont progressé de 0,2 %.

■ Reprise des ventes en magasin spécialisés malgré une diminution des surfaces de vente

Les magasins spécialisés réalisent une nette progression de 6,5 % du chiffre d'affaires avec une inflation stabilisée. La performance est d'autant plus remarquable que la surface de vente cumulée baisse de 4,2 %.

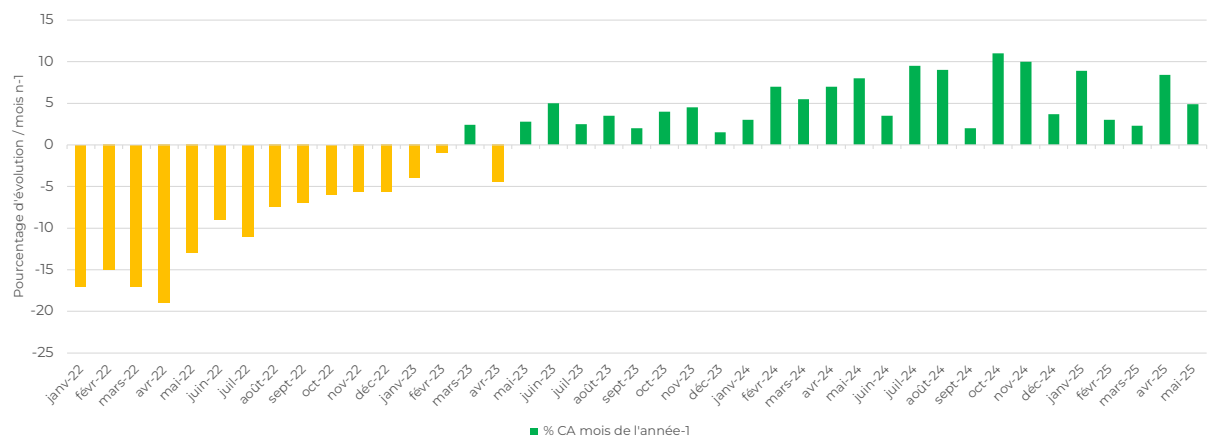
Cette progression est nettement soutenue par la croissance des ventes sur le rayon fruits et légumes (+15 %). Cette reprise des ventes est due au fait que les magasins bio avaient contenu au maximum l'inflation, ce qui a favorisé les ventes. Aussi les GMS réduisant l'offre, la demande s'est accrue sur le réseau spécialisé. (Source Biolinéaire n°117)

■ Quelles évolutions en 2025 ?

Pour la première fois depuis 4 ans, les ventes de produits bio à poids fixe en GMS ne reculent plus (+0,1 %) au 1^{er} semestre 2025 (vs S1 2024), selon les chiffres de Circana. Là où l'offre augmente (comme les magasins de proximité), les ventes progressent. Selon les panélistes Circana et Kantar, la baisse des ventes de produits bio semble enrayée en hypermarchés et supermarchés début 2025.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des magasins bio a progressé de 6,2 % au cours du premier semestre 2025 par rapport au premier semestre 2024.

■ Évolution du CA en magasin bio : % par rapport au mois de l'année précédente



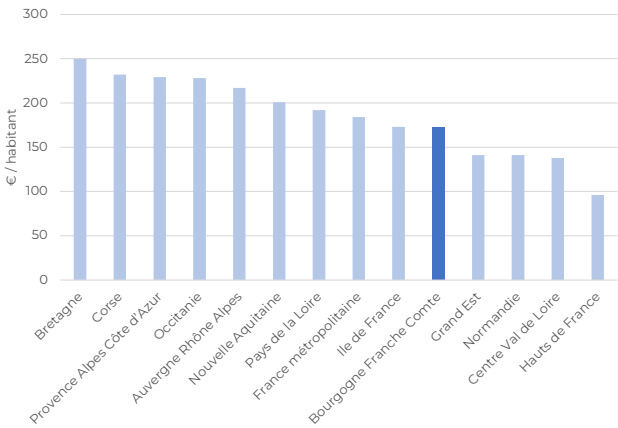
Sources : Biolinéaire n°117 à 119

■ Meilleure progression de la consommation en BFC

CA en millions d'€	GMS		Magasins bio		Vente directe		Artisan		CA TOTAL	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Bourgogne-Franche-Comté	202	191	135	148	81	90	47	50	465	479
		- 5,4 %		9,6 %		11,1 %		6,4 %		3,0 %
France Métropolitaine	6 118	5 807	3 317	3 532	1 532	1 645	1 114	1 192	12 081	12 176
		- 5,1 %		6,5 %		7,4 %		7,0 %		0,8 %

Sources : Agence Bio

■ Chiffre d'affaires annuel par habitant



Sources : Agence Bio et BIO Bourgogne-Franche-Comté

Avec une meilleure progression en magasins bio et en vente directe, le chiffre d'affaires bio en région progresse plus vite qu'en France métropolitaine (+ 3 % contre + 0,8 %). C'est la deuxième meilleure progression. La Corse est à la première place avec 5 %. La Normandie est à la dernière place avec une régression de 2,3 %.

Toutefois, la consommation régionale de produits bio par habitant en BFC reste inférieure à la moyenne nationale (172 € contre 184 €).

■ Importations stables, exportations à la hausse

Les importations représentent 2,4 milliards d'euros en 2024, soit 29 % des ventes de produits bio en France, un niveau stable par rapport à 2023. 44 % des importations sont des produits tropicaux non substituables. Le bio consommé en France est d'origine française à 71 %.

La valeur des exportations bio est en augmentation depuis 2020, atteignant 1,164 milliards d'euros en 2024, soit une hausse de + 10 % par rapport à 2023.

59 % des exportations vont vers l'Union Européenne et 41 % vers les pays tiers.

Quelques ordres de grandeur

Sources Agence Bio et FIBL

2023	 Fermes	 Surfaces en millions d'ha	 Part des surfaces	 Marché bio en milliards	 Dépenses bio par habitant
	4 300 000	98,9	2,1 %	136,4	17 €
	494 600	19,5	3,9 %	54,7	66 €
	434 600	17,7	10,9 %	46,5	104 €
	61 150	2,8	10,3 %	12	184 €
	3 570	0,24	10,1 %	0,48	172 €

« Palmarès » 2023 des pays

	 Surfaces en millions d'ha	 Part des surfaces	 Marché bio en milliards	 Dépenses bio par habitant	 Part du marché alimentaire
	Australie 53	Lichtenstein 44,6 %	USA 59	Suisse 468 €	Danemark 11,8 %
	Inde 4,5	Autriche 27,3 %	Allemagne 16,1	Danemark 362 €	Suisse 11,6 %
	Argentine 4	Uruguay 25,4 %	Chine 12,6	Autriche 292 €	Autriche 11,0 %
4			France 12		
		France 10,3 %			France 6 %



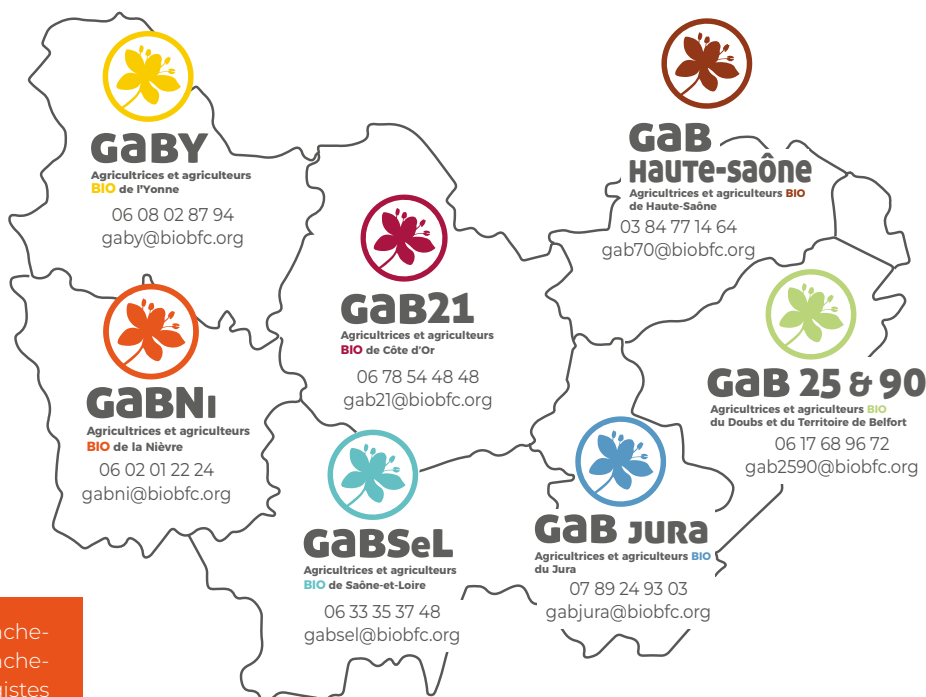
Plus d'informations sur l'agriculture biologique en Bourgogne-Franche-Comté :



BIO
BOURGOGNE -
FRANCHE-COMTÉ

19, avenue Pierre Larousse - BP 382
89006 AUXERRE Cedex
03 86 72 92 20
biobfc@biobfc.org
www.biobfc.org

Le réseau spécialisé bio de Bourgogne-Franche-Comté est composé de BIO Bourgogne-Franche-Comté et des Groupements d'AgroBiologistes (GAB) départementaux de la grande région.



Cette édition de l'Observatoire rassemble les données de la région Bourgogne-Franche-Comté, collectées et analysées par BIO Bourgogne-Franche-Comté. Ces données proviennent des opérateurs eux-mêmes, de l'annuaire de l'Agence Bio, de résultats de l'Observatoire Prospectif de l'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (OPA BFC 2024), du Recensement agricole 2020 et de FranceAgriMer.

L'Observatoire a été coordonné et mis en page par BIO Bourgogne-Franche-Comté. Il a été validé par un comité de pilotage composé de BIO Bourgogne-Franche-Comté, la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, la DRAAF, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et Cerfrance.

Avec le soutien financier de :



Ont contribué à la publication :



Conditions de reproduction : La reproduction des informations contenues dans ce document est autorisée sous réserve de la mention de la source « Observatoire régional de l'agriculture biologique - Bourgogne-Franche-Comté, édition 2025, données 2024 ».



BIO Bourgogne-Franche-Comté
03 86 72 92 20 | biobfc@biobfc.org | www.biobfc.org
19, av. P. Larousse • BP 382 • 89006 AUXERRE Cedex